

GRAND CONSEIL

Commission des finances (COFIN)

JUIN 2021

**Rapport de majorité de la commission
chargée de contrôler les comptes de
l'Etat de Vaud**

Année 2020

COMPTES 20

Bureau

Président et rapporteur général	M. Gérard Mojon
Vice-président·e·s	Mme Amélie Cherbuin M. Nicolas Glauser

Sous-commissions

Départements

Commissaires

Institution et territoire (DIT)	Mme Claire Richard, rapportrice M. Alberto Cherubini
Formation, jeunesse et culture (DFJC)	M. Nicolas Glauser M. Maurice Mischler, rapporteur
Environnement et sécurité (DES)	Mme Florence Gross, rapportrice M. Jean-Daniel Carrard
Santé et action sociale (DSAS)	Mme Anne Baehler Bech, rapportrice M. Alexandre Berthoud, rapporteur
Economie, innovation et sport (DEIS)	Mme Amélie Cherbuin M. Jean-Marc Sordet, rapporteur
Infrastructures et ressources humaines (DIRH)	M. Hadrien Buclin M. Georges Zünd, rapporteur
Finances et relations extérieures (DFIRE)	M. Pierre Dessemontet M. Pierre-André Pernoud, rapporteur

Autres entités

Ordre judiciaire vaudois (OJV)	Mme Claire Richard, rapportrice M. Alberto Cherubini
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)	Mme Claire Richard, rapportrice M. Alberto Cherubini
Secrétaire de la commission	M. Fabrice Mascello

TABLE DES MATIÈRES

1. Synthèse générale et recommandation de la COFIN	5
2. Travaux de la Commission des finances	7
2.1 Généralités.....	7
2.2 Visites des sous-commissions dans les services	7
2.3 Auditions / documentation.....	7
2.4 Observation	7
2.5 Thème d'étude transversal.....	7
3. Comptes 2020.....	9
3.1 Synthèse des résultats et charges brutes	9
3.2 Charges COVID-19.....	9
3.3 Résultat opérationnel	10
3.4 Compte de résultat extraordinaire	11
3.5 Résultat total et compte de résultat.....	11
3.6 Ecritures de bouclage (préfinancements)	12
3.7 Comparaison avec le budget 2020 (sans les écritures de bouclage)	13
3.8 Comparaison avec les comptes 2019 (sans les écritures de bouclage)	13
4. Dépenses d'investissement	14
4.1 Dépenses d'investissement à amortir	14
4.2 Crédits d'investissement disponibles	14
4.3 Dépenses d'investissement 2020.....	14
4.4 Solde comptable négatif de certains investissements.....	14
5. Bilan.....	16
6. Considérations générales	17
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires	17
6.1.1 Crédits supplémentaires	17
6.1.2 Dépassements budgétaires	18
6.1.3 Suivi budgétaire.....	19
6.2 Reports de crédits	19
6.3 Revenus fiscaux	20
6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud.....	20
6.5 Fonds, dons et legs.....	21
6.6 Régimes financiers particuliers.....	21
6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)	21
6.6.2 Université de Lausanne	21
6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)	21
6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)	21
6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV)	21
6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL).....	21
6.7 Participations (patrimoine administratif)	21
7. Thème d'étude de la COFIN sur les comptes 2020	22
8. Rapport annuel du Conseil d'Etat.....	31
9. Rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF).....	32
10. Rapport de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) sur les comptes 2020 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)	33
11. Eléments complémentaires et recommandation.....	37
11.1 Remerciements	37
11.2 Eléments complémentaires	37
11.3 Recommandation d'approbation des comptes 2020	38
12. Observation.....	39
13. Rapports des sous-commissions	40
13.1 Département des institutions et du territoire	40
13.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	47

13.3	Département de l'environnement et de la sécurité	57
13.4	Département de la santé et de l'action sociale.....	65
13.5	Département de l'économie, de l'innovation et du sport	79
13.6	Département des infrastructures et des ressources humaines.....	87
13.7	Département des finances et des relations extérieures	97
13.8	Ordre judiciaire vaudois	106
13.9	Secrétariat général du Grand Conseil	109

1. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET RECOMMANDATION DE LA COFIN

1.1 Comptes 2020 - Synthèse générale

en mios de CHF	Budget 2020	Comptes 2020	Ecart budget / comptes 2020		Comptes 2019	Ecart comptes 2020/2019	
Charges	10'123,6	11'068,2	944,6	9,3%	10'479,5	588,7	5,6%
Revenus	10'123,7	11'073,7	950,0	9,4%	10'484,0	589,7	5,6%
Résultat	0,1	5,5	5,4		4,5	1,0	

Les comptes 2020 de l'Etat de Vaud bouclent avec un excédent de recettes de 5.5 mios après comptabilisation de préfinancements de 261.4 mios. Le résultat opérationnel hors COVID-19 s'élève ainsi à 266.9 mios. Ces comptes absorbent des charges liées à la pandémie de COVID-19 d'un montant de 506.9 mios. Contrairement aux dernières années, aucune autre écriture de boucllement (amortissements non planifiés, etc.) n'a été portée à charge de l'exercice 2020.

Les charges brutes globales 2020 s'élèvent à 11'068.2 mios. Avant préfinancements, c'est un montant de 10'806.8 mios qui a été consommé par les divers départements, au cours de l'exercice sous revue, charges COVID-19 comprises. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) avec 4'376.2 mios et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) avec 3'123.0 mios absorbent 69.4 % de ces charges. Les charges de personnel s'élèvent à 2'521.8 mios, soit 23.3 % des charges globales.

Ces charges, y compris préfinancements, sont de 944.6 mios supérieures à celles portées au budget 2020, soit un dépassement de 9.3%. Celui-ci provient essentiellement des dépenses COVID-19 (+506.9 mios), des préfinancements (+261.4 mios) et d'attributions non planifiées à divers fonds (+112.0 mios). Près des trois quarts de cet écart au budget avaient été anticipés par des crédits supplémentaires d'un montant net de 585.9 mios, dont 517.7 mios en lien avec le COVID-19.

Les charges 2020 sont de 588.7 mios, soit 5.6%, supérieures à celles de l'exercice 2019. Cette croissance s'explique bien évidemment par les dépenses liées à l'épidémie de COVID-19 (+506.9 mios), mais également par des préfinancements (-161.8 mios) et des écritures de boucllement (-135.3 mios) inférieurs à ceux mis à charge de l'exercice précédent, partiellement compensés par une augmentation de diverses subventions sectorielles (+ 215.9 mios) et des attributions aux fonds (+ 83 mios).

Les recettes brutes s'élèvent à 11'073.7 mios, dont 6'582.3 mios, soit le 59.4%, proviennent du produit des impôts, taxes et patentes, 1'874.5 mios de la Confédération (subventions et part cantonale à l'IFD et à l'impôt anticipé) et des autres cantons et 844.3 mios de la participation des communes à la cohésion sociale (ex-facture sociale / FS).

Elles sont de 950 mios (9.4%) supérieures à celles budgétées. Quelque deux tiers (+680 mios) proviennent essentiellement d'éléments exceptionnels liés aux impôts et +187 mios du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS).

Elles sont 589.7 mios (5.6%) supérieures à celles enregistrées au cours de l'exercice 2019. Environ la moitié de cette somme (+278.9 mios) provient d'éléments exceptionnels enregistrés sur les impôts des personnes morales et les impôts conjoncturels. Il est à noter que l'impôt sur les personnes physiques 2020 est de 45.4 mios inférieur à 2019. La seconde moitié est liée à des différences au niveau d'éléments non pérennes liés à la part cantonale à l'impôt fédéral direct (IFD / +160 mios) et aux dividendes BNS (+125 mios).

Les investissements de l'Etat dans l'économie du canton se sont élevés à 556 mios, dont 237 mios sous forme de prêts et garanties, dans l'ordre de grandeur de ceux consentis aux cours des trois exercices précédents.

La dette de l'Etat de Vaud s'élève à 975 mios à fin 2020, identique à celle enregistrée à fin 2019.

Le détail de la plupart des chiffres précités figure au chapitre 3 ci-après ; celui-ci présente essentiellement les informations par département. Une analyse plus fine, par service, figure dans les rapports des diverses sous-commissions

1.2 Recommandation de la COFIN

A l'issue de ses travaux, la COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2020 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité est annoncé.

2. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

2.1 Généralités

La Commission des finances (COFIN) a tenu 5 séances consacrées à :

- la présentation des comptes 2020,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan ainsi que les comptes de résultat opérationnel et extraordinaire,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

2.2 Visites des sous-commissions dans les services

Compte tenu de la crise sanitaire et dans la plupart des cas, l'agenda des visites a pu être concentré sur un ou deux jours de travail où les sous-commissions ont entendu les différents collaborateurs et collaboratrices de l'Etat en charge des aspects financiers de leurs services respectifs. La COFIN tient à relever la bonne tenue de ces échanges ainsi que la qualité des renseignements fournis répondant aux diverses demandes des commissaires.

2.3 Auditions / documentation

Conjointement à une délégation de la Commission de gestion (COGES), la COFIN a auditionné :

- une délégation du Contrôle cantonal des finances (CCF) emmenée par son chef de service, M. Thierry Bonard, pour la présentation de leur rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 2020.
- une délégation de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), composée de son président, M. le député Maurice Neyroud et de son vice-président, M. le député Alexandre Rydlo. Cette commission a été mandatée par la COFIN pour analyser le bouclage des comptes 2020 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). Cette analyse a désormais prouvé son utilité et parachève son étude habituelle du projet de budget de la DGNSI, pour lequel elle reçoit un mandat depuis plusieurs années. La COGES a été conviée pour la première fois à cet échange afin de renforcer le suivi de l'informatique cantonale. La COFIN salue ce travail d'analyse effectué en deux temps par la CTSI ; le rapport de cette dernière se trouve au point 1.7 du présent document.

Elle a également d'une part auditionné la Directrice générale de la Direction générale de la fiscalité (DGF), Mme Marinette Kellenberger, accompagnée de M. Jean-Paul Carrard, Directeur de la division perception et finances, et d'autre part pris connaissance du rapport sur les revenus fiscaux de la DGF.

La COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport annuel 2020 du Conseil d'Etat (pages 25 à 43 du document) qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales ; elle invite les députés du Grand Conseil à en faire de même.

2.4 Observation

La COFIN n'a déposé aucune observation sur les comptes 2020. A noter que, conformément à l'art. 52, al. 2, de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), elle a interpellé les députés du Parlement pour le dépôt éventuel d'observation ; une seule demande lui est parvenue par ce biais, mais la proposition d'observation n'a pas été retenue.

2.5 Thème d'étude transversal

Dans la lignée du thème d'étude identifié pour le projet de budget 2021, la COFIN a choisi de continuer son analyse de l'impact des charges de la pandémie sur les finances cantonales. Les sous-commissions se sont notamment basées sur une documentation chiffrée fournie par le SAGEFI dont vous trouvez à la page suivante le tableau consolidé qui synthétise les dépenses liées au COVID-19 pour l'année 2020 de 506,9 millions, avec la ventilation des montants par département et par état (dépenses effectives, attributions aux fonds, transitoires, reports de crédits et crédits non utilisés). Le détail de cette étude se trouve au point 7 de ce rapport.

Sujet	Montants des crédits (au travers de crédit supplémentaire non compensé, arrêtés et EMPD)	Montants comptabilisés dans SAP au 31.12.2020						Montants engagés hors report crédit	
		Dépenses comptabilisées dans SAP au 31.12.2020	dont dépenses effectives	dont attributions aux fonds	dont transitoires	dont reports de crédit (uniquement fonds 1000)	Crédits non utilisés	Pour les fonds hors fonds 1000; engagement restant au-delà du 31.12.2020	Engagements existants en matière de prêts, cautions et garanties
1. DIT	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2. DFJC	43'292'000	42'643'041.80	9'128'714.14	32'500'000.00	1'014'327.66	0.00	648'958.20	0.00	0.00
3. DES	4'451'600	4'308'092.88	4'272'374.87		35'718.01	0.00	143'507.12	0.00	0.00
4. DSAS	244'438'300	234'430'791.46	44'900'236.51		174'217'854.95	15'312'700.00	10'007'508.54	0.00	0.00
5. DEIS	163'000'000	163'000'011.00	5'920'111.00	91'000'000.00	0.00	66'079'900.00	-11.00	0.00	0.00
6. DIRH	62'271'900	62'261'301.04	34'440'041.04		511'160.00	27'310'100.00	10'598.96	0.00	0.00
7. DFIRE	190'800	186'099.50	184'888.35		1'211.15	0.00	4'700.50	0.00	0.00
8. OJV	87'700	94'779.45	94'779.45		0.00	0.00	-7'079.45	0.00	0.00
9. SGC	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
I - Fonds 1000	517'732'300	506'924'117.13	98'941'145.36	123'500'000.00	175'780'271.77	108'702'700.00	10'808'182.87	0.00	0.00
5. DEIS - Cautions octroyées	20'000'000	13'767'892.60	13'767'892.60		0.00	0.00	6'232'107.40	0.00	13'767'892.60
I - Cautions octroyées	20'000'000	13'767'892.60	13'767'892.60	0.00	0.00	0.00	6'232'107.40	0.00	13'767'892.60
	537'732'300	520'692'009.73	112'709'037.96	123'500'000.00	175'780'271.77	108'702'700.00	17'040'290.27	0.00	13'767'892.60
Fonds 3000 Activités culturelles	3'000'000	0.00	0.00		0.00	0.00	3'000'000.00	0.00	0.00
Fonds 3023 Chômage	83'000'000	29'698'001.49	26'175'694.39		3'522'307.10	0.00	53'301'998.51	44'679'274.90	0.00
Fonds 3033 Soutien industrie	8'000'000	0.00	0.00		0.00	0.00	8'000'000.00	0.00	0.00
Fonds 3034 Urgence culture	29'500'000	14'579'124.00	3'304'177.00		11'274'947.00	0.00	14'920'876.00	12'650'100.00	2'260'000.00
	123'500'000	44'277'125.49	29'479'871.39	0.00	14'797'254.10	0.00	79'222'874.51	57'329'374.90	2'260'000.00

3. COMPTES 2020

Ce chapitre présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2020. Pour plus de détails, il est nécessaire de se référer également à la brochure des comptes 2020 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour l'exercice soumis à analyse.

3.1 Synthèse des résultats et charges brutes

	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Budget 2020	10'123'628'000	10'123'704'100		76'100
Comptes 2020	11'068'213'632	11'073'730'028		5'516'396
Différence comptes / budget total	944'585'632	950'025'928		5'440'296
En % du budget total	9.3%	9.4%		

Avec des écritures de bouclage d'un montant total de 261.4 mios (attribution à des préfinancements et autres capitaux propres), le résultat 2020 présente un excédent de revenus de 5.5 mios. Les dépenses COVID-19 de 506.9 mios sont comprises dans ce résultat.

3.2 Charges COVID-19

Les diverses mesures COVID-19 ont impacté le résultat net des comptes à hauteur de 506.9 mios. En sus, des mesures de soutien aux start-ups sous forme de cautions et arrières cautions ont été activées pour 13.8 mios. Au final, les dépenses nettes et cautions à charge de l'exercice 2020 s'élèvent à 520.7 mios pour un montant voté de 537.7 mios (voir tableau page suivante).

(en CHF)	Départements	Crédits suppl.	Comptes 2020
Santé & Hôpitaux : renfort du système de santé, tests, indemnités aux hôpitaux (hors ambulatoire)	DSAS	210'336'300	200'632'097
WelQome, fonds de l'industrie, soutien à l'apprentissage, aide aux locataires, 10% RHT compl. & autre	DEIS	91'000'000	91'000'000
Aides aux cas de rigueur	DEIS	72'000'000	72'000'011
Soutien aux entreprises de transport	DIRH	37'400'000	37'400'002
Social & EMS : mesures de soutien, indemnisation des acteurs du domaine social et médico-social	DSAS	34'102'000	33'798'694
Culture : fonds d'aide d'urgence, aides aux acteurs culturels	DFJC	32'640'000	32'651'482
Soutien aux structures d'accueil de jour	DIRH	23'100'000	23'100'000
DGEP : achat de masques, gymnase d'Etoy, rémunération de stages en milieu médical	DFJC	4'374'400	4'197'963
Protection civile : indemnités pour journée de la PC et dépenses du SSCM	DES	3'192'300	2'642'997
Protection jeunesse : renforcement pour les placements d'urgence	DFJC	3'088'000	2'657'244
DGES : rémunération de stages en milieu médical, soutien aux étudiants précarisés	DFJC	1'950'000	1'563'690
Soutien au secteur des médias régionaux (information)	DIRH	1'620'000	1'609'399
DGEO : achat de masques et de matériel de protection	DFJC	1'239'600	1'572'662
Police cantonale	DES	681'900	954'369
Service pénitentiaire	DES	577'400	710'727
Divers : DGIP (frais d'exploitation d'Etoy)	DFIRE	190'800	186'100
Divers : DGNSI (frais de développement pour l'OMC)	DIRH	151'900	151'900
Divers : OJV (masques et matériel de protection)	OJV	87'700	94'779
<i>Sous-total dépenses nettes</i>		517'732'300	506'924'117
Mesures de soutien aux start-up (cautions et arrières-cautions)	DEIS	20'000'000	13'767'893
Total dépenses nettes et cautions		537'732'300	520'692'010

3.3 Résultat opérationnel

(en CHF)	2020
Charges opérationnelles	10'806'813'632.11
Revenus opérationnels	11'073'730'027.85
Résultat opérationnel	266'916'395.74

Ce montant correspond au résultat publié dans la brochure des comptes 2020. Son détail par département est consultable dans le résumé du compte général pour l'année 2020 en page 283 et 284 de la brochure des comptes 2020.

3.4 Compte de résultat extraordinaire

(en CHF)	2020
Charges extraordinaires	261'401'109.50
Revenus extraordinaires	142'311'108.41
Résultat extraordinaire	-119'090'001.09

Ce compte se solde par un excédent de charges de 119,1 mios qui se compose des principales positions suivantes :

Charges extraordinaires (261,4 mios)

Attribution à des préfinancements (261,4 mios)

Communes (60 mios)

Climat (41,4 mios)

Fiscalité, sur autres capitaux propres (160 mios)

La diminution de 196,8 mios des charges extraordinaires entre les exercices 2019 et 2020 s'explique par des attributions à des préfinancements d'un montant total de 458,2 mios en 2019 contre 261,4 en 2020.

Revenus extraordinaires (142,3 mios)

Prélèvements annuels sur les préfinancements (122,8 mios)

Dotations à des fonds (105 mios)

Amortissement d'objets d'investissements préfinancés (17,8 mios)

Solde non utilisé pour des remboursements d'emprunts garantis des EMS & institutions spécialisées (11,6 mios)

Report de crédits non utilisés (4 mios)

3.5 Résultat total et compte de résultat

(en CHF)	2020
Résultat opérationnel	266'916'395.74
Résultat extraordinaire	-119'090'001.09
Résultat du compte	147'826'394.65

En déduisant du résultat opérationnel de 266.9 mios celui du résultat extraordinaire de -119.1 mios, le total du compte de résultat de l'Etat présente un excédent de revenus pour l'exercice 2020 de 147.8 mios. Ce résultat est à mettre en perspective avec celui annoncé de 5.5 mios où à l'excédent de revenus du résultat opérationnel sont ajoutées les écritures de bouclage enregistrées dans le compte de résultat extraordinaire.

3.6 Écritures de boucllement (préfinancements)

(en CHF)	Départements	2020	2019
Préfinancement Communes : effets financiers 2022 (accord du 25 août 2020)	DIT	60'000'000	
Préfinancement Climat : charges nouvelles (mesures d'impulsion 1 ^{ère} génération)	DES	41'400'000	
Autres capitaux propres : fiscalité, (risque trop perçu sur les acomptes 2020 PP/PME et indépendants)	Tous	160'000'000	
Préfinancement COVID-19	Tous		403'000'000
Préfinancement subvention d'investissement piscine Malley	DEIS		9'000'000
Préfinancement subvention d'investissement Stade Tuillière	DEIS		5'000'000
Préfinancement subvention d'investissement Château d'Hauteville	DFIRE		4'238'300
Préfinancement nouvelle LPNMS complément préfi. 2017 archeo	DFIRE		2'000'000
Sous-total préfinancements/capitaux propres		261'400'000	423'238'300
Subventions remboursements emprunts EMS et institutions échues	DFJC / DSAS / DFIRE		29'569'650
Subventions remboursements crédits de construction EMS et institutions échues	DFJC / DSAS / DFIRE		22'245'000
Amortissements non planifiés (prêts cond. Remboursables (PCR) aux entreprises de transport)	DIRH		12'454'018
Attribution fonds cantonal des monuments historiques	DFIRE		1'382'000
Attribution fonds Musée d'archéologie et d'histoire	DFJC		817'000
Attribution fonds pour l'aménagement du territoire	DIT		303'744
Sous-total écritures de boucllement diverses			66'771'412
Amortissements non planifiés subventions d'investissement terminées	DIT / DEIS / DIRH / DFIRE		36'202'450
Amortissements non planifiés routes revêtements bitumeux	DIRH		14'759'992
Amortissements non planifiés objets informatiques	DIT / DFJC / DIS / DSAS / DIRH / DFIRE / OJV		14'113'645
Amortissements non planifiés entretien et assainissement énergétique bâtiments	DFIRE		1'498'407
Amortissements non planifiés assainissement bruit	DIRH		1'147'426
Amortissements non planifiés investissements bâtiments et constructions prisons	DIS		440'289
Amortissements non planifiés bâtiment Perregaux, Château St-Maire et place du Château	DFIRE		256'018
Amortissements non planifiés rattrapage entretien routes	DIRH		89'967
Amortissements non planifiés réseau prioritaire trafic 40 tonnes	DIRH		10'528
Sous-total amortis. non planifiés investissements			68'518'722
Total écritures de boucllement		261'400'000	558'528'434

En 2020, trois écritures de boucllement ont été comptabilisées dans le compte de résultat extraordinaire, soit deux attributions à des préfinancements (communes 60 mios et climat 41.4 mios) et une attribution à autres capitaux propres (fiscalité 160 mios). Au final, les écritures de boucllement totalisent 261.4 mios. En comparaison, 558.5 mios d'écritures de boucllement avaient été comptabilisées en 2019.

Pour rappel, les préfinancements sont constitués pour des projets à venir. Ils sont fixés par l'autorité compétente, en l'occurrence le Conseil d'Etat lors du bouclage des comptes lorsque le contexte conjoncturel le permet. Ils permettent au Conseil d'Etat d'augmenter sa marge de manœuvre, notamment en matière d'investissement, puisque les préfinancements constitués sont utilisés pour financer tout ou partie de leur amortissement.

3.7 Comparaison avec le budget 2020 (sans les écritures de bouclage)

<i>(en CHF)</i>	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Budget 2020	10'123'628'000	10'123'704'100		76'100
Comptes 2020	10'806'813'632	11'073'730'028		266'916'396
Différence comptes / budget total	683'185'632	950'025'928		266'840'296
En % du budget total	6.7%	9.4%		

Le résultat avant écritures de bouclage présente un excédent de revenus de 266.9 mios avec des charges supérieures au budget de +683.2 mios/+6.7%. Cette progression comprend les dépenses COVID-19 à charge de l'exercice 2020, soit 506.9 mios

3.8 Comparaison avec les comptes 2019 (sans les écritures de bouclage)

<i>(en CHF)</i>	Charges	Revenus	Excédent de charges (-)	Excédent de revenus (+)
Comptes 2019	9'921'010'574	10'483'982'220		562'971'645
Comptes 2020	10'806'813'632	11'073'730'028		266'916'396
Différence comptes / budget total	885'803'058	589'747'808		-296'055'250
En % du budget total	8.9%	5.6%		

A périmètre comptable équivalent retraité 2020 vs 2019 (hors écritures de bouclage pour ces deux années), l'excédent de revenus 2020 s'élève à 267 mios contre 563 mios une année auparavant. Ce résultat est à mettre en perspective avec l'effet des dépenses COVID-19 de 506.9 mios.

4. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

4.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2020 totalisent un montant de 3,685 mrd (voir tableau « Etat des dépenses et recettes d'investissements au 31 décembre 2020 », pages 299 à 308 de la brochure des comptes, avec une distinction entre les objets bouclés et en cours).

Les charges d'amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisées en 2020 atteignent le montant de 120,3 mios contre 173,4 mios en 2019. Cette baisse de 53,2 s'explique principalement par le fait qu'aucun amortissement non planifié n'a été effectué en 2020 (68,5 mios en 2019).

4.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement, le solde des crédits d'investissement disponibles pour les prochaines années s'élève à 1,454 mrd (votés et non dépensés).

4.3 Dépenses d'investissement 2020

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de 427,7 mios à la charge du Canton, soit respectivement 477,2 mios de dépenses brutes et 49,5 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (51,1 mios), les dépenses brutes d'investissements effectivement injectées dans l'économie atteignent, pour l'exercice 2020, 319,4 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de 268,3 mios, soit 159,4 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Cet écart s'explique essentiellement par des retards pris sur de nombreux projets. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 est présenté en pages 289 à 298 de la brochure des comptes.

4.4 Solde comptable négatif de certains investissements

Certains objets d'investissement présentent des soldes comptables négatifs. La raison est historique et provient du fait qu'avant l'année 2014, les objets d'investissements étaient amortis de manière linéaire sur la base des montants fixés par les décrets. Ainsi, il n'était pas rare de constater des soldes négatifs si les dépenses nettes étaient inférieures à la charge d'amortissement calculée.

Lors du passage du MCH1 au MCH2 et selon les recommandations y afférentes (aucun retraitement du patrimoine administratif), les objets présentant des soldes négatifs ont été repris dans le bilan au 1^{er} janvier 2014. A terme, ces soldes négatifs devraient disparaître soit par de nouvelles dépenses ou par des boucllements d'objet étant entendu également que la méthode d'amortissement a changé puisqu'elle n'est non plus basée sur le montant du décret, mais sur les dépenses nettes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 2000 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées en mios de Fr.	Dépenses effectuées en mios de Fr.	En % du budget	Ecart par rapport au budget en mios de Fr.
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2
2009	301,0	166,4	55,3 %	- 134,6
2010	300,0	304,2	101,4%	+ 4,2
2011	300,0	234,2	78,1%	- 65,8
2012	300,0	257,9	85,9%	- 42,1
2013	320,9	240,9	75,1%	- 80,0
2014	369,2	303,3	82,1%	- 65,9
2015	421,4	306,1	72,6%	- 115,3
2016	437,9	318,1	72,6%	- 119,8
2017	365,1	250,1	68,5%	- 115,0
2018	395,1	245,9	62,2%	-149,2
2019	420,3	264,0	62,8%	- 156,3
2020	427,7	268,3	62,7%	-159,4

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif). Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme. Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2020 est présenté dans la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Le bilan est détaillé aux pages 313 et 314 de la brochure des comptes 2020 ; la COFIN y relève les éléments suivants :

- Les financements spéciaux sous capital propre (position 2900) ainsi que les fonds enregistrés sous capital propre (position 2910) se montent à 372,6 mios. Le détail des fonds et financements spéciaux figure en pages 337 et 338 de la brochure. Les principaux fonds concernés sont le fonds pour la lutte contre le chômage (95.8 mios), l'innovation (50 mios), l'énergie (40 mios), l'immunologie oncologique (30 mios), l'économie durable (25 mios) et le soutien à l'industrie (21 mios).
- Au 31 décembre 2020, le total des préfinancements mentionnés au passif du bilan se monte à 1'160 mios dont les principales positions sont notamment (la COFIN a connaissance du détail complet) :
 - COVID-19 : 403 mios ;
 - Infrastructures aggro : 261,5 mios ;
 - Stratégie immobilière : 87,4 mios ;
 - Effets financiers 2022 pour les communes : 60 mios ;
 - Etc.
- L'Etat n'a pas eu recours en 2020 au préfinancement de 403 mios (voir ci-dessus) enregistrés aux comptes 2019 pour faire face au COVID-19. Le Conseil d'Etat a décidé d'affecter entièrement ce montant aux enjeux financiers de la pandémie pour l'année 2021, y compris s'agissant des communes. Parmi les mesures à financer en 2021, figurent les aides pour cas de rigueur qui permettront de soutenir les entreprises et les indépendants concernés. Au 9 juin 2021, 154.9 mios de coûts COVID-19 sont engagés.
- La progression du capital propre de 458,4 mios découle de :
 - l'évolution des fonds et financements spéciaux (positions 2900+2910) pour +172 mios (notamment fonds lutte contre le chômage en lien avec le COVID et fonds innovation, économie durable et oncologie) ;
 - la diminution des préfinancements (position 2930 pour -21.4 mios) ;
 - l'augmentation des autres capitaux propres (position 2980) pour +160 mios en lien avec l'écriture de boucllement sur la fiscalité ;
 - l'excédent au bilan (position 299) de +147.8 mios (résultat annuel 2020 ; voir point 3.5 de ce rapport).

6. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets est passé de 64,9 mios (0,66% du budget voté – charges brutes) à 585,9 mios (5,79%). Les pages 380 à 385 de la brochure des comptes détaillent les crédits supplémentaires, avec leur ventilation respective, ayant un impact sur les charges brutes supérieures à 100'000 fr.

	Budget 2020 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DIT	252'105'500	6'335'900	2.51
DFJC	3'055'900'600	53'591'000	1.75
DES	570'325'200	5'044'100	0.88
DSAS	4'100'932'100	266'464'700	6.50
DEIS	685'804'500	172'535'000	25.16
DIRH	609'764'900	63'314'800	10.38
DFIRE	682'706'600	6'823'800	1.00
OJV	157'526'900	11'777'700	7.48
SGC	8'561'700	0	0.00
Total	10'123'628'000	585'887'000	5.79

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services est en hausse par rapport à l'année 2019 (+20), avec un solde net supérieur (+521 mios). Ainsi, 168 demandes ont été acceptées pour un total de 585,9 mios en 2020 contre 148 demandes pour 64,9 mios en 2019, selon détail développé ci-dessous.

Historique du total des crédits supplémentaires (en mios de fr. nets, après compensation)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre	257	220	201	190	183	188	177	174	148	168
En mios de fr.	40.7	50.2	52.0	47,5	86.1	94.5	72,1	78,9	64,9	585,9

Les 585,9 mios découlant des 168 demandes acceptées en 2020 se répartissent comme suit :

- 18 demandes pour 0 fr. net (montant brut totalement compensé) de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 80 demandes pour 509'100 fr. nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 70 demandes pour 585'377'900 fr. nets de compétence COFIN (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

Ces éléments comprennent les crédits supplémentaires COVID-19 pour un total de 517,7 mios (voir le tableau détaillé par département au point 2.5 de ce rapport) ; hors pandémie, l'effet net des demandes de crédits supplémentaires s'élève à 68,2 mios et est légèrement supérieur au résultat de 2019.

A la lecture des informations ci-dessus, on note que, même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la COFIN est inférieur à celui soumis au Conseil d'Etat, les dispositions de la LFin lui permettent d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants. Pour 2020 et compte tenu de la situation sanitaire, l'immense majorité des montants nets des crédits supplémentaires, après compensation, a été analysée par la COFIN. Un rapport d'activité semestriel est publié par la commission à l'attention du Grand Conseil où le détail des crédits supplémentaires adoptés, et autres bouclements de crédit, est visible.

6.1.2 Dépassements budgétaires

Les dépassements budgétaires concernent les montants non couverts par les crédits supplémentaires des groupes 30 (salaires), 31 (biens et services) et 36 (aides et subventions), sauf écritures de bouclage. Ils peuvent également contenir la régularisation des crédits d'étude pour lesquels les projets d'EMPD n'auraient pas abouti.

Dans ce contexte, le montant pour les comptes 2020 s'élève à 97.9 mio, soit 1% des charges totales du budget 2020. Cette donnée est en augmentation par rapport à l'année 2019 qui à titre de comparaison et à périmètre constant (une fois neutralisé des effets purement comptables) laissait apparaître un montant de 50,1 mio, soit 0,6% des charges du budget 2019. Le nombre de rubriques en dépassement budgétaire baisse et passe à 198 au 31.12.2020 contre 220 une année auparavant. De manière générale, les dépassements se décomposent comme suit (seuls les montants les plus significatifs, supérieurs à 1 mio, sont détaillés) :

- 94 (47,6%) inhérents à des dépassements inférieurs à 10'000 fr. pour un montant global de 0.3 mio (0.3%) ;
- 68 (34,3%) inhérents à des dépassements compris entre 10'000 fr. et 100'000 fr., pour un montant global de 2,6 mio (2,6%) ;
- 27 (13,6%) inhérents à des dépassements compris entre 0.1 mio et 1 mio, pour un montant global de 7,4 mio (7,6%) ;
- 7 (3,5%) inhérents à des dépassements compris entre 1 mio et 10 mio, pour un montant global de 26,9 mio (27,5%) ;
- 2 (1%) inhérent à des dépassements supérieurs à 10 mio, pour un montant global de 60,7 mio (62,0%).

Les deux derniers points précités, soit 9 dépassements non autorisés supérieurs à 1 mio, totalisent un montant de 87,7 mio, soit 89,5% du montant total des dépassements 2020. Les éléments principaux sont :

- au DFJC, 8.8 mio sont la conséquence de l'évolution du nombre de vaudois qui étudient hors canton et qui a été supérieure à la prévision, en particulier au niveau de l'AHES (5.6 mio), le taux effectif LPP a été supérieur au taux moyen appliqué lors du budget (1.6 mio) ce qui représente un écart de 0.5% du total de la masse salariale de la DGEP (voir le commentaire ci-dessous concernant les charges sociales) et l'impact financier du Décret du Grand Conseil du 03.11.2020 fixant la contribution de l'Etat et des communes au budget de la FEM pour les années 2020 et 2021 (1.5 mio) ;
- au DSAS, le dépassement de 32.0 mio s'explique à la DGS (9.4 mio) par un écart au niveau des comptes à 4 positions dû à la PIG unique de fusion de l'HRC (pas d'écart global sur le groupe 36) et à la DGCS (22.6 mio) par des charges supplémentaires en lien avec les PC AVS/AI, RI et régimes sociaux dont un crédit supplémentaire de 35.7 mio a été refusé par la COFIN le 12.11.2020. Au niveau du groupe 36 du DSAS, le dépassement par rapport au budget total (budget voté+crédits supplémentaires) s'élève à 3.4 mio ;
- au DEIS, le dépassement de 3.3 mio concerne les subventions LADE ; il s'explique par un écart au niveau des comptes à 4 positions (compte 3635) pour 2.1 mio, ainsi que par le suivi budgétaire effectué durant lequel le SPEI a omis d'exclure l'impact positif de 1.1 sur le fonds 3033 (Fonds de soutien à l'industrie) ;
- au DIRH, 5.4 mio concernent la part fédérale versée aux structures d'accueil dans le cadre des aides COVID-19 (4.2 mio) (montant compensé au compte 4610 par des revenus supplémentaires) et le service hivernal (1.2 mio) ;
- au DFIRE, 38.2 mio concernent les parts communales aux gains immobiliers (23.4 mio) et aux frontaliers (6.9 mio), la part IFD (7.9 mio) (en lien avec les revenus supplémentaires).

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges nettes crédits supplémentaires	Revenus nets crédits supplémentaires	Montants nets crédits supplémentaires
2015	160'260'400	74'127'900	86'132'500
2016	175'680'000	81'096'400	94'583'600
2017	178'574'900	106'420'700	72'154'200
2018	158'209'500	79'277'200	78'932'300
2019	133'033'500	68'131'500	64'902'000
2020	646'999'200	61'112'200	585'887'000

Avec les art. 28 LFin (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), la COFIN possède un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil. La COFIN veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible. Le point de situation au 30 juin 2020 est fait pour la COFIN durant le second semestre 2021, alors que le point au 31 décembre 2020 découle de la présentation des comptes de l'exercice.

6.2 Reports de crédits

La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent pas disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire ; la COFIN est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2020 sont les suivants :

	Reports totaux 2020 sur 2021	Pour comparaison	
		Reports totaux 2019 sur 2020	Reports totaux 2018 sur 2019
DIT	314'300	186'200	9'777'480
DFJC	980'200	18'000	125'000
DES	12'130'314	9'087'176	727'200
DSAS	16'192'700	842'600	100'000
DEIS	70'974'862	6'748'000	1'705'000
DIRH	29'146'600	2'428'100	1'269'000
DFIRE	4'343'700	5'770'300	4'957'400
OJV	186'000	0	30'000
SGC	28'500	0	0
Total	134'297'176	25'080'376	18'691'080

6.3 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2020, la COFIN a pris connaissance du rapport de la Direction générale de la fiscalité (DGF - voir tableau complet ci-dessous, relatif au groupe 40 « revenus fiscaux ») traitant des recettes fiscales. Un commentaire est également rédigé dans le rapport annuel du Conseil d'Etat aux pages 33 et 36 sur les évolutions de « budget 2020 à comptes 2020 » et de « comptes 2019 à comptes 2020 » notamment pour les groupes 40 (Revenus fiscaux), 41 (Patentes et concessions) et 42 (Taxes et compensations). L'évolution du produit des impôts depuis 2012 est disponible en page 343 de la brochure sur les comptes.

Les comptes 2020 intègrent la hausse de +2,5 pts du coefficient d'imposition en lien avec la reprise de l'AVASAD pour un impact estimé au budget 2020 de +69,9 mios. Ils tiennent compte également des diminutions fiscales décidées par le Grand Conseil qui a baissé ce coefficient de -1,0 pt (-28 mios, estimé au budget 2020) et augmenté les déductions pour les primes LAMal, pour les frais de garde et pour les contribuables modestes (- 66 mios, estimé au budget 2020).

Pour les différents impôts, sont constatés des écarts de -29,6 mios sur le revenu des personnes physiques, -15,8 mios sur la fortune des personnes physiques, +9 mios sur l'impôt à la source, + 12,6 mios sur les frontaliers, - 4,6 mios sur l'impôt spécial des étrangers, + 239,1 mios sur bénéfice des personnes morales, - 16,7 mios sur le capital des personnes morales, +5 millions sur les autres impôts des personnes morales, +37,5 mios sur les gains en capital, + 16,4 mios sur le droit de timbre et de mutation, +27,1 mios sur les successions et donations et -4,5 mios sur les autres impôts. Les taxes routières ont quant à elles augmenté de 3,4 mios.

CHF	Budget 2020	Comptes 2020	Ecartes comptes/budget 2020		Comptes 2019	Ecartes comptes 2020/2019	
Impôts sur le revenu	3'620'135'000	3'757'872'651	137'737'651	3.8%	3'787'449'534	-29'576'883	-0.8%
Impôts sur la fortune	676'637'000	714'026'364	37'389'364	5.5%	729'833'855	-15'807'491	-2.2%
Impôts à la source	143'000'000	159'704'326	16'704'326	11.7%	150'709'700	8'994'626	6.0%
Impôt sur les frontaliers	110'000'000	120'241'786	10'241'786	9.3%	107'689'182	12'552'604	11.7%
Impôt spécial des étrangers	106'371'000	100'677'839	-5'693'161	-5.4%	105'257'949	-4'580'110	-4.4%
Impôts sur le bénéfice	366'233'000	691'614'147	325'381'147	88.8%	452'540'474	239'073'673	52.8%
Impôts sur le capital	95'874'000	85'087'675	-10'786'325	-11.3%	101'767'790	-16'680'114	-16.4%
Autres impôts personnes morales	30'000'000	40'862'432	10'862'432	36.2%	35'891'783	4'970'649	13.8%
Gains immobiliers	199'592'000	277'097'544	77'505'544	38.8%	239'558'590	37'538'954	15.7%
Droits de mutation	163'200'000	198'052'695	34'852'695	21.4%	181'674'170	16'378'525	9.0%
Successions et donations	104'700'000	150'081'988	45'381'988	43.3%	122'975'190	27'106'799	22.0%
Taxes véhicules	255'250'000	257'127'199	1'877'199	0.7%	253'722'173	3'405'026	1.3%
Divers	31'000'000	29'807'997	-1'192'003	-3.8%	34'304'913	-4'496'916	-13.1%
	5'901'992'000	6'582'254'643	680'262'643	11.5%	6'303'375'303	278'879'340	4.4%

6.4 Garanties accordées et risques identifiés par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé, les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières. Dans le cadre de ce contrôle, des risques supérieurs à 1 mio pour un total de 11,8 mios ont été identifiés à la fin 2020 (contre 18,7 mios à fin 2019), à la DGE (10,5 mios) et au SPEI (1,3 mio).

Le détail des garanties hors bilan accordées par l'Etat se trouve en pages 339 à 341 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2020, le total s'élève à 1,665 mrd et est en légère baisse en comparaison du solde de fin 2019, (1,693 mrd).

6.5 Fonds, dons et legs

Les pages 337 et 338 de la brochure des comptes présentent la ventilation des 64 fonds gérés par l'Etat; leur nombre est en légère augmentation (60 en 2019 et 2018), pour un montant total de financements spéciaux et fonds de capitaux propres ainsi que capitaux tiers de 400,8 mios contre 227,5 mios en 2019. Cette forte progression est notamment due aux financements découlant des dépenses pour la pandémie. Parmi ces 64 positions, 28 fonds dépassent 1 mio, dont 10 qui possèdent un capital supérieur à 10 mios ; le plus important étant celui pour l'innovation, nouvellement créé, avec 50 mios.

Les 35 fonds provenant de dons et legs se trouvent détaillés à la page 386 de la brochure des comptes et totalisent un capital de 13 mios contre 13,2 mios à fin 2019.

6.6 Régimes financiers particuliers

6.6.1 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV)

Ce chapitre est intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS, voir pt 13.4 de ce rapport. Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 349 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 395 à 397 de la brochure des comptes

6.6.2 Université de Lausanne

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 355 et ss ; le rapport de révision de KPMG figure en pages 398 et 400 de la brochure des comptes.

6.6.3 Haute école pédagogique (HEP Vaud)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 361 et ss ; le rapport de révision de Prateo figure en pages 401 à 403 de la brochure des comptes.

6.6.4 Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 367 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 404 à 406 de la brochure des comptes.

6.6.5 Haute école de santé Vaud (HESAV)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 371 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 407 et 408 de la brochure des comptes.

6.6.6 Haute école d'art et de design de Lausanne (ECAL)

Son bilan ainsi que son compte de résultat sont présentés aux pages 375 et ss ; le rapport de révision de PWC figure en pages 409 et 410 de la brochure des comptes.

6.7 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve dans la brochure des comptes (Titres et participations), en pages 319 et 320. Leur valeur comptable en 2020 à l'actif du bilan se monte à 9,01 mios et reste stable depuis 2014.

7. THÈME D'ÉTUDE DE LA COFIN SUR LES COMPTES 2020

7.1 Synthèse générale

La pandémie liée au COVID 19 compte parmi les rares phénomènes mondiaux auxquels il est possible d'attribuer le qualificatif "d'évènement à portée universelle". Elle n'a épargné aucun lieu ni personne. L'économie et les finances n'ont pas échappé à la règle et les finances publiques, internationales, nationales, cantonales ou communales ont toutes été directement affectées.

Pour le canton de Vaud, dès le mois de mars 2020, le DFIRE a systématiquement monitoré les coûts du COVID-19, en informant régulièrement la COFIN. Cette dernière y a consacré son thème d'étude du budget 21 et y revient, sur la base des éléments portés à charge des comptes 2020.

A fin 2020, des crédits supplémentaires y relatifs pour un total de 517.7 mios ont été approuvés par le Conseil d'Etat et la COFIN. Sur ce montant, 506.9 mios ont été portés aux comptes 2020, 10.8 mios de crédits n'ayant pas eu besoin d'être utilisés. S'y ajoutent 20 mios de cautionnements aux start-ups dont 13.8 mios à charge de l'exercice 2020 (voir le détail de la répartition par département dans le tableau synthétique au point 2.5 de ce rapport).

Parmi les 506.9 mios précités :

- 98.9 mios ont fait l'objet de dépenses effectives jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- 123.5 mios ont été attribués aux fonds pour :
 - le chômage (83.0 mios),
 - les urgences culture (29.5 mios),
 - le soutien à l'industrie (8 mios),
 - les activités culturelles (3 mios),
- 175.8 mios doivent encore faire l'objet de décomptes (essentiellement CHUV) et
- 108.7 mios ont fait l'objet de reports de crédits qui seront utilisés en 2021, sans en affecter les comptes.

Ces dépenses, parmi celles supérieures à 20 mios, ont essentiellement servi à couvrir des coûts liés :

- à la santé et aux hôpitaux (200.6 mios),
- au soutien à l'économie et à l'emploi (163.0 mios),
- au soutien aux entreprises de transports (37.4 mios),
- au social et aux EMS (33.8 mios),
- à la culture (32.7 mios) ou
- aux structures d'accueil de jour (23.1 mios).

Les dépenses se poursuivent sur l'exercice 2021 ; au jour de la rédaction du présent rapport des crédits supplémentaires à charge de l'exercice 2021 ont déjà été votés par les diverses instances compétentes à concurrence de plus de 140 mios. L'année 2021 voit également la mise en œuvre et la délivrance des aides pour cas de rigueur, pour l'instant intégralement avancées par Canton, dans l'attente du versement des aides fédérales y relatives. Celles-ci interviendront une fois que la loi COVID-19 aura été avalisée par le peuple. A fin mai 2021, le Canton a versé plus de 200 mios (financements fédéral et cantonal inclus) à ce titre.

Les pages qui suivent présentent une synthèse des éléments ayant principalement affecté les comptes des divers départements (chiffre 2) puis une vue plus détaillée de chaque service (chiffre 3).

7.2 Synthèse des sous-commissions

7.2.1 Commentaire de la sous-commission DIT

Aucun montant spécifique n'a été attribué au DIT. Néanmoins, chaque service a rédigé une note sur le thème d'étude. Pour le surplus, les points suivants peuvent être relevés :

Le Secrétariat général du DIT (SG-DIT) est uniquement concerné par l'achat de divers produits (masques, produits de désinfection, distributeurs à essuie-mains et ses rechargeables) pour un total de 1'270 fr.

S'agissant de la Cathédrale, la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) enregistre un manque à gagner sur l'encaissement des montées à la tour et organisation de concerts. Préfectures : 1'224 amendes COVID-19 prononcées pour 327'800 fr.

La Direction générale du territoire et du logement (DGTL) met essentiellement en exergue des non-dépenses dues au COVID-19 (baisse d'activité des commissions et Forum du logement reporté en 2021, retard des mandats, diminution des impressions et de l'activité, diminution des frais professionnels).

Excepté l'achat de quelques panneaux en plexiglas ou de produits désinfectants qui ont pu être absorbés par le budget ordinaire, le COVID-19 n'a pas généré de coûts supplémentaires pour le SCTP. Par contre, les frais de déplacement des curateurs professionnels ont été moindres que prévu du fait des restrictions imposées.

Le Service des automobiles et de la navigation (SAN) relève : la fermeture des guichets à la clientèle de mars à août 2020, l'arrêt des expertises et des examens de conduite, les mesures de protection à appliquer pour la réouverture du service, la baisse des émoluments de l'ordre de 4.4 millions par rapport au budget, même si le second semestre a enregistré un fort effet de rattrapage qui se poursuit sur 2021, les charges supplémentaires induites par l'introduction des mesures de protection absorbées par le budget de fonctionnement ordinaire.

Le Ministère public (MP) indique des coûts très marginaux générés par la crise sanitaire liée au COVID-19 : quelques centaines de francs dépensés pour des produits désinfectants, des masques en papier et quelques rares câbles Ethernet de grande longueur nécessaires à la généralisation du travail à domicile, absorbés par le budget ordinaire du service.

7.2.2 Commentaire de la sous-commission DFJC

Toutes les entités du DFJC ont été impactées fortement par la crise du COVID-19.

Certaines directement, comme le Service des affaires culturelles (SERAC) qui a dû réorganiser totalement le système de subventions cantonales ou fédérales et faire face à une avalanche de demandes.

De même, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), et la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ont dû faire face à des problèmes logistiques compliqués (pour respecter les directives sanitaires, masques, solutions hydroalcooliques, etc.) de même qu'à des fermetures d'établissements (avec la gestion de l'enseignement à distance à mettre sur pied), et des organisations très complexes lors de la réouverture progressive de ces établissements (travail par demi-classes, gestion des quarantaines). Tout ceci, parallèlement aux projets en cours, de numérisation, de refonte des services (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation - SESAF) et de gestion de l'augmentation des effectifs.

D'autres services ou directions, comme la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), ont dû au contraire ouvrir ou accompagner l'extension des ouvertures de certaines institutions pour maintenir un encadrement complet lors de la fermeture des écoles, bien sûr dans le respect des normes sanitaires.

La Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) a dû faire face (comme la DGEP), avec les écoles de santé, à la gestion de la charge supplémentaire des étudiants (et apprentis) dans le domaine de la santé. De plus les hautes écoles ont dû faire face à une hausse significative du nombre d'étudiants et dû organiser elles aussi l'enseignement à distance.

Enfin, le secrétariat général du DFJC a dû se mettre en soutien des autres entités de manière transversale.

7.2.3 Commentaire de la sous-commission DES

3 services ont été financièrement impactés par des mesures COVID-19 nécessitant divers crédits supplémentaires : le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), le Service pénitentiaire (SPEN) et la Police cantonale (PolCant). La plupart de ces crédits ont dû être demandés dans l'urgence en début de crise et sont de compétences de la COFIN (8) ou Conseil d'Etat (6).

Le total de ces crédits s'élève à 4'451'600 fr. A noter que 143'507 fr. n'ont pas été utilisés. Ce montant concerne principalement :

SSCM : jours de service du personnel de la PCi, acquisition de matériel (EPI)

Polcant : matériel, frais de surveillance, location de véhicules

SPEN : matériel, renfort sécuritaire

Les différences entre les crédits demandés et les montants non utilisés ou alors dépassés proviennent principalement d'une forte incertitude voire de nombreuses inconnues notamment en début de crise. Les besoins n'étaient pas encore totalement identifiés, et les prix, notamment des équipements de protection individuelle (masques, solution hydroalcoolique, etc.) variaient fortement.

Les services du DES ont également pu absorber certains coûts par le budget ordinaire. Outre les dépenses, le COVID-19 a fortement impacté les services. De très nombreux projets ont dû être reportés. Le télétravail a rapidement été mis en place dans les services pouvant l'effectuer et ne nécessitant pas la présence physique des collaborateurs.

7.2.4 Commentaire de la sous-commission DSAS

Le Secrétariat général du DSAS (SG-DSAS) n'a pas présenté de crédit supplémentaire au titre du COVID-19. Aucun impact sur le plan financier. Toutefois, ce service d'état-major a été fortement mobilisé en termes de ressources d'appui. L'unité financière a maintenu le système de suivi et validation des pièces comptables/paiements par réception de courriels de la part des services, ceci avec succès.

Dans le cadre de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), les 200 institutions (établissements médicaux-sociaux (EMS), établissements psycho-sociaux médicalisés (EPSM), établissements socio-éducatifs (ESE)) obtiendront des indemnisations correspondant à des coûts supplémentaires nets supportés par les acteurs. Ces montants seront versés en 2021 et ils seront connus définitivement en fin d'année. Les institutions d'hébergement vont adapter leurs effectifs, car une sous-occupation est avérée. Il sera privilégié les départs naturels et la coordination des besoins en personnel par région sera nécessaire. Le programme de construction n'est pas remis en cause, mais des suppressions de chambres à deux lits sont envisagées.

Pour la Direction générale de la santé (DGS), les bénéficiaires représentent une trentaine de partenaires qui ont fait face à des coûts supplémentaires supportés par les institutions. Les indemnisations ont eu lieu en tenant compte des résultats comptables 2020 des institutions en tenant compte d'un système d'écrêtement. En 2021, la DGS est également impactée dans le cadre de la gestion de la vaccination contre le COVID-19, la gestion de la facturation du dépistage, les capacités hospitalières (Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), Fédération des hôpitaux vaudois (FHV) et cliniques privées), la gestion des stocks de matériel médical COVID-19.

S'agissant du CHUV, la participation de la DGS se présente par la compensation partielle des surcoûts COVID-19 et le financement de la sous-activité en hospitalisation pour les cas vaudois et non vaudois ainsi que la rémunération des cas. En 2020, une fermeture puis une réouverture progressive des salles d'interventions ont été réalisées, avec des conventions signées avec les cliniques en parallèle. L'activité à fin 2020 est retournée au niveau de l'activité budgétée.

7.2.5 Commentaire de la sous-commission DEIS

Le DEIS a été fortement impacté par la pandémie et accuse une augmentation de ses charges de 27,16% par rapport aux comptes 2019. Les crédits supplémentaires accordés à ce département se montent à 163'000'000 fr., ainsi que 20 mios pour les arrières-cautions aux start-ups.

L'augmentation du délai-cadre et le traitement des RHT ont généré une forte augmentation de la charge de travail du Service de l'emploi (SDE). Cependant, l'augmentation des effectifs et du versement des prestations ont été couverts par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), excepté le complément des 10% accordé par le Canton de Vaud pour les entreprises fermées par décision du Conseil d'Etat le mois de novembre 2020.

Le traitement des subventions massives allouées au SPEI en vue d'une distribution aux entreprises a mis le service sous une pression extrême. La mise en place des programmes WelQome 1 et 2, l'organisation de l'analyse et du traitement des ayants droit aux mesures pour les cas de rigueur et les aides en faveur des start-ups et scale-ups a demandé un fort engagement et une grande agilité des collaborateurs.

La Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) a moins été impactée dans son budget, les aides pour la déclassification des vins ayant été financées en partie par la Confédération et le complément en crédit supplémentaire compensé. La Confédération a octroyé 10 mios pour la déclassification des vins suisses, proportionnellement à la surface de vigne par canton. La demande du monde viticole a été plus élevée que le montant attribué, d'où des aides.

Le Service de la population (SPOP) a surtout été impacté par la pandémie dans le domaine de l'Asile, les effectifs ont peu baissé du fait de l'impossibilité de trouver du travail, des renvois qui ont été suspendus et en même temps, le recours à l'aide d'urgence par les personnes sans autorisation de séjour a augmenté.

L'année a été plutôt calme pour le Service de l'enseignement physique et du sport (SEPS), toutes les manifestations ayant été annulées. Des subventions ont été versées aux clubs sportifs amateurs par le biais de leurs associations cantonales et aux clubs d'élite en sport collectif.

Le secrétariat général du département s'est employé à soutenir les services de manière transversale en organisant des transferts provisoires de personnels pour soutenir les services en difficulté. Il a également dû gérer les plaintes des indépendants suite aux décisions du Canton.

7.2.6 Commentaire de la sous-commission DIRH

Les tâches et missions supplémentaires liées à la pandémie COVID-19 ont été bien absorbées dans le travail au quotidien dans les services. Il n'y a que deux services qui ont été impactés par les aides de la Confédération et son lot de modifications des règlements ; ce sont le Secrétariat général du DIRH (SG-DIRH) avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) avec le soutien aux entreprises de transports publics. La Chancellerie a également obtenu la mission cantonale de soutenir les médias régionaux.

Pour ce qui concerne les crédits supplémentaires non compensés COVID-19, il y en a eu pour les trois services mentionnés ci-dessus. Le soutien à l'accueil d'urgence a bénéficié d'une enveloppe de 1,5 mio et de deux enveloppes pour le financement du manque à gagner des réseaux ainsi que le soutien aux institutions d'accueil de jour des enfants : une de 18,9 millions et l'autre de 2,7 mios. Les discussions sont encore en cours afin de faire admettre à Berne les critères établis par le canton de Vaud pour le versement de l'aide fédérale.

Pour les transports publics, le montant prévu est de 37,4 mios. Il sera attribué aux entreprises une fois leurs comptes 2020 bouclés. La Chancellerie a dû gérer un soutien aux médias régionaux d'un montant de 1,6 mio. Pour les autres services soit la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), le Service du personnel (SPEV) et le Contrôle cantonal des finances (CCF), il n'y a pas de remarques particulières à formuler.

Des crédits supplémentaires sont néanmoins attendus pour l'année 2021 au niveau de la DGMR pour la baisse des recettes de transports en 2021 et au niveau de la Chancellerie dans le cadre du décret voté sur l'aide aux médias.

7.2.7 Commentaire de la sous-commission DFIRE

Toutes les entités du DFIRE ont été impactées de manières diverses par la crise du COVID-19. Certaines ont été affectées physiquement est toute d'une manière organisationnelle et financière.

La mise en place du télétravail a bien fonctionné dans toutes les entités et le personnel s'y est adapté.

La Direction générale de la fiscalité (DGF), poumon de la gestion des rentrées fiscales du canton, s'est particulièrement réorganisée avec efficacité pour instaurer plus de télétravail afin de maintenir le traitement de tous les dossiers d'une manière équitable afin de gérer les rentrées fiscales du canton, essentielle à la gestion des finances cantonale.

La Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) a dû fournir des locaux équipés pour accueillir un nombre d'étudiants en forte expansion soit à Etoy, via le GEMS et à Bussigny. Des impacts financiers ont concerné les salaires du personnel d'exploitation et les locations des immeubles entre autres.

7.2.8 Commentaire de la sous-commission OJV

L'Ordre judiciaire vaudois (OJV) a obtenu deux crédits supplémentaires non compensés (32'200 fr. et 55'500 fr.) selon la procédure simplifiée mise en place COVID-19. Le montant global s'élève à 87'700 fr. alors que les dépenses s'élèvent à 94'779,45 fr. Il n'y a eu aucun transitoire et aucun report de crédit spécifique à COVID-19. Le surplus de dépenses a pu être absorbé par le budget de fonctionnement ordinaire.

Ces crédits ont été dépensés afin d'équiper les offices en équipements/aménagements et fournitures de protection, ainsi que pour quelques locations de salles

7.2.9 Commentaire de la sous-commission SGC

Aucun montant spécifique n'a été attribué au Secrétariat général du Grand Conseil (SG-GC).

La crise COVID-19 a entraîné deux hausses de dépenses principales : un surcoût d'environ 100'000 fr. pour des locations de salles pour le Grand Conseil délocalisé et un surcoût d'environ 150'000 fr. pour les frais de régie y relatifs.

7.3 Traitement du thème d'étude sur les comptes 2020

Le thème d'étude s'est subdivisé en 5 questions spécifiques qui sont mentionnées ci-dessous, avec, pour chacune, quelques réponses, parmi les plus significatives, mais non exhaustives, apportées par certains services.

7.3.1 Ecart entre les montants attribués / votés et les montants comptabilisés

La COFIN remercie le Service de gestion et d'analyse financières (SAGEFI) qui a fourni, avant les visites dans les départements, aux commissaires et aux Secrétariats généraux / Responsables financiers départementaux, par département, un tableau consolidé permettant d'échanger sur ces éléments chiffrés.

Commenter / expliquer les écarts significatifs : par exemple, en cas de sous-utilisation du crédit obtenu, ce dernier a-t-il été attribué à un autre programme ?

- *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO / DFJC)* : un crédit supplémentaire de 1'239'600 fr. a été déposé en septembre 2020 avec au final un dépassement de 333'062 fr. principalement dû à un problème de stockage provoquant un retard de livraison de matériel (masques, solutions hydroalcooliques).
- *Service de la population (SPOP / DEIS)* : un crédit supplémentaire de 9,7 mios, qui n'est pas formellement une demande COVID, a été accordé pour permettre l'augmentation de la dotation budgétaire afin d'assurer la couverture des surcoûts dans le domaine de l'asile et de l'aide d'urgence. Seuls 7 mios ont été utilisés en raison d'une baisse de frais variable, notamment en lien avec les frais médicaux.
- *Direction générale de la santé (DGS / DSAS)* : Les crédits supplémentaires versés se montent à 210,3 mios dont 42,9 mios de dépenses effectives, 142,6 mios de transitoires et 15,1 mios de reports de crédits. Au total, le montant non utilisé se chiffre à 9,7 mios. S'agissant des transitoires et reports de crédits qui cumulés se montent 157,8 mios, un montant de 3,7 mios est à ce jour régularisé.
- *Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI / DEIS)* : un crédit supplémentaire accordé de 20 mios alloué à l'aide aux locataires et aux bailleurs a relativement peu été dépensé, car peu de demandes ont été faites. Un montant de 15 millions a été réattribué à WelQome en maintenant une réserve de 5 mios. Finalement, le montant de 3'051'419 fr. également non dépensé.
- *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR / DIRH)* : la question est encore en suspens. En effet, le soutien décrété sera octroyé sur la base des comptes bouclés 2020 des entreprises de transports. L'octroi de subventions sera donc effectif au cours du second semestre 2021 ; toutefois, un versement anticipé a été effectué en faveur de la CGN et des tl afin de soutenir leurs liquidités. Une sous-utilisation du crédit ne sera pas utilisée pour un autre programme, sinon pour compenser le crédit supplémentaire au budget 2021 dans la mesure du possible.

Les montants ayant fait l'objet d'un passif transitoire (charge à payer) et/ou d'un report de crédit de 2020 sur 2021 seront-ils intégralement payés en 2021 et à quelle échéance ?

- *Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES / DFJC)* : un crédit supplémentaire de 1,950 mio a été sollicité pour financer les indemnités complémentaires pour les étudiant.e.s en soins mobilisés dans le cadre de stages de renfort pour faire face à la pandémie. Au final, un montant de 795'510 fr. n'a pas été utilisé, malgré la deuxième vague.
- *Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI / DEIS)* : Les aides aux "cas de rigueur" (20 mios) et "indemnités fermeture" (30 mios) accordées par crédit supplémentaire en novembre 2020, ainsi qu'un complément accordé également en décembre de 22 mios pour les "cas de rigueur" font l'objet d'un report de crédit de 66'079'900 fr. sur 2021. Seules les indemnités pour fermetures ont été attribuées à raison de 5'920'111 fr. au 31.12.2020, complété par un montant de 4'870'232 fr. en avril 2021. A noter que tout le dispositif des cas de rigueur s'est mis en place en janvier et février 2021 ; les principaux coûts interviendront donc en 2021.

- *Office de l'accueil de jour des enfants (SG-DIRH / OAJE)* : deux crédits supplémentaires non compensés d'un total de 21,6 mio pour le financement du manque à gagner des réseaux et institutions d'accueil de jour des enfants ont été accordés. Quelques inconnues subsistent néanmoins quant à la participation de la Confédération aux pertes subies par les structures d'accueil de jour des enfants. De plus, d'autres besoins pourraient intervenir dans le courant 2021. Dès lors, le montant de 885'208 fr. non versé en 2020 a été comptabilisé en transitoire afin, le cas échéant, de pouvoir faire face en 2021 aux 1ères urgences qui surviendraient.
- *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR / DIRH)* : Le soutien décrété partait des mêmes hypothèses que le soutien fédéral, à savoir une baisse des recettes moyenne sur l'année 2020 de 35%. Les décomptes partiels indiquent que la moyenne des pertes de recettes dans le canton de Vaud se situe entre 25-30% (baisse plus significative pour les lignes à caractère touristique et les métros). À ce stade, le crédit supplémentaire de 37,4 mio devrait suffire.

7.3.2 Comment les fonds ont-ils été pratiquement dépensés ?

Les critères de sélection ont-ils été faciles à appliquer ?

D'une manière générale, les critères ont été relativement aisés à appliquer, mais ont parfois nécessité des contrôles d'éligibilité, provoquant une surcharge importante de travail.

Quels ont été les principaux bénéficiaires, leurs nombres et les montants payés (plus petits, plus grand et moyenne) ?

Les bénéficiaires, leur nombre ainsi que les montants payés (allant de quelques dizaines de francs à plusieurs dizaines de milliers, voire parfois plusieurs millions) sont bien entendu multiples et très variables, en fonction du domaine d'activité des services, respectivement des directions générales. Ci-dessous quelques exemples les plus significatifs :

- *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO / DFJC)* : achats de matériel pour les élèves de 7^e à 11^e (nombre : 41'000) et enseignants (10'656) avec une facture maximale de près de 70'000 fr. et une moyenne de 1'543 fr.
- *Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP / DFJC)* : mesures de soutien au développement et au maintien de l'apprentissage pour les entreprises formatrices (2'035), avec un montant maximal de 126'000 fr. et une moyenne de 1'524 fr.
- *Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES / DFJC)* : indemnisation complémentaire versée aux étudiant.e.s dans le domaine de la santé pour (1'300 sur 1'900) correspondant à 1'924 mois de stage.
- *Service des affaires culturelles (SERAC / DFJC)* : mesures d'indemnisation et aides d'urgences pour les entreprises culturelles et acteurs culturels (488 dossiers), avec un total de 29'184'161 fr. allant de moins de 50'000 fr. (411 dossiers) à plus de 3 mio (3 dossiers).
- *Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ / DFJC)* : mesures de renforcement sur la prévention et la protection mises en place par des institutions (12) et organismes de protection pour les jeunes et leurs familles, avec montant maximal de 869'100 fr. et une moyenne de 110'971 fr.
- *Direction générale de la cohésion sociale (DGCS / DSAS)* : soutien à des institutions d'hébergement (200) pour un montant connu d'ici à fin 2021.
- *Direction générale de la santé (DGS / DSAS)* : soutien destiné à une trentaine de partenaires, dont les principaux sont le CHUV (70.5 mio), la FHV (59.5 mio), les cliniques (7 mio – en cours de validation), et l'AVASAD (9.8 mio – en cours de validation).
- *Service de l'emploi (SDE / DEIS)* : soutien financier versé en faveur des employés des entreprises répondant à l'application de l'arrêté du 1^{er} décembre 2020. Entre décembre 2020 et avril 2021, plus de 2'078 entreprises se sont réparties plus de 3 mio, avec un montant maximal de 67'062 fr. et une moyenne de 1'783 fr.

- *Direction générale de l'agriculture, viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV / DEIS)* : aides au déclassement de viticulteurs – encaveurs (16) pour un montant total de 816'023 fr., avec un montant maximal de 270'000 fr. et une moyenne de 81'000 fr.
- *Service de l'éducation physique et du sport (SEPS / DEIS)* : aides aux clubs phares (29) et associations sportives (38) pour montant maximal de 64'600 fr. et une moyenne de 13'890 fr. ;
- *Secrétariat général du DIRH / Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)* : aides pour les structures d'accueil de jour (550) répondant aux critères fixés par l'OAJE pour un montant total maximal pour un réseau de 1'671'493 fr., avec une moyenne de 45'000 fr.
- *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR / DIRH)* : mesures de soutien de certaines entreprises de transports pour un montant total encore inconnu, mais pouvant aller de quelques milliers de francs à une dizaine de millions.
- *Chancellerie / DIRH* : soutien aux médias (29) par le biais de la diffusion d'une ou plusieurs annonces, avec des montants pouvant aller de 185 fr. à 195'000 fr.

7.3.3 Commentaires fournis lors des visites du projet de budget 2021

Les commentaires fournis en octobre 2020 sont-ils toujours pertinents aujourd'hui ?

Lors de ses travaux sur le projet de budget 2021, la COFIN avait déjà défini un thème d'étude portant sur l'impact de la pandémie dans les finances cantonales. Dans ce contexte, les services et directions générales avaient abondamment documenté les sous-commissions, par le biais de référence à des demandes de crédits supplémentaires, mais également via un descriptif précis des décisions prises en termes d'achat de matériel, de gestion du personnel sur place, d'organisation du travail à distance, d'application des mesures sanitaires, de fermetures / ouvertures de sites, de prestations offertes, etc. Les commissaires constatent que les commentaires fournis restent globalement toujours valables.

En quoi ces commentaires devraient-ils être complétés / modifiés ?

Un nombre important de services et de directions générales ne mentionnent aucun besoin de complément / modifications. Parmi les autres entités, les éléments suivants sont notamment relevés :

- *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO / DFJC)* : besoins en achat de masque et solutions hydroalcooliques ; les autres dépenses pouvant être compensées par le budget de fonctionnement.
- *Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP / DFJC)* : location de locaux pour un demi-gymnase / mesures de soutien à l'apprentissage / masques, gels et autres matériels de protection.
- *Service des affaires culturelles (SERAC / DFJC)* : intégration des projets de transformation en 2021 / Réintroduction de l'indemnisation des acteurs culturels / introduction de l'indemnisation des intermittents.
- *Service de sécurité civile et militaire (SSCM / DES)* : projets devront être reportés sur 2022 ; de nouvelles dépenses en lien avec les centres de vaccination (mobile et itinérante) ou encore le testing n'ont pas été budgétées.
- *Direction générale de l'environnement (DGE / DES)* : acquisition du matériel de sécurité (plexiglas, désinfectant, masques, etc.).
- *Service pénitentiaire (SPEN / DES)* : hausse d'infections constatée chez les personnes détenues provoquant un besoin de dépistage de masse tant au niveau du personnel que des personnes détenues.
- *Service de la population (SPOP / DEIS)* : baisse du flux migratoire, moins importante qu'envisagée.
- *Office de l'accueil de jour des enfants (SG-DIRH / OAJE)* : aide fédérale admise pour les structures exploitées par les services publics.

- *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR / DIRH)* : augmentation des indemnités étatiques nécessaire en raison d'une baisse des recettes des entreprises de transports.

Des éléments inattendus / imprévisibles se sont-ils produits depuis lors ?

Un grand nombre de réponses négatives a été formulé, mais les éléments suivants sont notamment relevés par certains services et/ou directions générales :

- *Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP / DFJC)* : les mesures sanitaires vont probablement conduire à des surcoûts (frais de nettoyage, experts supplémentaires) estimés à environ 360'000 fr.
- *Direction générale de la cohésion sociale (DGCS / DSAS)* : les effets de la deuxième vague fin 2020, une surmortalité dans les EMS et le constat de 300 lits inoccupés début 2021.
- *Service de la population (SPOP / DEIS)* : une baisse des dépenses liées à l'accompagnement des personnes à l'aéroport dans le cadre des mesures de renvoi, ainsi qu'une baisse des mariages d'exception ont été constatées. Une baisse des émoluments des documents d'identités, des demandes de renouvellement étant restées en attente, les personnes ne pouvant voyager. Forte charge de travail à l'état civil, lié à l'explosion du nombre de décès.

7.3.4 Vue sur l'année 2021

Eventuelles mesures complémentaires (prises par rapport à 2020), avec une brève description.

Alors que plus d'une dizaine de services et/ou de directions générales ne mentionne aucune mesure complémentaire prise pour l'année 2021, certaines autres structures sont dans l'incapacité de prévoir l'impact concret de la crise sur leurs futures prestations, à l'instar du *Service de la promotion économique et de l'innovation (SPEI – DEIS)* dont les prestations sont impactées par des décisions sanitaires.

Parmi les autres entités qui peuvent identifier plus clairement leurs besoins, relevons les commentaires suivants :

- *Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES – DFJC)* : mise en place en 2020 d'un dispositif d'aide d'urgence temporaire aux étudiants précarisés par les conséquences économiques de la pandémie. La période couverte court jusqu'au 31 juillet 2021 pour autant que la crise le justifie.
- *Service des affaires culturelles (SERAC – DFJC)* : augmentation en 2021 de l'attribution au fonds des activités culturelles pour l'octroi de bourses de recherches aux acteurs culturels.
- *Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ – DFJC)* : demande de renfort en personnel social pour 2021 afin de soutenir l'augmentation des dossiers dans certaines régions.
- *Police cantonale (POLCANT – DES)* : engagement temporaire en 2021 d'un-e spécialiste en finances afin de soutenir la Brigade financière dans le traitement des enquêtes pour escroquerie en lien avec les prêts COVID.
- *Administration générale de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS – DSAS)* : Adaptation des effectifs et des prestations des institutions d'hébergement en raison d'une éventuelle sous-occupation.
- *Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR – DIRH)* : ajustement financier en 2021 pour tenir compte de la hausse des indemnités nécessaires pour compenser les baisses de recettes de transports en 2021, par rapport aux offres initiales.
- *Secrétariat du Grand Conseil (SGC)* : Risque de frais de location supplémentaires en lien avec le déplacement des séances du Parlement au SwissTech Convention Center.

7.3.5 Autres programmes / mesures affectés

Des programmes existants ont-ils été affectés (positivement ou négativement) par les aides COVID déployées ?

La grande majorité des services et / ou directions générales de l'administration cantonale a répondu par la négative, tout en précisant, pour certains d'entre eux avec satisfaction, que leurs prestations ordinaires avaient pu être maintenues malgré les circonstances.

Parmi les entités qui ont été affectées par les aides COVID, citons notamment les prestations suivantes :

- *Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP – DIT)* : un programme de cours à distances pour la formation des curateurs privés volontaires a été mis en place avec succès, en raison de l'impossibilité de tenir ces séances en présentiel.
- *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO – DJFC)* : un montant de 642'900 fr. a été affecté pour des mesures d'appuis exceptionnels pour lutter contre les effets du semi-confinement sur le plan scolaire.
- *Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES – DFJC)* : Les restrictions liées à la situation sanitaire ont provoqué l'annulation de la grande majorité des projets relatifs aux relations internationales, provoquant une non-dépense de près de 700'000 fr.

8. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la COFIN a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle invite le lecteur à s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat.

9. RAPPORT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 20 mai 2021, lors d'une séance commune avec la Commission de gestion, la COFIN a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2020. **Cet organe d'audit interne recommande, sans réserve, l'approbation des comptes annuels et du bilan pour l'exercice 2020** (voir son rapport en page 391 et 392 de la brochure sur les comptes).

Cette recommandation sans réserve est un point important : depuis que la responsabilité du contrôle des comptes de l'Etat incombe au CCF, soit 1996, il s'agit du huitième exercice où ce dernier peut délivrer son opinion sans réserve. Parallèlement, le CCF émet un constat, qui ne remet toutefois pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, concernant le système de contrôle interne (SCI). En effet, le déploiement de ce dernier au sein de l'administration, ralenti par la crise sanitaire, est toutefois en cours de finalisation, avec 24 services qui ont obtenu leur certification et 5 autres sont en attente. Bien que concrètement entamé, le déploiement d'un SCI au sens de l'art. 16 Lfin, ne peut pas encore être considéré comme effectif. La COFIN continue de suivre avec attention cette mise en œuvre progressive.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION (CTSI) SUR LES COMPTES 2020 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU NUMÉRIQUE ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION (DGNSI)

10.1 Préambule

La Commission des finances (COFIN) a confié à la CTSI le mandat d'examiner les comptes de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). La CTSI a concentré son examen sur les charges informatiques (comptes du groupe 31).

La COFIN demande à la CTSI de vérifier l'état d'avancement des principaux investissements identifiés préalablement lors de l'examen du budget. Comme indiqué dans son précédent rapport, la CTSI procède aux contrôles des investissements au moyen d'un Cockpit établi deux fois par année par la DGNSI qui permet un suivi des projets et qui fournit une évaluation des risques (indicateurs relatifs au budget, aux délais, aux ressources humaines et à la qualité).

10.2 Constats principaux suite à l'examen des comptes 2020 de la DGNSI

Respect du budget global de la DGNSI (groupes de comptes 30, 31, 33 et 34)

Les comptes 2020 (total des charges) de la DGNSI augmentent de près de 7.5% par rapport à l'année 2019 (de 141'546'840 fr. à 152'158'800 fr.), ce qui est une progression plus forte que les années précédentes. Dans l'augmentation des amortissements d'env. 2 mio (par rapport au budget 2020 et aux comptes 2019), 575'232 fr. correspondent à l'effet COVID, alors que 1.4 mio non-budgétisé a tout de même été comptabilisé (en lien avec l'augmentation du crédit d'inventaire). En effet, suite à des remplacements exceptionnels du parc afin de fournir rapidement des ordinateurs portables aux personnes qui ont dû télétravailler, certains postes fixes ainsi remplacés n'étaient pas tous totalement amortis. Ces amortissements ne concernent que le crédit d'inventaire pour l'acquisition de matériel, mais pas les amortissements sur les investissements qui sont centralisés par le SAGEFI. L'augmentation des futurs budgets, prévue autour de +5% par année, sera en lien avec le niveau d'informatisation et d'automatisation demandé dans les différents services au sein de l'ACV.

En comparant le budget 2020 voté et les comptes 2020 hors amortissements, le **dépassement est de 1'514'550 fr.** Comme mentionné ci-dessus, l'augmentation des amortissements (dont ceux liés au COVID-19) est d'environ 2 mio par rapport au budget.

En tenant compte des reports de crédit et des crédits supplémentaires, la DGNSI **laisse un solde de 512'050 fr. sur l'ensemble de son budget 2020 hors amortissements**, dont 382'470 fr. sur le budget informatique seul (comptes du groupe 31). En incluant les amortissements le dépassement est de 1'582'1000 fr.

Charges informatiques (Groupe 31) – comparaison comptes v. budget

Budget 2020	Crédits supplémentaires	Budget actualisé	Charges 2020	Reports de crédit 20-21	Solde 2020 (non dépensé)
74'422'800.-	+1'077'200.-	=75'500'000.-	-73'912'530.-	-1'205'000.-	=382'470.-

En 2020, grâce à des efforts de suivi budgétaire mensuel rigoureux, l'ensemble des directions de la DGNSI termine l'exercice en dessous de son budget actualisé (budget voté plus les crédits supplémentaires). Une seule exception est cependant à noter, il s'agit de la direction ETN (environnement de travail numérique) qui a été particulièrement mise à contribution en 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Elle boucle avec un dépassement de 402'000 fr. sur un budget de 10.2 mio. En très peu de temps, elle a dû trouver des solutions permettant à des milliers de collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale vaudoise (ACV) de travailler depuis leur domicile.

Priorisation

Au niveau du budget de fonctionnement, la DGNSI a pu absorber les conséquences du COVID-19 sans devoir passer par des crédits supplémentaires en effectuant des réattributions, en repoussant par exemple des mises à jour ou des projets, ce qui lui a permis de réaliser des actions urgentes tant au niveau des infrastructures que du développement de prestations pour les services de la santé, l'office du médecin cantonal, le service de l'économie, etc.

Modèle de location de licences

Le passage des éditeurs de logiciels à un système de location de licences se renforce. La CTSI note en conséquence une forte augmentation des charges, année après année, sur le compte 3158 (entretien des logiciels informatiques de gestion). Souvent, ce changement de modèle s'accompagne d'une augmentation sensible des prix. Malgré une progression du budget 2020 sur ce poste, qui est passé de 11.8 mios en 2019 à 15 mios, on enregistre tout de même un dépassement de 1.2 mio en 2020. Au budget 2021, ce compte passe à environ 18.5 mios. Il est estimé que 70% à 80% du montant total des licences sont déjà passés en mode location.

Le problème s'élargit à tout le marché informatique ; la tendance se concrétise même avec des fournisseurs Open source, non pas sur les licences, mais sur des contrats de maintenance. Par rapport à cette situation, certains membres de la commission n'hésitent pas à parler de racket.

Par rapport à ce nouveau modèle de location de licences et à ses effets sur les prix, la CTSI demande à la DGNSI de faire une projection à moyen terme, sur 5 ans, de l'augmentation des coûts que cela va potentiellement engendrer.

Nouvelle phase d'internalisation du personnel

L'EMPD « sécurité » 147/2019 prévoit une nouvelle démarche d'internalisation de ressources externes engagées à la DGNSI sur des activités pérennes, ce qui permettra une meilleure maîtrise de la sécurité informatique. Concrètement, il s'agit d'un programme d'internalisation sur quatre ans, d'environ 45 ressources externes. L'internalisation constitue une source d'économies tout en contribuant à la sécurisation des systèmes d'information. Comme le projet a démarré fin 2019, les 24 ETP internalisés (lot 1) n'étaient pas prévus au budget 2020. Cependant, il a fallu payer les collaborateurs internalisés entre juin et décembre 2020, c'est la raison pour laquelle un crédit supplémentaire entièrement compensé de 600'000 fr. a dû être comptabilisé sur 2020. Ce montant n'a dès lors rien à voir avec l'économie pérenne qui sera générée à partir de 2021. La situation ci-dessous est celle qui ressort du budget 2021 :

- Suppression des contrats LSE :	5'211'100.- (en moins dans le groupe 31)
- Charge salariale 2021 des 24 ETP internalisés en 2020 :	<u>2'908'400.-</u>
- Économie pérenne dégagée dès 2021 :	2'302'700.-

Cette économie pérenne sera affectée à deux projets :

- Évolution continue du poste de travail :	1'700'000.-
- EMPD « sécurité 2 » :	602'700.-

Situation par système d'information

Avec sa nouvelle organisation, la DGNSI sépare plus clairement les budgets dédiés aux évolutions (nouveaux projets) de ceux pour le maintien du patrimoine (existant). Au total, 87% des charges informatiques doivent être considérées comme des charges incompressibles dès lors qu'elles servent en priorité à maintenir et exploiter le patrimoine existant.

La part des évolutions mineures et/ou urgentes comptabilisée au budget de fonctionnement représente ainsi 13.0% des charges informatiques, le développement et l'évolution majeure du patrimoine applicatif et des infrastructures faisant l'objet de crédits d'investissements (EMPD) amortis sur 5 ans.

10.3 Suivi des investissements

Les investissements de 27.9 mios pour l'année 2020 sont supérieurs à la moyenne des années précédentes qui s'établissait à 24.5 mios environ. La DGNSI évoque quelques facteurs possibles à cette augmentation :

- La nouvelle organisation de la DGNSI (compétences transverses) a permis d'augmenter sa capacité à réaliser en lien avec la mise à disposition de chefs de projets.
- La disponibilité du métier, certainement augmentée par le fait du télétravail, a contribué à faire avancer les projets informatiques.

Par contre, le projet DEMAUT (Demande d'autorisation de pratiquer pour les médecins), piloté par l'office du médecin cantonal, n'a pas pu démarrer comme prévu à cause de l'engagement de l'ensemble du personnel dans la lutte contre la crise du COVID.

Cockpit pour le suivi des dépenses d'investissement (EMPD)

La CTSI souligne la pertinence de ce tableau qui donne des éléments financiers et un suivi des projets. Néanmoins, sa présentation n'est pas facile à interpréter sur les soldes, les engagements (TCA) et les éventuels dépassements financiers ; il conviendrait de clarifier la signification des colonnes dans les futurs Cockpits :

Total du décret - Dépensé à fin 2020 = Solde au 1.1.2021

Solde au 1.1.2021 - Planifié (TCA) - Reste à faire = Résultat (non-dépensé ou dépassement)

Cette année, la CTSI relève les trois projets ci-dessous qui ressortent de l'analyse du Cockpit et dont la situation financière peut être qualifiée de critique, puisqu'il a déjà été considéré de demander des crédits additionnels pour leur poursuite et leur finalisation

10.3.1 SAN – Modernisation du système d'information (solution Viacar)

La modernisation du système informatique du Service des automobiles et de la navigation (SAN) dépend de la société Viacar AG, dont le canton d'Argovie est le principal actionnaire. À force de repousser ce projet, on en vient à douter de la capacité de Viacar AG à le réaliser. Suite à une réorganisation complète de la direction de la société, la DGNSI estime néanmoins que les conditions sont maintenant en place pour que le projet puisse avancer. La mise en œuvre est prévue en 2024, par contre il reste une inquiétude sur le volet financier dont certains éléments doivent être clarifiés.

Le budget sera certainement dépassé ; on parle d'une augmentation de charges d'environ 20% sur le budget de fonctionnement en termes de coût par véhicule immatriculé. Par contre, la DGNSI n'est pas encore en mesure de déterminer s'il y aura aussi une augmentation au niveau du crédit d'investissement et un éventuel besoin de crédit additionnel.

10.3.2 SAMOA – Gestion des subventions et de l'octroi des subsides aux assurances maladies

Une nouvelle ligne a été ajoutée dans le Cockpit pour le crédit additionnel de 2'957'000 fr. mais il serait peut-être plus lisible de tout regrouper sous un même projet. Cet objet devrait être clôturé cette année 2021, avec un solde à zéro. L'écart de 550'000 fr. aurait dû être ajouté à la TCA en cours pour 2021 (selon la réponse de la DGNSI du 30.04.2021).

Au-delà, des aspects financiers, la CTSI suggère que la COGES vérifie que le nouveau système d'information est capable de faire face à la quantité et la diversité des demandes de subsides (couverture du périmètre), et que les fonctionnalités permettent de traiter tous les cas de figure.

10.3.3 Renouvellement du système d'information social – RI et BRAPA

L'indicateur financier est en rouge dans l'attente de l'adoption d'un crédit additionnel, estimé à 3.65 mios, qui sera soumis au Grand Conseil. D'ici-là, la DGNSI a obtenu l'autorisation (du Conseil d'Etat et de la COFIN) de poursuivre le projet avant l'octroi formel du crédit additionnel (LFin, art. 35, al. 3). Ce projet aurait dû démarrer l'année dernière ; les développements sont maintenant terminés et la mise en production est prévue à mi-mai 2021.

Au-delà des aspects financiers, la CTSI suggère que la COGES vérifie que le SI-BRAPA couvre les besoins des utilisateurs-partenaires, par exemple les ARAS (associations régionales d'action sociale) et les CSR (centres sociaux régionaux). Selon la situation du terrain, il n'est pas exclu de devoir réaliser des développements supplémentaires qui risquent d'engendrer une nouvelle demande de crédit.

Pour les projets informatiques SAMOA et SI-BRAPA la CTSI invite la Commission de gestion (COGES) à vérifier que les nouveaux systèmes couvrent l'entier des périmètres et permettent de traiter dans les délais l'ensemble des demandes des administrés ou des besoins des partenaires.

10.3.4 ACI – Vision 2010 – Cyberfiscalité étape 1

Après dix ans (art. 37, al. 2 LFin), cet EMPD va être bouclé avec un solde non-utilisé d'environ CHF 1.66 Mio qui correspond au projet non-réalisé de compte fiscal en ligne (dossier fiscal du contribuable), abandonné car n'étant plus une priorité pour la Direction générale de la fiscalité (DGF). Le traitement totalement numérisé des impôts reste encore une priorité.

Du point de vue des amortissements, le montant non-dépensé n'est pas amorti. Avec SAP et selon les normes MCH2, les amortissements sont comptabilisés uniquement sur les dépenses d'investissement effectives. La CTSI a reçu les précisions suivantes de la DGNSI qui sont en légère contradiction avec les tableaux figurant dans les EMPD, relatifs aux investissements informatiques, qui indiquent un amortissement total sur cinq ans (cinq tranches annuelles).

Les investissements sont amortis dès le mois de la première dépense. Ensuite, les amortissements sont calculés en fonction des dépenses du mois écoulé. Ils sont comptabilisés trimestriellement.

En appliquant ce système, le total des amortissements comptabilisés ne dépassera pas le montant effectif total des dépenses. **Il se peut, dès lors, que la durée effective d'amortissement (de la première dépense à la fin de l'amortissement de la dernière dépense) dépasse les 5 ans.**

Il est cependant important de rappeler que chaque dépense est amortie, conformément au décret, sur une durée de 5 ans maximum (est réservé le cas des amortissements extraordinaires décidés par le SAGEFI).

10.4 Conclusions de la CTSI

La CTSI remercie MM. Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI, et Jean-David Duc, responsable de l'entité finances, pour la documentation détaillée qu'ils ont fourni sur les comptes 2020 et pour leurs réponses pertinentes aux diverses questions des commissaires.

À l'issue de son analyse, conformément au mandat confié par la COFIN, la CTSI recommande d'accepter les comptes informatiques 2020 tels que présentés par le Conseil d'Etat.

11. ELÉMENTS COMPLÉMENTAIRES ET RECOMMANDATION

11.1 Remerciements

Les membres de la COFIN remercient le chef du département des finances, le SAGEFI, en particulier son chef et son adjoint, et le secrétaire de la Commission des finances, qui nous ont accompagnés tout au long des travaux d'analyse des comptes 2020. Nos remerciements vont également à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat qui ont reçu les membres de notre commission et leur ont fourni l'ensemble des éléments à la base du présent rapport.

11.2 Eléments complémentaires

11.2.1 Seizième année consécutive de comptes positifs

Avec un excédent de recettes de 5.5 mios tenant compte de préfinancements pour un montant de 261.4 mios et incorpore des charges liées au COVID-19 pour un montant de 506.9 mios, l'Etat de Vaud présente en 2020, et pour la seizième année consécutive, des comptes positifs.

11.2.2 Bilan

Le bilan de l'Etat de Vaud est présenté de manière détaillée aux pages 313 et 314 de la brochure des comptes. L'évolution de ses principaux postes est commentée aux pages 38 à 43 du rapport annuel du Conseil d'Etat. La COFIN n'a rien à y ajouter.

Le capital propre de l'Etat, d'un montant de 3.958 mrds est à mettre en perspective, même si les deux éléments ne sont techniquement pas directement liés entre eux, avec le montant du budget général de l'Etat qui dépasse les 11 mrds.

11.2.3 Etat de la dette

La dette s'élève à 975 mios, inchangée par rapport à 2019. La charge d'intérêts nette est négative (-15,2 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur des créances fiscales (51,4 mios) supérieurs aux intérêts bruts payés 36,2 mios.

11.2.4 Investissements

La COFIN constate que, globalement, l'Etat a investi 556 mios dans l'économie. Les montants engagés par l'Etat pour l'année 2020 sont les suivants :

Investissements bruts y compris la part des tiers	319	mios
Octroi de nouveaux prêts par l'Etat pour	40	mios
Nouvelles garanties de l'Etat pour	197	mios

A titre de comparaison, il est relevé que le Grand Conseil a octroyé, sans les garanties et les prêts :

- pour 2011 : 18 EMPD, 29 objets, 29 décrets pour un total net de 239,9 mios ;
- pour 2012 : 26 EMPD, 36 objets, 41 décrets pour un total net de 271,1 mios ;
- pour 2013 : 28 EMPD, 30 objets, 32 décrets pour un total net de 618.5 mios ;
- pour 2014 : 31 EMPD, 39 objets, 41 décrets pour un total net de 495,9 mios ;
- pour 2015 : 32 EMPD, 38 objets, 39 décrets pour un total net de 381,8 mios ;
- pour 2016 : 26 EMPD, 29 objets, 31 décrets pour un total net de 302,6 mios ;
- pour 2017 : 26 EMPD, 29 objets, 33 décrets pour un total net de 247,5 mios ;
- pour 2018 : 33 EMPD, 35 objets, 35 décrets pour un total net de 317,9 mios ;
- pour 2019 : 34 EMPD, 38 objets, 42 décrets pour un total net de 580,3 mios ;
- pour 2020 : 38 EMPD, 43 objets, 46 décrets pour un total net de 440,7 mios.

11.2.5 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement se calcule en additionnant les amortissements au résultat opérationnel après attributions, divisés par les dépenses nettes d'investissements. En d'autres termes et d'une manière générale, l'objectif recherché est de 100%, ce qui indique que le flux de trésorerie dégagé par le compte de résultat (résultat + amortissement) permet de financer les investissements du patrimoine administratif.

Pour l'exercice 2020, cet indicateur se situe à 46.9% alors qu'il se trouvait à 67.4% en 2019 et à 190,3% en 2018. L'historique complet de ce paramètre ainsi que d'autres valeurs sont mentionnées en page 342 de la brochure des comptes 2020.

11.2.6 Note finale

Les effets de la pandémie sur l'année 2020, annoncés dans le rapport de la COFIN de l'année dernière, se sont confirmés et ont en effet dépassé le montant du préfinancement réservé à cet effet dans les comptes 2019. La situation économique favorable des années ayant précédé la pandémie a encore déployé ses effets positifs, particulièrement fiscaux, au cours de l'année 2020. Conjugé à plusieurs éléments extraordinaires significatifs, ceci a permis d'absorber les coûts 2020 liés aux conséquences du COVID-19 dans les comptes de l'exercice, sans toucher au préfinancement susmentionné et de constituer quelques réserves supplémentaires. Les aides extraordinaires, pourtant extrêmement conséquentes, déployées afin de faire face aux conséquences de la pandémie, n'ont cependant pas permis d'empêcher une progression des charges courantes, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre.

Les effets COVID-19 se poursuivent sur l'année 2021 et personne n'est à même d'estimer ni leur intensité ni leur durée.

Comme l'année dernière, nous ne pouvons que constater qu'il est toujours trop tôt pour avoir une vision claire des coûts réels qui devront encore être supportés dans les domaines sanitaire, des transports, de la culture ou de la formation. De plus, le fait que la crise se prolonge aura assurément des effets très significatifs sur l'ensemble de notre économie. Leurs conséquences sont, pour l'heure, impossibles à chiffrer.

Dans ce contexte d'incertitude, la COFIN salue le résultat positif des comptes 2020 et la constitution de réserves qu'il a permis de réaliser. Consciente du fait que la crise sera longue et ses effets très probablement durables, la COFIN restera très attentive à l'évolution de la situation financière de l'Etat, entre autres lors de l'analyse des divers crédits supplémentaires qui lui seront soumis et, d'une manière plus générale, lors de l'étude du prochain budget.

L'Etat de Vaud est certes bien armé face aux défis financiers qui se profilent. Ces derniers ne doivent toutefois pas pour autant être sous-estimés.

11.3 Recommandation d'approbation des comptes 2020

La COFIN recommande au Grand Conseil, par 13 oui, 1 non et 0 abstention, d'approuver les comptes 2020 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat. Un rapport de minorité est annoncé.

12. OBSERVATION

A l'issue de ses travaux, la COFIN n'a déposé, ni retenu, aucune observation.

13. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

13.1 Département des institutions et du territoire

Commissaires Mme Claire Richard, rapportrice
M. Alberto Cherubini

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables financiers et les chefs de services des six entités du Département des institutions et du territoire (DIT). M. Jacques Ehrbar, responsable financier du Département, a participé aux six séances. La sous-commission tient à remercier M. Jacques Ehrbar ainsi que tous les collaborateurs pour leur disponibilité et pour les explications fournies, précises et détaillées.

En outre, à l'issue de ses travaux, la sous-commission a rencontré Mme la Conseillère d'Etat Christelle Luisier Brodard, cheffe du DIT, pour un échange de vues.

2. Récapitulation des comptes 2020

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	252'105'500	419'402'700
Comptes 2020	259'322'136	415'928'192
Différence en fr.	7'216'636	-3'474'508
Différence en %	2.86%	-0.83%

b) Comparaison avec le budget total 2020, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	252'105'500	419'402'700
Crédits supplémentaires	6'335'900	0
Budget total 2020	258'441'400	419'402'700
Comptes 2020	259'322'136	415'928'192
Différence en fr.	880'736	-3'474'508
Différence en %	0.34%	-0.83%

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	267'785'592	420'582'195
Comptes 2020	259'322'136	415'928'192
Différence en fr.	-8'463'456	-4'654'003
Différence en %	-3.16%	-1.11%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Revenu net	156'606'056	167'297'200	152'796'603

3. Reports de crédits

a) 2019 sur 2020 pour un montant total de 186'200 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DIT	20'800	Projets UDD/BuD et frais du personnel SG non réalisés en 2019
068 DGAIC	40'000	Remplacement du système de fermeture et de sécurité de la Cathédrale de Lausanne
003 SAN	125'400	Acquisition de matériel d'exploitation

b) 2020 sur 2021 pour un montant total de 314'300 fr.

Service publié	Montant	Description
001 SG-DIT	117'300	Projets du Bureau de la durabilité et organisation du SG-DIT
003 SAN	197'000	Acquisition de matériel d'exploitation

4. Remarques générales

Les sous-commissaires tiennent à relever l'excellente présentation des comptes, complétée par divers documents facilitant la compréhension globale de ce département, considérablement réorganisé en 2020.

Les comptes 2020 du DIT se montent à 259,32 mios de charges et 415,92 mios de revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de 156,6 mios, soit 10,7 mios d'excédent de moins que budgétisé.

Crédits supplémentaires

Quinze crédits supplémentaires ont été octroyés en 2020 pour un total de 8'325'600 fr., dont à déduire des compensations pour 1'989'700 fr. Ces crédits concernaient notamment les frais de contentieux et poursuites à la DGAIC, pour une charge nette, non compensée, de 6,25 mios.

5. Remarques de détail

001 Secrétariat général du DIT (SG-DIT)

La sous-commission a rencontré le secrétaire général ainsi que le chef du Bureau de la durabilité. Ce secrétariat général présente un excédent de charges de 3,4 mios, contre 3,3 prévu au budget.

Le Bureau de la durabilité (BuD) a remplacé l'Unité de développement durable (UDD). Son effectif a été renforcé de deux postes par le biais de préfinancements en 2020.

Le BuD est actuellement constitué de 4,6 ETP (5 personnes) en CDI et 2 personnes en CDD. Grâce à des répondants transversaux au niveau de la direction de tous les départements, le BuD monte en efficacité et présente des résultats concrets, tels que, notamment, le Plan Energie et Climat destiné aux Communes vaudoises (PECC), qui sera accompagné d'un catalogue de fiches pratiques actuellement en préparation. La reprise en main, l'intercantonalisation romande et la refonte de l'outil Boussole 21 ont également pu être menées à bien. Ou encore la réalisation du Guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes et les cantons, qui propose une boîte à outils pour les collectivités publiques.

La sous-commission peut relever les quelques éléments suivants dans les comptes :

3010 Plusieurs postes sont restés vacants une partie de l'année 2020 dans le cadre de la réorganisation du Département, d'où une légère baisse de cette ligne budgétaire.

- 3030 Le changement de direction a également retardé l'engagement de personnel temporaire.
- 3130 L'organisation de manifestations prévues par le BuD n'a pas eu lieu en raison du COVID.
- 3636 Ce montant de 50'000 fr. concerne une convention de subventionnement « institutions » avec la FEDEVACO, poste transféré depuis la DGE.

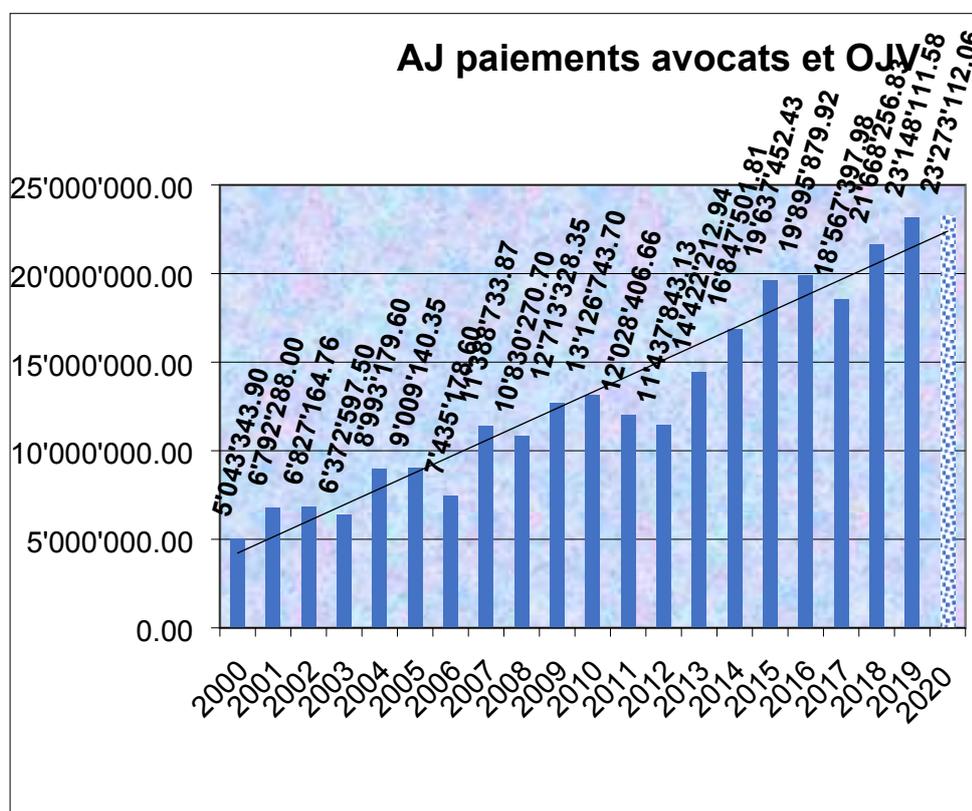
068 Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

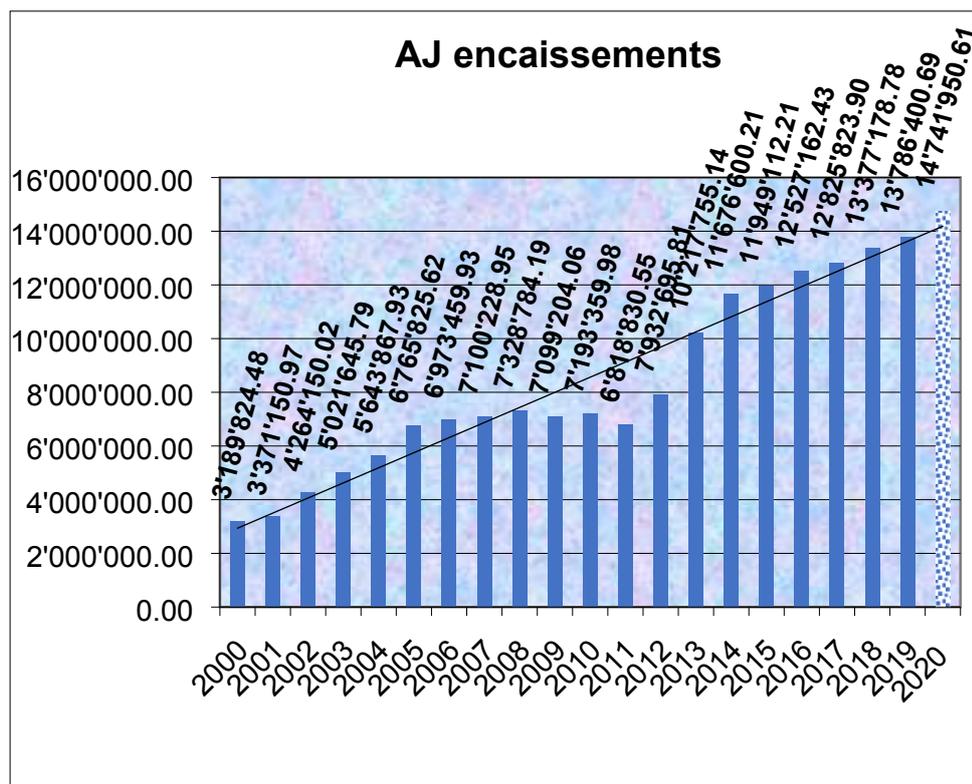
La sous-commission a rencontré le directeur général, la responsable des finances ainsi que la comptable de cette direction générale. Celle-ci présente un excédent de charges de 63,76 mios, contre 48,98 mios au budget. Les plus importantes fluctuations concernent les pertes sur créances effectives, ainsi que l'évolution de l'assistance judiciaire civile.

- 3102 Ce poste se monte à 1,4 mio de charges, contre 2,07 mios au budget. L'annulation d'un scrutin en raison du COVID ainsi qu'une élection complémentaire en un seul tour, et non deux, ont limité ces charges.
- 3130.2 Cette même raison a abaissé les frais de port prévus de quelque 0,57 mio.
- 3130.3 Les frais de poursuites ont diminué de 0,73 mio par rapport aux comptes 2019 (préfectures et direction du recouvrement).
- 3130.4 Transfert du budget, depuis la DGTL, de la Commission de conciliation en matière de baux à loyer, 264'000 fr. (crédit supplémentaire entièrement compensé).
- 4270 Les préfectures ont prononcé 1'224 amendes au titre des infractions COVID pour un total de 327'800 fr.

Assistance judiciaire

L'augmentation continue de l'assistance judiciaire est illustrée par les deux graphiques ci-dessous. A noter que les crédits supplémentaires pour ces postes ne sont pas compensés, car la justice ordonne les indemnités et les frais et le Département n'a aucune marge de manœuvre à ce sujet. On assiste à un taux de recouvrement (encaissements) de l'assistance judiciaire civile d'environ 60% et 40% pour le pénal (défense d'office)





043 Direction générale du territoire et du logement (DGTL)

La sous-commission a rencontré le directeur général et la responsable comptable. Avec un total des charges de 23,0 mios (budget 28,5 mios) et un total des revenus de 6,7 mios (budget 6,5 mios), la DGTL a bien maîtrisé ses dépenses, malgré le remaniement partiel de cette direction.

- 3130 Diminution des frais de réunions de commission et des organisations de congrès en raison du COVID et du transfert à la DGAIC des frais inhérents à la Commission de conciliation en matière de baux à loyer
- 3132 Retard pris par certains projets, notamment celui de la refonte complète du Plan directeur cantonal, des plans d'affectation cantonaux et des plans d'agglomérations.
- 3632 Les subventions accordées aux communes dans la définition de leur politique du logement ont diminué en raison d'une faible demande.
- 3634 Période « creuse » pour les projets d'agglomération et régionaux, il y a moins d'études en cours et moins de subventions dans le secteur logement en raison des taux d'intérêt hypothécaires très bas.
- 4210 Les émoluments, notamment pour demandes de permis de construire, n'ont pas diminué par rapport à 2019, malgré le COVID.
- 4510 Le Fonds 2029 est le « nouveau » fonds alimenté par la taxe sur la plus-value. Les prélèvements ont augmenté en 2020.
- 4612 La baisse de participation de Lausanne Région et Région Morges pour le PALM est due à une diminution des études (pas de nouvelle génération de PALM en projet actuellement).

022 Service des curatelles et tutelles professionnelles (SCTP)

La sous-commission a rencontré la cheffe de service ainsi que le responsable des finances. Avec un total des charges de 26,24 mios (budget 26,43 mios) et un total des revenus de 2,26 mios (budget 1.93 mio), le SCTP a bien maîtrisé ses dépenses, malgré une augmentation des mandats de curatelles (variation nette des mandats en 2020 : +459).

Selon une demande de la sous-commission du DIS déposée en novembre 2019 dans le cadre du budget 2020, le SCTP a établi une statistique détaillée des cas traités depuis 2011 :

SCTP : EVOLUTION DES MANDATS DE CURATELLES ET TUTELLES PA (protection de l'adulte) et PE (protection de l'enfant)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PROTECTION DE L'ADULTE (PA)										
Nombre de mandats au 1.1	1'158	1'291	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034
+ nouveaux mandats	309	362	493	454	522	540	524	576	736	746
- levées de mandats	-176	-214	-246	-114	-171	-172	-149	-136	-262	-287
Nombre de mandats au 31.12	1'291	1'439	1'686	2'026	2'377	2'745	3'120	3'560	4'034	4'493
Variation nette	133	148	247	340	351	368	375	440	474	459
PROTECTION DE L'ENFANT (PE)										
Nombre de mandats au 31.12	527	573	586	496	666	712	610	555	538	569
TOTAL PA + PE										
Nombre de mandats au 31.12	1'818	2'012	2'272	2'522	3'043	3'457	3'730	4'115	4'572	5'062

L'augmentation démographique du Canton de Vaud ainsi que le vieillissement de la population sont les raisons principales de la croissance du nombre de cas. Le Canton de Genève, qui connaît une évolution de sa population et une organisation des curatelles comparables à celle du Canton de Vaud, connaît également une forte croissance des cas.

Les nouvelles mesures instituées par les justices de paix sont réparties à raison de 65% environ pour des curatelles de représentation et gestion (en augmentation) ainsi que 35% pour des curatelles de portée générale (anc. tutelles).

Un ETP professionnel de curateur ou curatrice accompagné d'un ETP administratif de support sont chargés du suivi annuel d'une soixantaine de dossiers.

Concernant les curatelles privées, il est à noter que depuis la réforme intervenue en 2018, le « réservoir » de curateurs volontaires est suffisant suite à différentes campagnes de recrutement.

3130 Augmentation liée à la hausse du nombre de mandats par rapport à 2019. Le nombre de collaborateurs suit la courbe de l'augmentation du nombre de dossiers sur la base des recommandations émises par la COPMA (Conférence suisse en matière de protection des mineurs et des adultes). Celle-ci préconise qu'un curateur professionnel doit être à même de gérer une soixantaine de dossiers de pupilles.

3170 Diminution des frais de déplacement des curatrices et curateurs professionnels en raison du COVID.

4260 Hausse des rémunérations accordées par les justices de paix pour les mandats de curatelles assurés par le SCTP en raison de l'augmentation des cas.

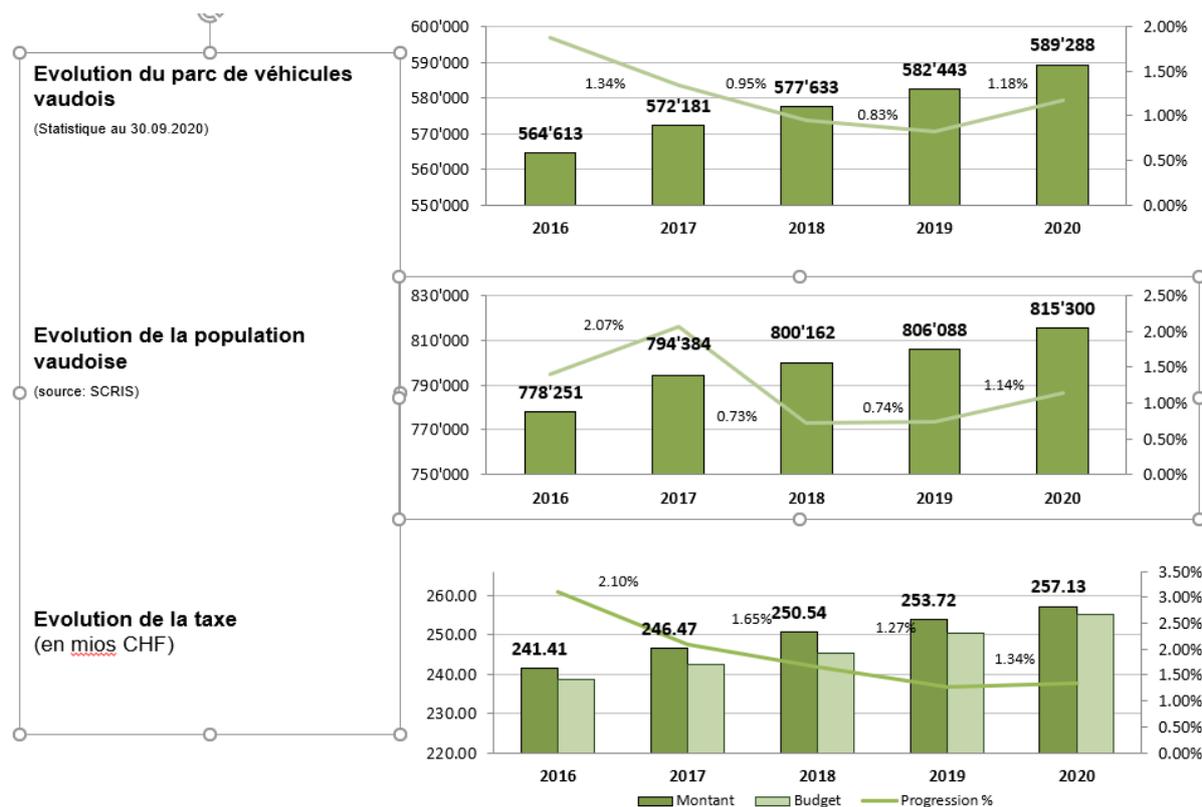
4309 Même remarque pour le remboursement des frais accordés par les justices de paix pour les mandats de curatelles assurés par le SCTP.

003 Service des automobiles et de la navigation (SAN)

La sous-commission a rencontré le chef de service ainsi que le responsable des finances. Avec un total des charges de 33,05 mios (budget 34,79 mios) et un total de revenus de 340,32 mios (budget 344,26 mios), le SAN présente un résultat global légèrement inférieur au budget. La fermeture et la suspension durant deux mois d'un certain nombre de prestations fournies en raison du COVID en est la cause essentielle. La pandémie n'a eu par contre aucune influence sur les revenus de la taxe véhicules.

Durant l'exercice écoulé, le parc des véhicules vaudois a augmenté de 1.18% et la taxe de 1.34%, pour une croissance de la population de 1.14%. Cette augmentation de la taxe supérieure à celle de la population provient en partie de l'augmentation de la puissance et du poids moyens des véhicules. Cette tendance est également observée pour les bateaux.

En 2020, le parc vaudois totalisait 589'288 véhicules (+ 6'845) et les recettes de la taxe automobile et bateau se sont élevées à 257,13 mios (+ 3.41 mios).



A noter que, dans l'ensemble, le SAN traite les demandes de 450'000 clients par année, reçoit 300'000 téléphones et envoie environ 1'000'000 de factures.

4210.1 Diminution des contrôles techniques en 2020 en raison du COVID : suspension de cette activité pendant deux mois.

4210.5 Baisse des opérations de contentieux, reportées en 2021.

4600 Part au revenu de la RPLP en diminution vu la baisse générale de l'activité économique due au COVID.

026 Ministère public (MP)

La sous-commission a rencontré le procureur général, le responsable finance & administration ainsi que le responsable comptable du MP.

Avec un total des charges de 43,5 mios (budget 43,6 mios) et un total des revenus de 0.3 mio (budget 0.4 mio), le MP a maîtrisé son budget.

3030 Diminution de cette charge due en partie à la baisse d'activité des interprètes occasionnels due au COVID.

3135 Le nombre limité de places de détention avant jugement dans le Canton de Vaud nécessite que des détenus soient placés dans des établissements hors canton. Les frais inhérents sont alors à la charge du MP durant toute la phase de l'instruction pénale. Les mesures de précaution liées au COVID (avec l'imposition de la distance sociale des détenus) ont également eu un impact important sur l'augmentation des demandes de placement hors canton.

3990 Depuis 2020, la facturation de la part des interventions policières qui ne relève pas de l'activité de police judiciaire, n'est plus effectuée au travers du MP dans le cadre de la procédure pénale, mais est envoyée directement aux administrés concernés. Le budget a été réadapté en ce sens pour 2021.

4270 Ce poste concerne des garanties d'amendes prélevées au moment de l'interpellation d'un étranger non domicilié en Suisse, pour cause d'infraction, essentiellement dans le domaine de la circulation routière. Une fois la sanction prononcée, il est procédé à un décompte, avec le cas échéant une restitution du trop-perçu ou la perception du montant encore dû si la garantie était insuffisante. Par rapport au budget, la fermeture des frontières due au COVID a réduit le nombre de contrevenants étrangers.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2020	12'600'000	2'350'000	10'250'000
Comptes 2020	10'505'983	1'298'968	9'207'016
Ecarts	-2'094'017	-1'051'032	-1'042'984

Dépenses nettes par service publié (SP) :

SP	Service	Budget	Comptes
001	SG-DIT	0	0
068	DGAIC	500'000	0
043	DGTL	6'110'000	8'736'186
022	SCTP	500'000	0
003	SAN	3'140'000	470'830
026	MP	0	0
Total	DIT	10'250'000	9'207'016

Crédits d'investissement à boucler :

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
I.000143.01	DGTL : Mensuration officielle et SIT-ACV	151.2003	10.02.2004	9'800'000
I.000143.02	DGTL : Poursuite mensuration officielle	133.2008	24.03.2009	4'500'000
I.000184.01	DGTL : Crédit mensuration officielle 2008-2011	133.2008	24.03.2009	25'490'000

13.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Maurice Mischler, rapporteur
M. Nicolas Glauser

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission des finances auprès du DFJC ont consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Ils remercient les directeurs et chefs de services ainsi que leurs collaborateurs pour l'organisation de ces séances et les réponses détaillées et les compléments d'information suite aux questions posées par la sous-commission. Ils remercient aussi M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, pour son appui, son aide et ses explications.

Les commissaires ont pu, à la fin de leur visite des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Cesla Amarelle, cheffe du Département, accompagnée de M. Jérémie Leuthold, Secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

L'année 2020 étant marquée par la crise du COVID-19, un rapport spécifique a été fait, nous ne nous y attarderons pas, même si certains éléments saillants sont rappelés dans ce rapport.

2. Récapitulation des comptes 2020

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	3'055'900'600	466'064'900
Comptes 2020	3'123'040'375	494'343'445
Différence en fr.	67'139'775	28'278'545
Différence en %	2,20%	6,07%

b) Comparaison avec le budget total 2020, y compris crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	3'055'900'600	466'064'900
Crédits supplémentaires	63'198'300	9'607'300
Budget total 2020	3'119'098'900	475'672'200
Comptes 2020	3'123'040'375	494'343'445
Différence en fr.	3'941'475	18'671'245
Différence en %	0,13%	3,93%

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	2'999'254'984	467'169'804
Comptes 2020	3'123'040'375	494'343'445
Différence en fr.	123'785'391	27'173'642
Différence en %	4,13%	5,82%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charge nette	2'628'696'930	2'589'835'700	2'532'085'181

3. Reports de crédits

a) 2019 sur 2020 pour un montant de 18'000.00 fr.

Service publié	Montant	Description
010 SG-DFJC	18'000	Financement de l'aménagement des locaux

b) 2020 sur 2021 pour un montant de 980'200.00 fr.

Service publié	Montant	Description
010 SG DFJC	45'000	Nouvelle identité visuelle du DFJC
012 Scola. Enf,prim,sec	300'000	Aménagements des bibliothèques scolaires
012 Scola. Enf,prim,sec	635'200	Achat de matériel informatique reporté sur 2021

4. Remarques générales

Pour 2020, le budget du DFJC a nécessité 32 crédits supplémentaires, totalisant un montant net de 53'591'000 fr. soit une charge brute de 63'198'300 fr. et un revenu de 9'607'300 fr. Ces crédits supplémentaires sont en grande partie liés à la crise du COVID-19. Les trois plus importants en termes de coûts (charges nettes) sont :

1. Un crédit supplémentaire de 14'640'000 fr., avec une charge nette de 14'640'000 fr., pour la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ordonnance COVID dans le secteur de la culture. (SERAC).
2. Un crédit supplémentaire de 10'000'000 fr., avec une charge nette de 10'000'000 fr., pour l'approbation d'une nouvelle convention avec la Confédération et versement d'une contribution complémentaire au Fonds cantonal d'aide d'urgence et d'indemnisation au sens du décret du 23 juin 2020 sur la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels. (SERAC).
3. Un crédit supplémentaire de 7'594'400 fr., avec une charge nette de 7'594'400 fr., concernant les effets démographiques de l'année civile 2020 (DGEO).

Si l'on tient compte des crédits supplémentaires, nous voyons que les charges sont bien contenues et présentent un solde budgétaire de 3'941'475 fr. (0,13%), et les revenus sont supérieurs aux prévisions de 18'671'245 fr. (3,93%).

Les dépassements non autorisés se sont élevés à 12'027'314 fr.

Les trois plus importants sont des dépassements de :

1. 5'618'915 fr. au SP 15/ 3611 pour le dédommagement aux cantons et aux concordats, car l'évolution du nombre de vaudois qui étudient hors canton a été supérieure à la prévision en particulier au niveau de l'AHES (augmentation de 12% du nombre d'étudiants concernés).
2. 1'654'168 fr. au SP 14/3052 dû au dépassement lié au taux budgété inférieur au taux effectif au niveau de l'ACV. L'écart représente 0.5% du total de la masse salariale de la DGEP.
3. 1'493'733 fr. au SP 17/3636 qui est l'impact financier du Décret du Grand Conseil du 03.11.2020 fixant la contribution de l'Etat et des communes au budget de la FEM pour les années 2020 et 2021.

5. Remarques de détail

010 *Secrétariat général du DFJC (SG-DFJC)*

Crédits supplémentaires 010

Trois crédits supplémentaires octroyés en 2020. Le premier, de 173'000 fr. pour la réorganisation des locaux et la poursuite de projets prioritaires. Le deuxième, de 7'000 fr. pour des réajustements de loyers et d'autres frais, notamment liés au COVID-19. Le dernier porte sur un montant de 10'000 fr. en lien avec le coût des cotisations de prévoyance. Notons les reports de crédits pour l'aménagement des locaux et pour la nouvelle identité visuelle du DFJC exposés dans la partie 3.

- 3010 La réorganisation du service se poursuit. Le disponible de cette rubrique découle de départs qui n'ont pas pu être immédiatement remplacés (DRH, responsables de missions administratives ou stratégiques, gestionnaires de dossiers et autres) et de fluctuations de taux d'activité (concierge et collaborateurs administratifs).
- 3052 La variation de ce poste n'est pas totalement corrélée avec celle du poste 3010 parce qu'elle dépend notamment de la pyramide des salaires, de l'âge du personnel et de la proportion des temps partiels.
- 3090 Le budget intègre les besoins en lien avec la mise en place d'une DRH. En revanche, l'augmentation du travail liée au COVID-19, la mise en place du télétravail, l'indisponibilité de certaines formations n'ont pas permis de réaliser les formations initialement budgétisées. Toutefois, aucune demande n'a été refusée.
- 3100 La communication numérique a été privilégiée et le télétravail a été favorisé.
- 3103 Passage aux médias numériques.
- 3110 Lié au report de crédit de 40'000 fr. en lien avec le remplacement de mobilier et d'équipement.
- 3161 Location de photocopieuses.
- 4210 La période COVID-19 a engendré plus de recours qu'usuellement.

011 *Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)*

Les comptes intègrent désormais totalement l'absorption du SESAF par la DGEO. Cela concerne à la fois le SP 11 que le SP 12. La pandémie a obligé la fermeture des écoles, puis une période par demi-classes ce qui a engendré un travail d'organisation conséquent qui a influé fortement sur les comptes.

Crédits supplémentaires 011 & 012

Dix crédits supplémentaires ont été octroyés en 2020 : le premier, de 1'756'100 fr., totalement compensé, pour l'allocation de périodes supplémentaires pour les assistant-e-s à l'intégration. Le deuxième, de 642'900 fr., totalement compensé, pour des appuis exceptionnels pour lutter contre les effets du semi-confinement sur le plan scolaire. Le troisième, de 1'239'600 fr., avec une charge nette de 1'044'300 fr., pour l'achat de matériel et de masques de protection à l'école obligatoire. Le quatrième, de 7'594'400 fr., avec une charge nette de 7'594'400 fr., concernant les effets démographiques de l'année civile 2020. Le cinquième, de 1'800'000 fr. totalement compensé, pour l'allocation de périodes en faveur d'enseignants détachés par la Direction pédagogique. Le sixième, de 1'885'000 fr., totalement compensé, pour des ajustements techniques et des rééquilibrages de comptes informatiques. Le septième, de 150'000 fr., totalement compensé, pour un complément au budget de la DGNSI alloué à la prise en charge des logiciels métiers de la DGEO. Le huitième, de 18'220'000 fr., totalement compensé, pour un changement d'affectation comptable concernant le subventionnement de la logopédie indépendante, suite à la modification du RLPS. Le neuvième, de 597'400 fr, totalement compensé, pour l'augmentation des loyers de l'ECES. Le dixième, de 868'500 fr., totalement compensé, pour le transfert du Centre thérapeutique de jour pour enfants (CTJ-Ouest) du secteur subventionné au secteur public. Notons aussi deux reports de crédits de 300'000 fr. et de 635'200 fr. pour les bibliothèques, respectivement pour l'achat de matériel informatique, déjà exposé dans la partie 3.

- 3010 Différence suite à l'absorption du SESAF par la DGEO, plusieurs postes vacants.
- 3130.1 Lié à l'éducation numérique.
- 3130.5 Forte augmentation des frais de port liés à la pandémie.

4210 Moins de demandes d'autorisation d'enseigner pour les écoles privées (effet COVID-19).

012 Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de rattachement

3010 Comme expliqué, l'internalisation des bibliothécaires et de certains employés administratifs n'a pas pu être effectuée au rythme escompté (COVID).

3020 L'augmentation due à l'effet démographique figure dans l'analyse des risques de ce poste comptable, ce phénomène est récurrent. Pendant le période COVID-19, certaines classes ont été partagées en demi-groupes demandant de l'aide d'assistants à l'intégration. La problématique concernant les enseignants des classes D n'a pas été budgétée dans le centre de coûts de l'enseignement régulier, mais est restée dans celui de l'enseignement spécialisé. Poste très conséquent (827 mios) méritant une séparation comptable entre l'enseignement régulier et l'enseignement spécialisé (même si cela a été fait dans les commentaires).

3030 Divers CDD n'ont pas été reconduits, les projets étant à terme ou les personnes remplacées étant de retour à leur poste de travail (congé/maladie longue durée).

3090 Certaines diminutions proviennent de la fermeture de la HEP et de l'UNIL pendant la pandémie. FORDIF est l'acronyme de « Formation en Direction d'Institutions de formation ».

3099.2 Y compris lors d'adoption.

3104 Les non-dépenses sont affectées aux photocopies (voir compte 3161), du fait de la diffusion toujours plus importante de moyens d'enseignements sous format électronique (effets financiers difficiles à anticiper).

3113 Baisse également due à des problèmes de livraisons (COVID) de certains matériels informatiques.

3130.17 Effet COVID-19 à la baisse pour les experts aux examens (annulation des examens).

3611.4 La date d'arrivée de la facture découlant des tests PISA (périodiques) n'est pas connue lors de l'élaboration du budget.

3612 Commentaire similaire au poste 3010. Le service d'assistance scolaire a dû être activé à cause de la pandémie.

3634.1 Compensé par le compte 3635.5.

3634.6 Transfert avec le compte 3612.6 (directives MCH2).

3910.2 Convention avec la DAL qui n'a pas eu besoin de cette participation (moins d'activités (COVID)).

4260.8 La facturation a été tardive et sera comptabilisée en 2021.

4611.1 Temporairement, aucune prestation fournie par des collaborateurs dans ces institutions (COVID).

4630.2 Nouveau centre de scolarisation à Vallorbe.

Evolution du nombre des élèves de la DGEO*

Cycle	Enfantine	Primaire	Sec.	Racc.	Accueil	Total
2013	15'137	43'068	22'494	610	500	81'809
2014	15'452	44'106	22'835	659	630	83'682
2015	15'799	45'387	22'286	628	650	84'750
2016	15'823	46'046	22'269	585	448	85'171
2017	15'644	46'893	22'374	743	576	86'230
2018	15'784	47'944	22'740	680	542	87'690
2019	16'054	48'528	23'491	686	565	89'324
2020	16'169	49'244	24'420	744	549	91'126
Var. 19-20	115	716	929	58	16	1'802

013 Direction générale de l'enseignement post-obligatoire (DGEP)

La pandémie a obligé, comme pour l'enseignement obligatoire, à des fermetures temporaires d'établissements et à des mesures organisationnelles d'importance. La crise COVID-19 a eu des impacts significatifs sur les choix d'orientation des jeunes, notamment ceux issus de l'école obligatoire, avec un regain d'intérêt pour les formations générales du post-obligatoire. Ainsi, l'ouverture de nouvelles classes gymnasiales reste d'actualité, par exemple à Étoy, puis bientôt à Bussigny, à Burier et à Payerne, enfin à Aigle et à Echallens à l'horizon 2025. Il est à noter que la DGEP va mettre en œuvre une comptabilité d'engagement permettant un meilleur suivi des soldes disponibles « pro rata temporis » et ainsi d'optimiser l'allocation des ressources disponibles, notamment pour l'acquisition de certains équipements.

Crédits supplémentaires 013 & 014

Neuf crédits supplémentaires ont été octroyés en 2020 : le premier, de 828'000 fr., totalement compensé, pour le financement du déploiement du dispositif cantonal de la certification professionnelle (CPA). Le deuxième, de 1'417'600 fr., avec une charge nette de 1'417'600 fr., pour l'indemnisation des apprentis et étudiants dans le domaine de la santé, du 20 mars au 30 juin 2020 (COVID-19). Le troisième, de 2'786'500 fr., avec une charge nette de 2'786'500 fr., pour la location d'un demi-gymnase à Étoy (pour l'année scolaire 2020-2021). Le quatrième, de 361'100 fr. avec une charge nette de 361'100 fr., pour l'achat de masques de protection pour les élèves et professeurs du secondaire II. Le cinquième, de 1'062'000 fr., totalement compensé, pour un plan de mesure de soutien à l'apprentissage dans un contexte économique impacté par la pandémie. Le sixième, de 236'800 fr., totalement compensé, pour le rattachement de l'OCOSP (orientation professionnelle) à la DGEP. Le septième, de 188'000 fr., totalement compensé, pour une réallocation de budgétaire du SP 13 (essentiellement du matériel de bureau). Le huitième, de 631'000 fr., totalement compensé, pour une réallocation budgétaire du SP 14 (essentiellement du matériel de bureau). Le neuvième, de 1'096'400 fr., totalement compensé, pour le transfert des conseillers/ères aux apprenti·e·s (CApp) du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) à la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

- 3010 Hausse due notamment à la poursuite et le renforcement de la CPA. Augmentation de 6.5 ETP.
- 3052 Les taux de cotisations ont été sous-estimés, de même que pour le compte 3053, d'ailleurs dans tous les SP.
- 3130.5 Comme pour la DGEO, certains examens n'ayant pas eu lieu, les experts n'ont pas eu à être sollicités.
- 3635 Ne concerne que le 5/12 du crédit supplémentaire.
- 3636.6 Extourne de passifs transitoires pour des coûts ne se justifiant plus.
- 3636.20 Il est prévu de subventionner 10'000 fr. en 2020 et 10'000 fr. en 2021.
- 3636.21 Le recrutement est difficile pour ce type de formation.
- 3636.22 La dotation financière allouée à la DGEP n'a pas été sollicitée en 2020, car le budget de la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) (DSAS) était suffisant pour couvrir les dépenses inférieures à celles anticipées.
- 4230.1 Les examens n'ont pas eu lieu suite au COVID.
- 4230.4 Une erreur de classement de certains de ces revenus a été constatée. Si le total du compte 4230 est bien correct, le n°4. est en réalité 143'000 fr. au lieu de 287'800 fr. et le n°1 est de 788'665.94 fr. au lieu de 643'865.94 fr.
- 4260.1 Part au programme T1 (Transition 1) : coûts des centres de bilans en orientation professionnelle.
- 4260.6 Retenues sur salaires des locations de places de parking : budget surévalué suite au rattachement de l'OCOSP à la DGEP depuis début 2020. Les retenues effectives 2020 sont assez proches des retenues des années 2018 et 2019.
- 4611.4 Participation des autres cantons aux accords intercantonaux : comptes 432'000 fr., budget 231'000 fr.. Le budget 2020 était trop conservateur. En 2021, 19 élèves ont fait l'objet d'une refacturation contre 11 en 2019.
- 4700 Lié au compte 3706.

014 Enseignement secondaire II

- 3030.2 Salaires des assistants de préformation : le total du compte est bien correct. Un problème de classement s'est glissé dans les commentaires. Le n°2 est en réalité 787'500 fr., et le n°1 203'226.11.
- 3049.3 Il s'agit de Module Complémentaires Techniques pour des étudiants venant de l'EPFL surtout.
- 3101.1 La baisse vient surtout de fermetures de classes durant la pandémie. Le disponible a permis de compenser des dépenses du compte 3110.3
- 3119 La gestion des œuvres d'art dans les gymnases est maintenant stabilisée.
- 3120 Ces coûts sont comptabilisés de cette manière, car certaines prestations peuvent être vendues par le COFOP. Il en sera de même prochainement avec ETML.
- 3130.6 Diminution due à la pandémie.
- 3150.4 Suite à un audit, des révisions de machines ont été effectuées à l'école technique de la Vallée de Joux.
- 3419 Lié aux voyages d'études ou à des échanges linguistiques.

Evolution des effectifs des étudiants et apprentis de l'enseignement secondaire 2

Effectifs	Gymnases	Form. prof.	Ecole Transition	Total
Au 15.11.14	12'194	22'705	1'203	36'102
Au 15.11.15	12'717	22'688	1 245	36'650
Au 15.11.16	13'408	22'703	1'207	37'318
Au 15.11.17	14'055	22'739	1'288	38'082
Au 15.11.18	14'216	22'270	1'152	37'638
Au 15.11.19	14'362	22'422	1'017	37'801
Au 15.11.20	14'991*	22'176*	886*	38'053*
Var. 19/20 à 20/21	629	-246	-131	252

* effectif provisoire

015 Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Le nombre d'étudiants est en augmentation globale de 5.7% par rapport à 2019, ce qui représente une progression beaucoup plus forte que les années précédentes (2,2% entre les années 2018 et 2019). La raison est similaire à l'augmentation à la DGEP : la mobilité internationale étant fortement réduite à cause de la pandémie, un regain d'intérêt pour les études universitaires a été observé. Les progressions les plus fortes sont à l'UNIL et à la HEIG (resp. 6,3% et 6,1%).

Un seul crédit supplémentaire a été octroyé en 2020 : il s'agit d'un crédit de l'950'000 fr., avec une charge nette de l'950'000 fr., pour des moyens complémentaires pour la rémunération des stages de renfort des étudiantes et étudiants du domaine des soins du 20 mars au 30 juin 2020.

Les hautes écoles ont fermé pendant des périodes plus ou moins longues à cause de la pandémie, mais les cours se sont donnés en ligne. Certaines formations continues ont été supprimées. Cela a diminué certains frais, mais augmenté certains autres. Certains projets ont été prolongés, mais non supprimés, donc pas de diminution de coûts dans ces cas-là.

Evolution des effectifs des étudiants dans les formations bachelor, master et doctorat

Au 15.10.	Unil	HEP VD	HEIG-VD	HESAV	ELS	ECAL	HEMU	HETSL
2013	13'257	1'690	1'680	900	673	532	497	694
2014	13'686	1'781	1'693	876	714	544	504	743
2015	13'716	1'893	1'663	948	756	546	510	767
2016	14'127	1'907	1'541	1'033	736	579	504	758
2017	14'508	2'062	1'478	1'060	746	567	507	770
2018	14'814	2'199	1'463	1'053	817	568	518	794
2019	15'235	2'314	1'439	1'017	857	523	517	800
2020	16'201	2'448	1'527	1'023	906	541	525	826
Var. 20/19	+966	+134	+88	+6	+49	+18	+8	+26

La subvention cantonale pour l'UNIL est conforme au budget soit de 326'308'100 fr.

3130 Plusieurs échanges internationaux ont été supprimés.

3611.1 L'estimation est difficile à prévoir et est compensée en partie avec les postes 3704.1 et 4701.1 (AIU).

3611.2 Les dépenses sont fluctuantes, car d'une part, les coûts des différentes formations sont très variables et, d'autre part, la facturation s'effectue en fonction du volume de formations effectivement suivies. Par ailleurs, le nombre de vaudois concernés n'est connu qu'à réception de la facture.

3611.3 Augmentation de 55 étudiants dans des écoles de la HES-SO non vaudoises.

4634 Il était prévu au budget que l'UNIL restitue à l'Etat 17 mios, elle n'aurait dû restituer que CHF 13 mios, en 2020, et pour 2021, ce n'est plus que 9 mios. Cette diminution progressive est due à des négociations entre le Conseil d'Etat et l'Université.

4701.2 Long historique sur le décalage entre les années comptables et les années subventionnées. La Confédération avait provisionné 800 mios, mais la provision a été dissoute.

017 Service des affaires culturelles (SERAC)

Le Service des affaires culturelles a eu une année particulièrement mouvementée du fait de la fermeture au public de presque toutes les activités culturelles pendant l'année 2020. En revanche, un important travail de distribution d'aides cantonales et fédérales a dû être organisé suite à diverses ordonnances fédérales et décisions cantonales. L'orientation générale est d'éviter tant que faire se peut les faillites pour que les entreprises culturelles puissent repartir une fois que les activités pourront reprendre normalement.

Quatre crédits supplémentaires ont été octroyés en 2020.

Le premier, de 14'640'000 fr., avec une charge nette de 14'640'000 fr., pour la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Ordonnance COVID-19 dans le secteur de la culture.

Le deuxième, de 5'000'000 fr., avec une charge nette de 5'000'000 fr., pour l'alimentation du fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels.

Le troisième, de 10'000'000 fr., avec une charge nette de 10'000'000 fr., pour l'approbation d'une nouvelle convention avec la Confédération et versement d'une contribution complémentaire au Fonds cantonal d'aide d'urgence et d'indemnisation au sens du décret du 23 juin 2020 sur la création d'un fonds d'aide d'urgence et d'indemnisation des pertes financières pour l'annulation ou le report de manifestations ou de projets culturels.

Le quatrième, de 3'000'000 fr., avec une charge nette de 3'000'000 fr., pour le dispositif cantonal COVID-19 pour les acteurs culturels.

- 3030 L'augmentation de travailleurs temporaires n'est pas liée au COVID-19, mais notamment à des travaux de restauration au musée romain d'Avenches et à des travaux scientifiques dans d'autres musées, compensée par des recettes supplémentaires (compte 4309).
- 3130.8 Les auxiliaires d'accueil et de surveillance ne pouvant être présents sur le site du Palais de Rumine durant le semi-confinement, il a fallu engager une entreprise de sécurité professionnelle pour surveiller les accès au Palais.
- 3110 Travaux à la BCU de Rumine et aménagement de l'espace libéré par le MCBA.
- 3109 Concerne l'achat de marchandises de la boutique de la Cathédrale.
- 3119.3 Concerne des acquisitions électroniques et des abonnements pluriannuels pour le compte de l'Unil. Ce Fonds permet de faciliter la gestion financière du processus d'acquisition de documentation, dont la particularité réside dans des engagements pluriannuels et des transactions en monnaies étrangères. Concerne le fonds 3032.
- 3130.10 Concerne des frais de transports de matériel.
- 3199 Vente de marchandises à la boutique du Palais de Rumine pour le compte de partenaires externes. La dépense sur le compte 3199 correspond aux partenaires externes du produit de la vente, moins une commission pour frais de gestion de la boutique par l'Etat. Compensé par le compte 4309 (encaissement du produit de la vente).
- 3160 Concerne la location d'un espace temporaire pour la direction de Plateforme 10 et lié au compte 3132 (budget d'accompagnement du projet non dépensé pour compenser la rubrique 3160).
- 3511.7 Concerne les fonds pour lesquels les recettes ont été supérieures aux dépenses : la différence est versée au capital des fonds indiqués. A l'inverse, le compte 4511 enregistre les prélèvements sur le capital des fonds (cas où les dépenses excèdent les recettes).
- 3636 N'a que très peu évolué (sauf aux 3.1 et 6, lié au COVID-19) car le plus souvent lié à des conventions.
- 4309 La différence provient aussi de l'attribution au Fonds cantonal des activités culturelles du pourcent culturel non utilisé de certaines constructions (investissements).

018 Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), anciennement Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Du fait de la fermeture des écoles, plusieurs institutions ont dû augmenter leur capacité pour accueillir certains enfants qui auraient dû suivre les cours, mais qui ont été obligés de rester 24h/24h dans leur institution durant les journées du semi-confinement. Pendant le semi-confinement, il y a eu au départ un effet d'« anesthésie » avec une diminution de signalements, puis la situation s'est dégradée au mois de juin avec un retour temporaire à la normale.

Le 1^{er} septembre 2020 a été créée la DGEJ et l'UPSPS y a été rattachée. Deux nouveaux foyers ont été ouverts durant l'année 2020.

Cinq demandes de crédits supplémentaires ont été accordées en 2020. Le premier, de 1'351'000 fr., avec une charge nette de 1'351'000 fr., pour le financement des mesures d'urgence COVID-19 prises par la DGEJ. Le deuxième, 1'737'000 fr., avec une charge nette de 1'737'000 fr., pour le financement des renforts et des mesures sanitaires au sein des institutions de la PSE. Le troisième, de 5'435'100 fr., avec une charge nette de 5'496'100 fr., pour le financement des prises en charges en institutions spécialisées des mineurs. Le quatrième, de 1'200'000 fr., totalement compensé pour la régularisation de l'excédent de produit et de charge des institutions de la PSE. Le cinquième, de 154'000 fr., totalement compensé pour un renfort suite à l'augmentation de signalements et au turnover du personnel social.

La proportion des mineurs suivis par la DGEJ par rapport à la population 0-17 ans est de 5% et parmi ceux-ci, 15 à 16% sont placés, ce qui est dans la moyenne suisse.

- 3010 Un turnover élevé (6.5% pour la DGEJ (28.1% à l'ORPM du Nord)) a nécessité des renforts complémentaires. De plus, un poste supplémentaire (directrice générale) a été créé à la création de la nouvelle direction le 01.09.2020.
- 3030 Difficulté de trouver des assistants sociaux formés.
- 3170 Les frais de déplacement ont été diminués durant le semi-confinement.
- 3132 Une ligne téléphonique d'urgence a été créée ; elle répondait à un besoin réel.

- 3634 La subvention AVASAD n'a pas été entièrement utilisée, des projets ont dû être reportés.
- 3181 Poste difficilement prévisible, régularisation de postes ouverts irrécouvrables, notamment des assurances-maladie.
- 3636.1 Concerne l'ouverture des deux structures à St-Légier et à Blonay (1,15 mio et 1,9 mio), plus la création d'unité mobile (476'000 fr.) et de groupes supplémentaires à l'école Pestalozzi (430'000 fr.) et à la maison des jeunes (110'000 fr.), excédent de charges des institutions de la PSE (1,2 mio).
- 3636.2 et 3 Augmentation des hospitalisations sociales permettant de répondre à des situations urgentes, mais diminution des placements hors canton.
- 3637 Augmentation du nombre de suivis dans les familles élargies et les familles hors canton. Augmentation du soutien aux parents.
- 4637.4 Remboursement d'institution hors canton, non PSE, PSAJ suite à l'établissement du décompte final.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2019	105'358'000	18'650'000	86'708'000
Comptes 2019	72'918'734	10'367'084	62'551'650
Ecart	-32'439'266	-8'282'916	-24'156'350

Les investissements 2020 du DFJC sont ventilés par services publiés (SP) comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
010	SG-DFJC	4'000'000	6'437'575
011	DGEO	500'000	1'345'755
012	Scolarité enfantine	0	0
013	DGEP	23'450'000	18'325'921
014	Ens. Sec. II	0	0
015	DGES	40'840'000	17'458'133
017	SERAC	17'818'000	18'984'265
018	DGEJ	100'000	0
Total	DFJC	86'708'000	62'551'650

Analyse des investissements

SG

Deux objets concernant l'éducation numérique pour 6,4 mios.

DGEO

Un objet concernant la gestion informatique de la pédagogie spécialisée pour 1,3 mio.

DGEP

Douze objets sont en cours, les deux plus importants concernent l'extension du gymnase de Burier (7,3 mios) et la task-force DGEP gymnases 2020-2023 (3,7 mios)

DGES

Vingt-trois objets. Les deux plus importants sont l'agrandissement de Unithèque-BCU pour 5,9 mios et l'agrandissement de la station de pompage de l'UNIL pour 4,7 mios.

SERAC

Six objets. Les deux plus importants sont les musées de l'Élysée et le MUDAC pour 16,3 mios et les aménagements extérieurs de Plateforme 10 pour 5,7 mios.

Crédits d'investissements bouclés

Durant l'année 2020, cinq objets ont été bouclés. Il s'agit de la Modernisation SI DGEO - GIS-EO pour 9.4 mios, d'un objet à la DGEP pour 13.25 mios qui porte sur des classes supplémentaires ainsi que sur des travaux d'assainissement et de trois objets à la DGES pour un montant total de 14.9 mios (crédit d'ouvrage de César-Roux 19 pour 10.75 mios, ainsi que son crédit additionnel de 0.4 mio, de même que le crédit Bâtiment de service de la Mouline pour 3.76 mios). Nous relevons que ceux-ci sont gérés par des tiers (DGIP ou DGNSI) et sont donc clôturés en collaboration avec le DFJC.

13.3 Département de l'environnement et de la sécurité

Commissaires : Mme Florence Gross, rapporteur
M. Jean-Daniel Carrard

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont consacré deux demi-journées à l'examen des comptes 2020. Les rencontres se sont tenues dans les locaux du Château St-Maire.

Les commissionnaires ont recueilli les explications des chef-fe-s de service accompagné-e-s de leur responsable financier. Ils ont été suivis dans leurs travaux par Monsieur Roger Schibenegg, responsable financier départemental. Ils ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes.

La sous-commission tient à remercier tous les collaborateurs pour leur disponibilité ; elle a grandement apprécié la maîtrise des dossiers et a ainsi reçu toutes explications demandées.

2. Récapitulation des comptes 2020

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	570'325'200	275'435'800
Comptes 2020	555'544'019	261'932'979
Différence en fr.	-14'781'181	-13'502'821
Différence en %	-2.59%	-4.90%

b) Comparaison avec le budget total 2020, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	570'325'200	275'435'800
Crédits supplémentaires	7'972'800	2'928'700
Budget total 2020	578'298'000	278'364'500
Comptes 2020	555'544'019	261'932'979
Différence en fr.	-22'753'981	-16'431'521
Différence en %	-3.93%	-5.90%

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	563'406'338	273'641'167
Comptes 2020	555'544'019	261'932'979
Différence en fr.	-7'862'319	-11'708'188
Différence en %	-1.40%	-4.28%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charge nette	293'611'040	294'889'400	289'765'171

3. Reports de crédits

a) 2019 sur 2020 pour un montant total de 9'087'176 fr.

Service publié	Montant	Description
002 PolCant	70'000	Remplacement du système de contrôle d'accès au Centre de la Blécherette
004 SSCM	75'000	Equipement et matériel divers liés aux infrastructures
004 SSCM	13'000	Santé et sécurité au travail – matériel pour la mise en conformité
004 SSCM	15'000	Infrastructures d'instruction de la protection de la population – travaux d'entretien
004 SSCM	50'000	Concept de communication pour la protection civile
004 SSCM	50'000	Développement stratégique de la protection civile
004 SSCM	20'000	Château de Morges et ses musées – étude de faisabilité
005 DGE	310'000	Recours à des appuis et compétences externes et réfection des ponts
005 DGE	3'487'176	Report de crédit conventions-programmes 2018
005 DGE	3'997'000	Report de crédit conventions- programmes 2019
024 SPEN	430'000	Acquisition d'une machine pour l'atelier imprimerie des EPO
024 SPEN	400'000	Centre de formation sur le site des EPO
024 SPEN	170'000	Finalisation de projets de sécurisation du périmètre et renforcement sécuritaire aux EP=

b) 2020 sur 2021 pour un montant total de 12'130'314 fr.

Service publié	Montant	Description
002 PolCant	454'000	Report partiel du budget de formation de la PolCant
002 PolCant	125'000	Remplacement du système de contrôle d'accès au Centre de la Blécherette
004 SSCM	121'000	Exposition temporaire « Le sexe faible ? Femmes et pouvoirs... »
004 SSCM	26'700	Feux à éclipses
004 SSCM	32'700	Plateforme PCi
004 SSCM	50'000	Equipement pour le véhicule de transmission de l'EMCC
005 DGE	25'000	Acquisition d'équipements de protection individuelle
005 DGE	645'000	Projets retardés
005 DGE	171'377	Report de crédit 2018/Conventions programmes 16 – 19
005 DGE	2'404'837	Report de crédit 2019 /Convention-programmes 16 - 19
005 DGE	6'946'800	Report de crédit 2020 / Convention-programmes 20 – 24

024 SPEN	260'800	Centre de formation sur le site des EPO
024 SPEN	100'000	Finalisation de projets de renforcement sécuritaire aux EPO
024 SPEN	420'000	Installation d'une salle de traite automatisée aux EPO
024 SPEN	46'100	Acquisition d'équipement pour la buanderie de la prison de la Tuilière
024 SPEN	300'000	Finalisation de projets de renforcement sécuritaire de la division DA (haute sécurité) du pénitencier de Bochuz aux EPO

4. Remarques générales

Les comptes 2020 du DES se montent à 555.5 mios de charges et 261.9 mios de revenus.

33 crédits supplémentaires ont été octroyés pour un total net de 5'044'100 fr. (charges nettes 7'972'800 fr., revenus nets 2'928'700 fr.). La grande majorité de ceux-ci sont de compétences du Conseil d'Etat et concernent la crise sanitaire.

5. Remarques de détail

020 *Secrétariat général du DES*

Les églises et communautés religieuses ont été transférées au DIT et donc retirées du secrétariat général du DES qui a vu l'arrivée de l'Unité du Plan Climat.

3130.5 La cotisation à la CCDJP est ventilée entre le Secrétariat général du DES, la PolCant et le SPEN. Celle-ci est fonction du nombre d'habitants, mais varie selon le budget de fonctionnement de la CCDJP et les divers projets.

3634 Alors même que les églises et cultes ne sont plus intégrés au DES, il s'agit là d'un soutien financier à la communauté israélite en lien avec la sécurité.

002 *Police cantonale (POLCANT)*

Tant les charges que les revenus de ce service sont inférieurs au budget. La non consommation de certaines charges est principalement due à la crise sanitaire qui a entre autres, imposé le report de certains projets. Des dépenses imprévues ont également dû être effectuées.

3010 Deux crédits supplémentaires ont été sollicités afin de financer 5 ETP supplémentaires pour le renforcement de la lutte contre le terrorisme (+1 ETP) ainsi que pour le service de renseignements de la Confédération (+4 ETP). Ceux-ci ont été entièrement compensés et même plus que le montant initial par des subventions de la Confédération.

3130.7 Certaines zones de rétention (hors zone carcérale du centre de la Blécherette) ont fermé momentanément durant la crise COVID.

3130.10 Selon la Loi sur la facturation des prestations matérielles fournies par les services de l'Etat lors de manifestations (LFacManif), la Police cantonale doit centraliser l'ensemble des factures liées à la sécurité en lien avec une éventuelle exonération décidée par le Conseil d'Etat. Le montant figurant dans ce compte est lié à l'annulation de factures diverses décidées entre autres par l'Association Sécurité Riviera (ASR) et les Services de Protection civile engagés dans la manifestation.

3132.1 Des avocats particuliers doivent être engagés pour défendre des collaborateurs. Ces cas ne sont pas en augmentation et concernent principalement des affaires ponctuelles.

3132.5 Les projets liés notamment à l'avenir de l'Académie prennent du temps à être concrétisés.

3180 Une provision (FEVI 19) avait été réalisée fin 2019 et a été dissoute en 2020.

3612 L'Académie de Savatan a repoussé le début de la formation des aspirants d'avril à septembre 2020 en raison de la pandémie. En parallèle, les policiers, notamment des communes vaudoises, détachés à Savatan et chargés de la formation et de l'encadrement ont pu retourner dans leur corps respectif. Ces derniers n'ont par conséquent pas été rémunérés par l'Académie.

4260 Dans ce compte figurent diverses facturations faites aux prestataires telles que la mise à disposition du système Polycom, des escortes vers l'hôpital, etc.

- 4270 Si la crise sanitaire a impliqué une baisse du trafic induisant une baisse des infractions, un radar fixe était également hors service en 2020. La crise sanitaire a également impliqué une baisse du nombre d'heures de contrôle avec radars mobiles.
- 4309 Diverses opérations négatives sur ce compte ont des impacts importants sur ce compte. En effet l'exonération de frais de sécurité pour certaines manifestations peut être décidée par le CE des mois après la facturation. De plus, la crise sanitaire a de forts impacts au vu de l'annulation de la majorité des manifestations.

Investissements :

Si les coûts d'acquisition de matériel sont déjà importants, ceux-ci vont également engendrer des montants importants de maintenance qui risquent de grever le budget de fonctionnement.

004 Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

La crise COVID a totalement occupé les collaborateurs de ce service. Celle-ci a également impliqué un grand nombre de demandes de crédits supplémentaires urgents afin de débloquent des fonds pour l'achat d'équipement de protection individuelle (EPI), l'occupation du Vortex, les infrastructures mortuaires, etc. Le montant total de ceux-ci s'élève à 3'192'300 fr. A noter que les recettes des ventes des EPI ne figurent pas dans ce service, mais à la DAL.

Fonds 2007 – fonds cantonal de la PCI

Pour rappel, il s'agit du fonds, alimenté par le montant de 6.50 fr. par habitant (4390.1). Ce montant est fixé pour la durée de la législature.

Solde au 01.01.2020	6'106'572.70
Dépenses	-4'480'369.91
Recettes	<u>5'986'407.07</u>
Solde au 31.12.2020	7'612'609.86

Le résultat est donc positif de 1'506'037.16 fr.

Le budget de ce fonds est adopté par l'Assemblée des Présidents des comités directeurs des ORPC's et ses comptes sont contrôlés annuellement par le Contrôle Cantonal des Finances.

Fonds 2025 – fonds des contributions de remplacement liées aux abris de protection civile

Ce fonds sert entre autres à financer les abris publics des communes, moderniser les abris privés et d'autres mesures de protection civile.

Solde au 01.01.2020	17'704'232.22
Dépenses	-2'175'309.64
Recettes	<u>2'355'956.35</u>
Solde au 31.12.2020	17'884'878.93

Le résultat est donc positif de 180'646.71 fr.

3010/30 Le dépassement budgétaire de 729'733.59 fr. est lié principalement aux éléments suivants : Heures supplémentaires et indemnités travaux spéciaux liés au COVID, diverses indemnités, soutien Primo emploi, et remplacement d'absences longues durées. A noter qu'en cas d'absence maladie, tout collaborateur de l'Etat reçoit, durant la 1^{ère} année, le 100% de son salaire. L'Etat n'est pas assuré et ne voit donc pas de retours financiers de l'APG. 1.8 ETP ont été engagé pour le projet ECAVENIR ; les charges y relatives sont en partie compensées par une recette au compte 4309 (Fonds 1000).

3049 Y figurent, en lien avec le COVID, les indemnités de piquet des professionnels PCi 18'750.26 fr. et des astreints 70'290.00 fr. (Fonds 2007).

3106.3 Achat d'EPI pour un montant de 1'110'275.50 fr.

3144 Si la plupart des entretiens n'ont pas pu être réalisés, un montant de 87'434.20 fr. est dévolu à des travaux urgents et non planifiables sur les sites de Gollion et de la Maison de Montagne à Bretaye

La majorité des charges de ce compte, soit Fr. 1'746'057.13 concerne le Fonds 2025 et se décompose de la manière suivante :

Abris publics (Goumoens, Moudon, Rossenges)	Fr. 702'271.50
Modernisation/rénovation (La Tour-de-Peilz, Prélaz)	Fr. 885'828.38
Maintenance des ouvrages de protection	Fr. 60'042.80
Autres dépenses	Fr. 97'914.45

- 3151 Les charges d'acquisition des sirènes fixes de 118'035.65 fr. sont en partie compensées par des recettes au compte 4610, au travers de subvention de la Confédération.
- 3158 Des démarches sont réalisées afin que SSCM et les diverses ORPC bénéficient des mêmes systèmes informatiques.
- 3636.3 Les montants importants démontrent l'implication intensive de la Protection civile vaudoise durant la crise sanitaire.
- 4390 Seuls 21% des montants facturés en 2020 devaient être encore encaissés au 31.12.2020, contre 22% en 2019 et 27% en 2018. Cette amélioration fait suite à la mise en place d'un nouveau processus.

Investissements :

1.1 mio étaient prévus au budget, mais n'ont pas été réalisés par manque de temps.

005 Direction générale de l'environnement (DGE)

62% des charges concernent les comptes 36 charges de transfert et 37 subventions redistribuées. La majorité des revenus, soit plus de 51% proviennent des comptes 47 subventions à redistribuer. Il s'agit majoritairement de recettes de la Confédération destinées au Programme Bâtiments 2020 ainsi qu'aux diverses Conventions programmes. A noter que la taxe sur l'électricité était en 2020 de 0.18 ct/kWh, l'augmentation à 0.60 ct/kWh étant effective dès 2021.

Un montant de 1.8 mio avait été inscrit au budget 2020 de la DGE en lien avec la stratégie fiscale 2022. Ce montant était réparti sur différents comptes. Seuls 366'000 fr. ont été utilisés.

- 30XX Les charges de personnels sont inférieures au budget pour un montant de 209'000 fr.. Il existe parfois un décalage entre la planification de la mesure et le déploiement de celle-ci. L'impact sur les comptes 30XX est de Fr. -287'000.00.
- 3030 Du personnel auxiliaire supplémentaire a été engagé notamment pour la gestion des Programmes Bâtiments.
- 31XX Concernant les charges de biens, services et d'exploitation, l'écart au budget de -2'319'000 fr. s'explique entre autres par le retard pris dans certains mandats en lien avec la crise COVID. De plus, si le montant des travaux d'entretien des forêts reste stable d'une année à l'autre, des fluctuations existent en fonction des conditions météorologiques. Enfin, la crise sanitaire a permis des économies de charges d'électricité et au niveau des déplacements professionnel suite à la mise en place du télétravail.
- 36XX Les charges de transferts concernent les subventions versées par l'Etat de Vaud. L'écart au budget est important, soit -5'561'000 fr., réparti à hauteur de -829'000 fr. hors fonds et -4'732'000 fr. dans les fonds. Le budget est généralement établi selon les années précédentes. La ventilation dans les divers comptes (entreprises publiques, entreprises privées, ménages privés, communes, etc.) se fait par la suite, selon les demandes. Nous pouvons donc assister à des écarts au budget selon les différents comptes 36xx, mais avec un respect du montant global attribué. L'écart de 5 mios ne signifie pas qu'il manque de projets, mais plutôt que les démarches sont parfois longues entre la décision d'octroi et le versement. Quelques précisions peuvent encore être faites : un écart de -5.2 mios concerne des subventions cantonales en lien avec l'énergie, soit des projets importants en lien avec le Programme 100 mios qui doivent être payées une fois tous les documents reçus de la part des bénéficiaires et les vérifications réalisées. A noter le dépassement et donc l'augmentation des indemnisations en lien avec les dégâts du sanglier pour un montant de 700'000 fr.

- 37XX Les subventions redistribuées proviennent majoritairement de la Confédération. L'écart important de 6.4 mios au budget provient principalement des subventions fédérales liées au Fonds pour l'énergie en lien avec le Programme Bâtiment. Lors de l'établissement du budget, la DGE ne connaît pas encore les montants alloués par la Confédération. A noter que le budget lié à l'économie hydraulique n'a pas été consommé en 2020 car aucun projet individuel supérieur à 2 mios n'a été mis en place.
- 4240 Variation en lien avec la taxe cantonale sur l'électricité qui alimente le fonds sur l'énergie. En 2020, il y a eu une baisse dans l'utilisation de Kw/h.
- 4260.1 Les frais d'interventions contre la pollution par les hydrocarbures ont augmenté, de même que les refacturations aux pollueurs. A noter que tous ne sont pas solvables et qu'il est impossible pour le Canton d'encaisser l'entier des montants dus (voir compte 3181).
- 4260.2 Le montant inscrit est en lien avec une écriture comptable pour équilibrer le préfinancement pour la stratégie fiscale 2022.
- 4630 L'écart au budget s'explique principalement par les frais de gestion du Programme Bâtiment (5% du montant fédéral des subventions à redistribuer) qui varient en fonction du montant de la subvention mise à disposition par la Confédération et le Canton. Rappelons qu'un programme Bâtiments est défini chaque année. Le Canton a une année pour engager les fonds et 5 ans pour les dépenser. Les demandes sont en forte augmentation et n'ont pas diminué en 2020 malgré la crise sanitaire. La part de financement cantonal liée au programme Bâtiments augmente annuellement et a passé de 15% en 2017 à 27% en 2020.

Fonds :

Rappelons qu'hormis le Fonds 1000 (fonctionnement de la DGE), il existe 6 autres fonds à la DGE, soit : Fonds dégâts du gibier, Fonds d'aménagement piscicole, Fonds de conservation des Forêts, Fonds pour l'énergie, Fonds de conservation de la Faune, Fonds de protection de la nature. A noter l'importante diminution du solde du Fonds d'indemnisation dégâts du gibier de 410'074.83 fr., le solde au 31.12.2020 s'élevant à 111'255.55 fr.

Fonds pour l'énergie :

Le solde comptable du Fonds au 31.12.2020 s'élève à 40'064'488 fr. Un montant d'environ 12 mios correspondant à des engagements hors bilan est à considérer. Par conséquent le solde du fonds pour l'énergie est ramené à 28 mios. Les derniers paiements en lien avec le Programme 100 mios devraient intervenir en 2023, l'augmentation de la taxe sur l'électricité qui entre en vigueur au 01.01.2021 doit permettre de maintenir les standards actuels pour les projets à venir. Si les standards venaient à être plus élevés, le produit de la taxe pourrait ne pas suffire.

Investissements :

Sur les 25,8 mios prévus au budget, 15,9 mios ont été réalisés, soit 61%. La crise sanitaire explique partiellement ceci. La DGE dépend également de la planification des communes, notamment dans la construction de STEP.

Objets d'investissement à boucler en 2021 :

De nombreux objets découlent du même EMPD de 31 mai 2011. La DGE est issue de la fusion de 3 services et des efforts ont été réalisés pour standardiser les procédures, notamment dans les boucllements de crédits.

024 Service pénitentiaire (SPEN)

Tant les charges que les revenus de ce service sont inférieurs au budget. La non-consommation de certaines charges est principalement due à la crise sanitaire qui a entre autres, imposé le report de certains projets en lien avec le renforcement de la sécurité et la politique de réinsertion. Des dépenses imprévues ont également dû être effectuées telles que l'acquisition d'équipement de protection individuelle et du renfort sécuritaire. Des zones de quarantaines ont dû être aménagées pour les nouveaux entrants afin de contenir toute contamination.

La baisse de la criminalité constatée en 2020 n'a pas d'effet direct sur le nombre de détentions. Celle-ci est notamment due à la diminution des cambriolages, mais également la fermeture des frontières engendrant une baisse des arrestations de la criminalité transfrontalière.

Le recours au placement hors canton a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de 4,25 mios. Ce type de placement ne peut être évité et permet également des exécutions de peine plus rapides. A noter que durant la 1^{ère} vague COVID, des accords ont été passés entre les cantons afin de limiter les transferts et d'éviter ainsi les risques de contamination. Ceux-ci ont repris dès le 2^{ème} semestre avec en moyenne de 195 détenus placés hors canton.

- 3090 La contribution cantonale au Centre Suisse de Compétences pour l'exécution des sanctions pénales (CSCSP) est faite sous forme d'enveloppe globale qui correspond au nombre de journées de détention et non au nombre d'heures de formation effectives. La facture du CSCSP ne distingue plus les coûts de la formation suivie par les collaborateurs de celle suivie par les détenus, raison pour laquelle la formation du personnel a maintenant été regroupée au compte 3636.
- 3105 L'ensemble des repas pris dans les zones carcérales sont pris en charge. Or le taux d'occupation de celles-ci a baissé. Ceci est dû à la fermeture de certaines zones durant la 1^{ère} vague. Dans les prisons, l'utilisation de cellule prévue pour deux personnes uniquement par une afin d'éviter les risques de contamination, la fermeture temporaire de l'établissement du Simplon entre le 10 avril et le 1er août, ainsi que la suspension temporaire des convocations ont également contribué à la baisse des coûts sur ce compte.
- 3110 Si une grande partie du mobilier est fait en interne, des besoins non-prévus au budget ont dû être réalisés par l'intermédiaire d'un crédit supplémentaire.
- 3120 Les charges d'énergie sont dorénavant gérées et centralisées à la DGIP. Toutefois, les montants n'avaient pas encore été transférés lors du budget 2020.
- 3135.1 La suspension durant quelques mois des opérations électorales ainsi que la fermeture de certaines zones carcérales ont comme conséquence une diminution de charges des frais médicaux. Les budgets sont parfois également difficiles à établir sachant qu'il peut exister un décalage de 3 à 6 mois entre l'intervention et la facturation de celle-ci.
- 3135.2 Malgré la suppression des visites et les difficultés liées à la crise sanitaire, aucune augmentation d'agression ou de décompensation n'a été observée.
- 3135.4 Les placements hors canton devraient se stabiliser d'ici 2025 avec l'ouverture de nouvelles places liées aux divers projets en cours. Ces placements hors canton restent toutefois indispensables, certains détenus devant parfois être déplacés, notamment en cas d'agression de co-détenus ou du personnel ainsi que selon leur dangerosité. Les placements sont effectués dans des cantons faisant partie du Concordat latin, mais également dans d'autres. Le prix peut d'ailleurs fortement varier selon le type de prise en charge (sécurité renforcée vs milieu ouvert ou secteur psychiatrique).
- 3636.1 Le SPEN est un contributeur important de la FVP. Cela concerne notamment le service social lors de détention préventive, les Travaux d'Intérêt Général (TIG), les bracelets électroniques et le suivi des personnes libérées conditionnellement. La diminution de charge peut être en partie expliquée par une réorganisation de la FVP et au retrait partiel de la compétence de l'octroi du RI par la DGCS et la réduction des effectifs y relatifs.
- 4250 La crise sanitaire a impliqué la fermeture de certains ateliers et la suppression de certaines démarches commerciales ayant des conséquences sur les recettes des ventes.
- 4270.1 Le recouvrement des amendes a été transféré au SJL dès 2017. Les revenus sont en baisse constante et sont difficiles à estimer ; seules les amendes converties en peine de prison sont encaissées par le SPEN, lors de la convocation ou de l'arrestation suite à une non-présentation à la convocation.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2020	52'036'000	10'830'000	41'206'000
Comptes 2020	32'851'078	12'524'709	20'326'369
Ecart	-19'184'922	1'694'709	-20'879'631

Les investissements nets 2020 du DES sont ventilés comme suit :

SP	Service	Budget	Comptes
020	SG-DES	0	0
002	POLCANT	7'956'000	2'353'210
004	SSCM	1'100'000	0
005	DGE	25'850'000	15'879'801
024	SPEN	6'300'000	2'093'358
Total	DES	41'206'000	20'326'369

13.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : Mme Anne Baehler Bech, rapportrice (social)
M. Alexandre Berthoud, rapporteur (santé)

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Durant ses travaux, la sous-commission DSAS a rencontré les chef-fe-s de service et leurs collaborateurs qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

Conformément à la procédure mise en place dans le cadre de l'application de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), les commissaires COFIN – DSAS sont conviés à une présentation des projets d'investissements des établissements de santé qui leur permet d'être informés des dossiers réalisés et à venir.

2. Récapitulation des comptes 2020

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	4'100'932'100	1'371'732'800
Comptes 2020	4'376'208'607	1'404'941'049
Différence en fr.	275'276'507	33'208'249
Différence en %	6.71%	2.42%

Les charges brutes 2020 dépassent celles prévues au budget de 275,2 mios, soit +6.7%. Au niveau des charges nettes, ce dépassement se monte à 242 mios soit 8.87% dont 234,4 mios sont liés à la crise COVID. Sans l'effet COVID, le DSAS aurait présenté un dépassement net de 7,6 mios.

286,4 mios de crédits supplémentaires ont été octroyés dont 244,4 mios pour les coûts COVID.

Sur ces 244,4 mios de crédits supplémentaires COVID, 210,3 mios ont été octroyés à la DGS et 34,1 mios à la DGCS.

Les dépenses d'investissement du DSAS (y compris le CHUV) sont inférieures au budget voté de 51,5 mios soit -45%.

Hors COVID, les principales explications de cette progression, en termes de charges brutes, sont les suivantes :

Systeme de santé

+ 16,3 mios FHV dont 15 mios pour les frais de fusion (PIG) de l'HRC.

Prestations financières et insertion

+ 17.3 mios Augmentation des subsides

+ 20.8 mios Augmentation des PC domiciles AVS/AI.

+ 1.7 mio Augmentation des demandes de bourses

+ 11,7 mios LASV aides sociales

b) Comparaison avec le budget 2020 total, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	4'100'932'100	1'371'732'800
Crédits supplémentaires	286'370'800	19'906'100
Budget total 2020	4'387'302'900	1'391'638'900
Comptes 2020	4'376'208'607	1'404'941'049
Différence en fr.	-11'094'293	13'302'149
Différence en %	-0.25%	0.96%

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	3'975'662'971	1'353'839'043
Comptes 2020	4'376'208'607	1'404'941'049
Différence en fr.	400'545'636	51'102'005
Différence en %	10.07%	3.77%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charge nette	2'971'267'558	2'729'199'300	2'621'823'927

Les charges nettes 2020 présentent une augmentation de 349,4 mios par rapport aux comptes 2019, soit 13,3%.

3. Reports de crédits

a) 2019 sur 2020 pour un montant total de 842'600 fr.

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	60'000.00	Mandats SG-DSAS relatifs aux domaines organisationnel, juridique et social
064 Système de santé	32'600.00	Mandat DGS non réalisé en 2019
067 Acc. et hébergement	750'000.00	Travaux de transformation, de sécurisation AEAI et de rénovation du bâtiment de l'EPSM Bois-Gentil non réalisés en 2019

b) 2020 sur 2021 pour un montant total de 16'192'700 fr.

Service publié	Montant	Description
027 SG-DSAS	45'000.00	Mandats reportés
064 Système de santé	15'146'100.00	COVID-19 : Soutien financier au système sanitaire vaudois et mesure de reconnaissance envers le personnel
065 Admin DGCS	336'600.00	Mandats différés en raison de la crise sanitaire
067 Acc. et hébergement	665'000.00	Travaux de transformations, de sécurisation AEAI et de rénovation du bâtiment de l'EPSM Bois-Gentil Vallon

4. Facture sociale 2020

La facture sociale 2020

Participation à la cohésion sociale (Facture sociale) 2020				
Régimes	BUDGET	COMPTES	variations comptes/budget	
			en CHF	en %
1 PC à domicile et hébergement	244'517'200	255'067'803	10'550'603	4.31%
2 Assurance maladie (LVLAMal)	116'205'100	117'249'232	1'044'132	0.90%
3 RI+part. cantonale ass. chômage	256'242'700	259'614'692	3'371'992	1.32%
4 Subv. et aide aux personnes handicapées	115'089'900	116'920'822	1'830'922	1.59%
5 Prestations famille et autres prest.soc.	61'614'900	63'487'449	1'872'549	3.04%
6 Bourses d'étude et d'apprentissage	31'193'800	31'933'248	739'448	2.37%
Total régimes	824'863'600	844'273'246	19'409'646	2.35%

5. Remarques de détail

5.1 Secrétariat général

027 Secrétariat général (SG)

Les charges ont diminué de - 0,4% par rapport aux comptes 2019 et de - 2,4% par rapport au budget 2020. Les revenus sont également en légère baisse.

3010 Suite aux mutations importantes au sein du secrétariat général, plusieurs postes n'ont pu être immédiatement repourvus (CDI) mais ont nécessité l'engagement d'auxiliaires (CDD). Le SG compte 31,95 ETP.

4401 Factures aux communes (intérêts de retard) reportées dans le temps.

5.2 Direction générale de la santé (DGS) et CHUV

5.2.1 DGS

Plusieurs faits marquants ont impacté les comptes 2020 de la DGS :

- La crise sanitaire COVID-19 a entraîné des crédits supplémentaires de l'ordre de 210 mios, dont 15.1 mios de report de crédits, des transitoires de 144,9 mios ainsi que la valorisation des stocks de 4.6 mios et la mise en place de stocks de matériel médical.
- Dans le cadre du dossier HRC, un transitoire de 15 mios de PIG (PIG extraordinaire 2021) a été comptabilisé
- La reprise du financement des communes de l'AVASAD est effective en 2020, soit 74 mios.
- La bascule de la grille salariale CCT San par la CCT HRC.
- Pôle Santé Pays d'Enhaut ; reprise du CMS.
- Révision OPAS (ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins) ; modification du financement résiduel.

L'analyse plus détaillée des variations **par rapport aux comptes 2019**, permet de constater que les charges de fonctionnement sont de 311.4 mios supérieurs. Les principaux écarts se répartissent de la manière suivante :

- | | |
|---|---------------|
| ■ Les charges COVID-19 | + 202,95 mios |
| ■ Reprise du financement des communes par l'AVASAD | + 74,00 mios |
| ■ Croissance d'activité du CHUV et de la FHV | + 18,86 mios |
| ■ Transitoire pour une PIG exceptionnelle HRC en 2021 | + 15,00 mios |

Les revenus sont stables (- 2.11 mios). L'analyse des **écarts au budget** révèle des charges de fonctionnement inférieures de 16.33 mios (en intégrant des crédits supplémentaires 210.44 mios). Ce disponible concerne essentiellement :

■ Les subventions	5,8 mios
■ Le solde du crédit supplémentaire pour les dépenses en matériels médicaux COVID-19	2,5 mios
■ La Variation des stocks de matériel médicaux COVID-19	4,6 mios
■ La réévaluation des créances auprès de la CEESV	2,0 mios
■ Les charges de fonctionnement de la DGS	1,0 mio

037 Administration générale

3030 Personnel occasionnel.

Des crédits supplémentaires totalisant 2,954 mios ont été octroyés pour l'engagement du personnel en lien principalement avec le COVID-19, y compris la mise en place du centre de traçage.

3106 Matériel médical et de laboratoire.

Des crédits supplémentaires totalisant 22,320 mios ont été octroyés pour notamment l'achat, stockage et distribution de matériel et test COVID-19 pour le système sanitaire. Une partie de ce matériel a été revendu sous la rubrique 4250 pour un montant de 2,317 mios.

3130 Prestations de services de tiers.

Des crédits supplémentaires totalisant 0,186 mio net ont été octroyés en lien pour le COVID-19 représentant cette rubrique

Au niveau des revenus, la variation provient de la revente de matériel médical et test COVID-19 pour le système sanitaire (4250) et le remboursement des vaccins par les assureurs (4260).

064 Système de santé

3180 Réévaluations sur créances.

Variation du ducroire sur débiteurs douteux de la Centrale d'encaissement des Etablissements Sanitaires Vaudois, conformément aux pratiques professionnelles usuelles (-2.05 mios).

3632 Subventions accordées aux communes et associations intercommunales.

Restitution des subventions des services des ambulances plus élevés que prévu ; charges de 2.902 mios par rapport au budget de 3.7 mios.

3634 Subventions accordées aux entreprises publiques.

Des crédits supplémentaires totalisant 103.82 mios ont été octroyés pour les impacts financiers de la crise COVID-19 sur les institutions sanitaires vaudoises. Ces crédits supplémentaires ont également permis des aménagements, équipements, renfort de personnel et coûts divers.

3635 Subventions accordées aux entreprises privées.

Des crédits supplémentaires totalisant 7.599 mios ont été octroyés pour les impacts financiers de la crise COVID-19 sur les cliniques privées.

3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif.

Des crédits supplémentaires totalisant 72.75 mios ont été octroyés pour les impacts financiers de la crise COVID-19 sur les institutions sanitaires vaudoises. Il y a lieu également de mentionner le personnel de renfort pour la Hotline Santé, les aménagements, équipement, renfort de personnel et coûts divers. De plus un montant de 15 mios correspond au soutien financier exceptionnel octroyé à l'Hôpital Riviera Chablais en lien avec la fusion.

5.2.2 CHUV :

Les comptes 2020 du CHUV présentent un résultat net d'exploitation négatif de 0.69 mio (+3,4 mios en 2019). Le résultat d'exploitation est déficitaire de -25,02 mios. Le bénéfice non-opérationnel se montant à 15,59 mios (-0,53 mio en 2019) alors que le résultat d'immobilisation (ou d'investissement) est excédentaire de +8,74 mios (+12,65 mios en 2019). L'historique des résultats sur 5 ans est le suivant :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Résultat d'exploitation	- 9,4	- 9,2	- 27,8	- 8,7	- 6,8
Résultat d'investissement	+ 8,7	+ 12,7	+ 20,6	+11,1	+ 6,8
Résultat global	- 0,7	+ 3,4	- 7,3	+ 2,4	0,0

a) Eléments principaux 2020

Globalement, les charges opérationnelles du CHUV augmentent de 88.1 mios (5.3 %) entre 2019 et 2020. La masse salariale augmente de 49.4 mios (+ 4 %), dont 21,2 mios liés directement à la situation sanitaire (renforts en personnel dans les secteurs COVID-19, augmentation des stocks de vacances et d'heures supplémentaires) et 7,4 mios liés à des effets salariaux (mesures de revalorisation des bas salaires décidées par le Conseil d'Etat fin 2018 et augmentation des taux de cotisations AVS).

La croissance des biens et services médicaux est de 34 mios, dont 19,4 mios de matériel de protection (masques, blouses, gants, etc.), dont 11,9 mios commandés pour l'Etat de Vaud. Les achats de médicaments oncologiques ainsi que de matériel et réactifs pour les laboratoires (test COVID) ont crû, alors que les dépenses pour les autres secteurs ont globalement diminué.

Les revenus d'exploitation (+4,9 mios) comprennent des revenus cliniques qui ont diminué de 9,2 mios en raison de la situation sanitaire et les subventions qui ont augmenté de 14 mios, en particulier grâce à une contribution du Canton à la couverture des surcoûts COVID-19 de 10,8 mios. La croissance des autres revenus s'explique par la refacturation du matériel de protection commandé par l'Etat de Vaud, par une contribution extraordinaire de 58,2 mios du Canton au titre de la compensation de la perte d'activité hospitalière et de la prise en charge de cas COVID-19.

Le bénéfice net non-opérationnel (+15,59 mios) provient essentiellement de dissolutions de provisions constituées lors de précédents exercices. Le résultat d'immobilisation se dégrade à nouveau (- 4 mios) la part des revenus de l'activité dévolue aux immobilisations ne suffisant pas à compenser les charges supplémentaires liées aux bâtiments.

Le CHUV affiche un résultat déficitaire de 0,689 mio pour 2020. Les impacts de la situation sanitaire (baisse d'activité et surcoûts) ont pu être compensés par des contributions du canton et par une dissolution de provisions.

La direction du CHUV continue à fournir aux membres de la sous-commission, lors de chacune de leurs visites ordinaires (comptes annuels et budget), les indicateurs de gestion, faisant l'objet d'un suivi permanent. Ceux-ci ont permis de constater, entre autres, que la part de la clientèle privée est de l'ordre de 7. %, que la part de la clientèle extra-cantonale s'est stabilisée au cours de l'année 2020 pour atteindre les 13,06 % au 4^{ème} trimestre, et que la hausse du nombre de lits occupés de manière inadéquate a diminué, pour atteindre 78 lits à fin 2020 (93 en 2019, 91 en 2018, 88 en 2017 et 71 en 2016). Le taux d'absentéisme du personnel (hors formation) continue à monter, atteignant 10.7 % en 2020. De nombreuses mesures de correction sont et seront prises ; toutes ne déploient cependant pas d'effets immédiats.

En outre, la révision des comptes a été réalisée par KPMG sur la base d'un mandat confié par le Conseil d'Etat. Aucune réserve n'est émise par l'organe de contrôle. Aussi, l'auditeur confirme sans réserve l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

A noter que la présentation des comptes du bilan est en conformité avec le plan comptable de l'Etat de Vaud selon les normes du modèle comptable harmonisé (MCH2). Il n'y a pas de changement de périmètre notable.

b) Comptes 2020

En termes plus financiers, le compte de pertes et profits 2020 du CHUV se présente de la manière suivante :

Compte de pertes et profits	Réalisé 2020	Budget 2020	Réalisé 2019	Ecart réalisé/budget 2020		Ecart réalisé 2020/2019	
REVENUS (en millions)							
Revenus d'exploitation	1'467.8	1'493.0	1'462.9	-25.17	-1.69%	4.91	0.34%
Revenus opérationnels hors enveloppe	186.7	196.4	173.7	-9.76	-4.97%	12.96	7.46%
Autres revenus opérationnels	77.0	22.5	23.1	54.49	241.86%	53.89	233.02%
<i>Revenus opérationnels</i>	<i>1'731.5</i>	<i>1'712.0</i>	<i>1'659.8</i>	<i>19.55</i>	<i>1.14%</i>	<i>71.75</i>	<i>4.32%</i>
Revenus non opérationnel/sur exercices antérieurs	16.4	-	0.4	16.41	0.00%	15.96	3577.13%
Revenus d'immobilisation	72.8	70.5	69.6	2.29	3.25%	3.20	4.59%
TOTAL REVENUS	1'820.7	1'782.5	1'729.8	38.25	2.15%	90.92	5.26%
CHARGES (en millions)							
Personnel	1'289.9	1'271.0	1'240.5	18.90	1.49%	49.41	3.98%
Biens et services médicaux	284.2	267.0	250.1	17.14	6.42%	34.02	13.60%
Frais de gestion	154.5	158.3	151.5	-3.82	-2.42%	2.92	1.93%
Frais financiers et provisions	28.1	30.0	26.3	-1.92	-6.40%	1.72	6.54%
<i>Charges opérationnelles</i>	<i>1'756.5</i>	<i>1'726.2</i>	<i>1'668.5</i>	<i>30.30</i>	<i>1.76%</i>	<i>88.09</i>	<i>5.28%</i>
Frais non-opérationnel/sur exercices antérieurs	0.8	0.0	1.0	0.82	na	-0.16	-16.08%
Charges d'immobilisation	64.1	58.8	56.9	5.22	8.87%	7.11	12.49%
TOTAL CHARGES	1'821.4	1'785.1	1'726.4	36.34	2.04%	95.05	5.51%
					0.00%		
Résultat d'exploitation principale	-25.0	-14.3	-8.7	-10.75	75.32%	-16.34	188.24%
Résultat non opérationnel/sur exercices antérieurs	15.6	-0.0	-0.5	15.59	na	16.12	-3016.00%
Résultat d'immobilisation	8.7	11.7	12.7	-2.93	-25.11%	-3.91	-30.93%
RESULTAT NET D'EXPLOITATION	-0.7	-2.6	3.4	1.91	-73.47%	-4.13	-120.05%

c) Comparaison Comptes 2020 – Comptes 2019

c1) Résultat d'exploitation

Par rapport aux comptes 2019, les principales variations sont les suivants :

Revenus d'exploitation : +4.91 mios

<i>Hospitalisation (hosp.) : Baisse d'activité liée aux limitations COVID-19</i>	- 16.4 mios
<i>Ambulatoire : Baisse générale compensée par div pts en oncologie et labos/ Test COVID-19</i>	+ 7.2 mios
<i>Tâches académiques & IG DGS</i>	+ 3.3 mios
<i>Compensation des surcoûts liés au COVID-19 par la DGS</i>	+ 10.8 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe : + 12.96 mios :

<i>Refacturation au canton du matériel de protection acheté par le CHUV</i>	+14.9 mios
<i>Diminution facturation alimentation FH/supplément confort</i>	- 4.3 mios
<i>Augmentation des revenus de fonds auxiliaires (Human Brain Project, Nororestore)</i>	+ 2.4 mios

Autres revenus opérationnels : +53.89 mios

<i>Compensation de la DGS de la sous-activité 2020 (cas VD et non VD) + Financement des cas COVID-19</i>	+58.2 mios
<i>Diminution des dons (recherches et divers)</i>	- 2.2 mios
<i>Récupération sur contentieux</i>	+ 1.0 mio
<i>Revenus financiers et divers (change, intérêts, hébergement C, etc.)</i>	+ 1.1 mio

Charges de personnel : + 49.41 mios (+ 217.6 ETP en tenant compte de 92.7 de renfort COVID) :

<i>UNISanté</i>	+ 2.0 mios
<i>Renfort effectif COVID-19</i>	+ 8.5 mios
<i>Provision variation stock heures sup/vacances/congés COVID-19</i>	+12.7 mios
<i>Effets salariaux (augmentation salaire niveau 1-5 + augm. LAA/AVS)</i>	+ 7.4 mios
<i>Augmentation des postes fixes</i>	+14.9 mios
<i>Autres effets (stagiaires, intérim, etc.)</i>	+ 2.5 mios

Biens et services médicaux : + 34.02 mios

Agents thérapeutiques	+ 6.2 mios
Matériel d'implantation	- 1.7 mio
Matériel à usage unique	- 3.5 mios
Produits chimiques	+ 6.3 mios
Divers biens médicaux	+ 18.9 mios
Achats de services d'exploitation médicale	+ 7.8 mios

Biens et services médicaux (hors fonds), vue analytique : + 32.83 mios

Matériel COVID-19 (y compris refacturation externe)	+ 19.4 mios
Médicaments oncologiques	+ 7.2 mios
Perte PLEXUS-Santé (50 % part CHUV)	+ 6.6 mios
Dépenses analyses test COVID-19	+ 3.1 mios
Diminution dépenses (baisse activité liée au COVID-19)	- 3.4 mios

Charges de gestion courante : + 2.92 mios

Immeubles	- 0.5 mio
Charges hôtelières	- 2.3 mios
Gestion courante/équipements	+ 5.8 mios

Autres charges opérationnelles : + 1.72 mio

Perte sur débiteurs et stock	+ 1.45 mio
Autres subventions et contributions	- 0.35 mio
Frais financiers	+ 0.63 mio

c2) Résultat des immobilisations

Par rapport aux comptes 2019, les principales variations en lien avec les revenus et les charges d'immobilisations sont les suivantes :

Revenus d'immobilisations : + 3.2 mios

Revenus de l'activité	- 1.5 mio
PIG standard	+ 6.8 mios
PIG extraordinaire (équipements COVID-19)	+ 1.1 mio
Autres revenus (loyers, fonds)	- 3.3 mios

Charges d'immobilisations : + 7.11 mios

Compensation financière décrets de construction	+ 2.3 mios
Amortissements objets 1-8 mio	+ 1.4 mio
Loyer	- 0.7 mio
Equipement crédit d'inventaire : amortissements & intérêts	+ 4.5 mios
Equipement COVID-19	+ 1.1 mio
Equipements acquis par fonds	- 1.7 mio

d) Comparaison Comptes 2020 - Budget (définitif) 2020**d1) Résultat d'exploitation**

Par rapport au budget 2020, les principaux écarts en lien avec les revenus et charges d'exploitation sont les suivants :

Revenus d'exploitation : - 25.17 mios :

<i>Revenus d'hospitalisation (baisse d'activité liée aux limitations COVID-19)</i>	- 31.8 mios
<i>Revenus ambulatoires</i>	- 7.4 mios
<i>Subvention UNIL</i>	+ 1.9 mio
<i>Tâches de santé publique (PIG formation des médecins)</i>	+ 1.3 mio
<i>Compensation des surcoûts liés au COVID-19 par la DGS</i>	+ 10.8 mios

Revenus opérationnels hors enveloppe et autres revenus opérationnels : + 44.72 mios :

<i>Financement de la sous-activité stationnaire</i>	+ 58.2 mios
<i>Refacturation au Canton du matériel de protection acheté par le CHUV</i>	+14.9 mios
<i>Baisses des revenus privés, des revenus de prestations hôtelières et des Prestations accessoires, partiellement compensées par une hausse des Revenus des fonds de recherche</i>	- 28.4 mios

Revenus non-opérationnel : + 15,59 mios :

Le bénéfice net non-opérationnel provient essentiellement de charges d'élimination de stocks ainsi que de dissolution de provisions constituées lors de précédents exercices. Les risques liés à ces provisions (impôt à la source, risque perte TVA sur médicaments, facturation multiple positions tarifaires de la liste des analyses, participation TARPSY) étant éteints, il a été décidé de les dissoudre au 31.12.2020.

Frais de personnel : + 18.9 mios

Forte augmentation composée notamment des renforts d'effectifs en lien avec le COVID-19 et de la provision vacances/heures supplémentaires COVID-19.

Biens et services médicaux : +17.14 mios

<i>Agents thérapeutiques : les dépenses pour analyses de test COVID-19 totalisent 3.14 mios</i>	+ 0.4 mio
<i>Le matériel est composé principalement d'achat de matériel de protection contre le COVID-19 dont la part refacturée au canton de Vaud</i>	+ 12.5 mios
<i>Services médicaux principalement perte Plexus (pharmacie centrale)</i>	+ 4.2 mios

Charges de gestion courante : -3.82 mios

<i>Baisse des charges liées aux produits alimentaires et aux transports de patients (baisse d'activité)</i>	+ 5,2 mios
<i>Augmentation des frais de surveillance, frais de transport de matériel, diminution des frais de voyages et de réception</i>	+ 2.5 mios
<i>Non consommation du budget de fonds d'entretien dans le cadre des immeubles</i>	- 2.1 mios
<i>Augmentation des contrats d'entretiens au niveau des équipements</i>	+ 1.1 mio

Frais financiers et provisions : -1.92 mio

d2) Résultat d'immobilisation :

Par rapport au budget 2020, les principaux écarts en lien avec les revenus et les charges d'immobilisation sont les suivants :

Revenus d'investissement : + 2.3 mios

<i>Subventions PIG à l'investissement</i>	+ 1.1 mio
<i>Parts d'investissement sur tarifs d'hospitalisation</i>	- 1.8 mio
<i>Autres revenus (EMS)</i>	+ 0.1 mio
<i>Financement équipements acquis par fonds</i>	+ 2.9 mios

Charges d'investissement : + 5.2 mios

<i>Compensation financière décrets de construction</i>	- 1.4 mio
<i>Amortissements objets 1-8 mio</i>	+ 0.3 mio
<i>Amortissement et intérêts crédit d'inventaire</i>	- 3.2 mios
<i>Équipement COVID</i>	+ 1.1 mio
<i>Équipements acquis par fonds</i>	+ 2.8 mios
<i>Loyers payés</i>	- 0.08 mio
<i>Optimisations</i>	+ 5.7 mios

e) Part de la DGS dans les revenus d'exploitation

	Compte 2020		Comptes 2019 CHUV		Ecart comptes à comptes		dont part DGS	
	Total	dont DGS	Total	dont DGS				
Revenus d'exploitation "garantis"	1'467.8	579.8	1'462.9	565.4	4.9	0.3%	14.4	2.5%
Revenus d'hospitalisation	696.7	295.9	713.1	293.9	-16.4	-2.3%	1.9	0.7%
Revenus ambulatoire	370.3	0.3	363.1	0.3	7.2	2.0%	-	-
Subvention Prestation d'intérêt général (PIG DGS) et E&R (UNIL)	400.9	283.7	386.8	271.2	14.1	3.7%	12.5	4.6%
Autres revenus d'exploitation	280.1	58.2	197.3	-	82.8	42.0%	58.2	-
TOTAL REVENUS D'EXPLOITATION	1'747.9	638.0	1'660.2	565.4	87.7	5.3%	72.6	12.8%

Entre 2019 et 2020, les revenus opérationnels du CHUV ont augmenté de 87.7 mios (+5.3%).

La participation de la DGS augmente de 72.6 mios entre 2019 et 2020, la participation à l'hospitalisation augmentant de 1.9 mio. La subvention PIG augmente de 12.5 mios. Cette augmentation est principalement composée de la compensation des coûts liés au COVID-19. La participation extraordinaire de la sous-activité 2020 et financement COVID-19 s'élèvent à 58.2 mios.

Le solde de l'augmentation des revenus opérationnels (+15.1 mios) résulte d'une baisse de la facturation des activités cliniques aux autres payeurs (les assureurs maladie, assureurs fédéraux, autres cantons, etc.), d'une hausse des revenus des fonds de recherche, d'une hausse de la revente de prestations à des tiers (matériel COVID) ainsi que de la dissolution de provisions constituées lors de précédents exercices.

f) Bilan du CHUV

Résumé du bilan	2018	2019	2020	Variation 2020/2019 en %
ACTIFS (en millions)				
Liquidités	29.0	23.4	39.0	67.1%
Compte courant Etat de Vaud	114.0	80.3	0.0	-130.8%
Débiteurs (net du ducroire)	200.7	197.5	183.0	-7.3%
Autres actifs circulants (stocks, placements)	21.2	24.2	32.3	33.5%
Actifs transitoires	28.4	30.9	87.1	182.2%
Equipements	11.5	36.0	55.4	54.2%
Rénovation, transformation 1 à 8 mois	20.7	42.8	55.2	28.9%
TOTAL DES ACTIFS	425.4	435.0	452.0	3.9%
PASSIFS (en millions)				
Fournisseurs et créanciers	54.6	53.5	50.2	-6.2%
Compte courant Etat de Vaud	-	-	24.7	-130.8%
Passifs transitoires et autres passifs	240.9	228.5	208.3	-8.9%
Résultat auxiliaire et réserves affectées	92.5	112.1	128.7	14.8%
Résultat exploitation et réserves	37.4	40.8	40.1	-1.7%
TOTAL DES PASSIFS	425.4	435.0	452.0	3.9%

g) Compte courant CHUV – Etat de Vaud

Solde au 31.12.2019	80.3 Mios
• Résultat de l'exploitation	-0.7 Mios
• Augmentation de la trésorerie	-15.7 Mios
• Diminution des débiteurs et autres créances	14.5 Mios
• Augmentation des stocks	-8.1 Mios
• Augmentation des revenus à recevoir	-59.4 Mios
• Diminution de la correction d'enveloppe	9.6 Mios
• Augmentation des autres créances	-6.4 Mios
• Augmentation des immobilisations et objets 1-8M	-31.8 Mios
• Diminution des fournisseurs et créanciers	-3.3 Mios
• Augmentation des charges à payer	4.1 Mios
• Diminution des autres dettes à court terme	-26.6 Mios
• Augmentation des engagements à long terme	2.2 Mios
• Augmentation des fonds	16.6 Mios
Solde au 31.12.2020	-24.7 Mios

h) Fonds au bilan du CHUV

Les fonds au bilan du CHUV sont régis par la Loi sur les Hospices cantonaux (LHC) et les règlements et directives qui en découlent. Ils sont affectés soit à l'activité hospitalière, soit à la recherche.

Les activités respectives des fonds du CHUV au cours de l'exercice 2020, en milliers de francs, peuvent se résumer de la manière suivante :

2020	Valeur au 31 décembre	Valeur au 1 ^{er} janvier	Variation 2020
Fonds institutionnels hospitaliers	11'933	11'995	-62
Fonds de développement et de perfectionnement	61'136	57'376	3'760
Fonds d'entretien	25'090	17'325	7'765
Fonds de réserve des unités	6'467	7'039	-572
Fonds institutionnels	104'625	93'735	10'890

Fonds de services	23'879	18'378	5'501
Fonds de recherche du CHUV	202	-4	206
Fonds de recherche	24'082	18'374	5'708

Fonds des honoraires	8'164	15'380	-7'216
Fonds nationaux	14'083	10'963	3'120
Fonds de tiers et divers	107'068	100'724	6'344
Fonds des honoraires, nationaux et divers	129'316	127'067	2'249

i) Objets d'investissement liés au CHUV

Le CHUV a réalisé en 2020 des investissements s'élevant à 91,1 mios. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante (en milliers de francs) :

	2020	2019
Entretien du CHUV	6'338	6'371
Transformations du CHUV	6'409	7'392
Total entretien et transformations du CHUV	12'747	13'765
Travaux dans locaux de tiers	887	530
Objets de moins de 8 mios (financés par fonds y relatif)	14'514	23'191
Total financement CHUV	28'148	37'486
Budget de l'Etat : construction et grosses transformations	63'031	48'858
Total général entretien, transformations et constructions bâtiments CHUV	91'180	86'344
Financement hors CHUV (université)	0	20
Total général des travaux pilotés par la CIT du CHUV	91'180	86'364

L'évolution des travaux réalisés par la direction des travaux du CHUV entre 2010 et 2020 est la suivante :

Source de financement	Travaux en millions de francs												Total 1992- 2020	Moyenne annuelle 1992.2020
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020			
Entretien du CHUV	9.1	8.2	6.6	8.6	7.8	6.8	5.5	6.1	5.3	6.4	6.3	174.7	6.2	
Transformations du CHUV	9.0	15.9	10.6	10.7	14.6	11.6	15.2	15.6	14.1	7.4	6.4	260.3	9.3	
Total entretien et transfos du CHUV	18.1	24.1	17.2	19.3	22.4	18.4	20.7	21.7	19.4	13.8	12.7	435.0	15.5	
Travaux dans locaux de tiers	0.0	0.0	0.5	1.3	4.1	3.8	2.6	1.3	1.3	0.5	0.9	16.3	0.6	
Fonds de 1 à 8 millions	0.0	0.0	3.3	8.3	10.9	33.2	23.9	16.1	21.6	23.2	14.5	155.0	5.5	
Total financement CHUV	18.1	24.1	21.0	28.9	37.4	55.4	47.2	39.1	42.3	37.9	28.1	606.3	21.7	
Budget de l'Etat	23.4	16.1	26.3	35.2	48.2	49.4	56.6	45.7	59.4	48.8	63.0	773.9	27.6	
Total général entretien, transfos et constructions des bâtiments CHUV	41.5	40.2	47.3	64.1	85.6	104.8	103.8	84.8	101.7	86.3	91.1	1380.2	49.3	
Financement hors CHUV (Université) = Bugnon 7-9, Lavey-les-Bains)	3.1	0.5	0.4	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.3	0.1	0.0	42.0	1.5	
TOTAL général travaux pilotés par la Direction CIT du CHUV (y.c. hors CHUV)	44.6	40.7	47.7	64.2	85.7	104.9	104.0	84.9	102.0	86.4	91.1	1244.7	44.5	

5.3 Direction générale de cohésion sociale (DGCS)

Pour l'ensemble de la DGCS les comptes révèlent une augmentation des charges de 81,3 mios et une augmentation des revenus de 30,7 mios. Le résultat net est un déficit de 50,6 mios dont 33,8 mios liés au COVID et 16,8 mios hors COVID.

Sur l'année, 6 demandes de crédits supplémentaires représentant 111,6 mios, dont 3 entièrement compensées et accordées, 2 partiellement compensées et accordées et une refusée (PC AVS/AI et RI, 35,7 mios).

Les charges COVID 2020 sont de 48,7 mios.

065 Administration générale de la DGCS

L'écart des charges entre les comptes 2020 et le budget 2020 est de - 0,9 mio soit - 2,5 %. En charge nette cet écart est de - 0,4 mio, soit - 1,37%.

3010/ Compensation d'une rubrique à l'autre : 18 postes d'auxiliaires (CDD) ont été pérennisés en postes fixes
3030 (CDI) pour l'OVAM et l'OCBE.

3110 Equipement mobilier nouveaux locaux CSIR à Montreux, équipement bureau BAP, divers frais COVID.

3132 Augmentation des mandats en lien avec la crise sanitaire et sociale.

066 Prestations financières et insertion

L'écart des charges entre les comptes 2020 et le budget 2020 est de 46,2 mios soit 2,4%. En charge nette, l'écart est de 33.7 mios soit 3.7%.

Les écarts sur les prestations sont principalement dus aux subsides LAMAL, aux PC AVS/AI et au RI.

3181 L'écart provient principalement de la réévaluation des débiteurs RI, Bourses et BRAPA.

3612 Frais de fonctionnement des CSR et des unités communes CSP-ORP. +1,1 mio de dépassement dont une partie due à l'indemnisation des CSR pour les frais de matériel de protection et de personnel de sécurité liés à la crise sanitaire (indemnisation des acteurs médico/sociaux touchés par le COVID).

3634 -1,9 mio diminution des coûts due notamment à des engagements progressifs du personnel nécessaire à la Caisse de compensation AVS.

3636 -2,1 mios dus aux effets des décomptes finaux des subventions en fonction des charges réelles ; + 4,8 mios d'indemnisation COVID pour perte d'exploitation et achat de matériel de protection COVID.

3637 Bourses : +1,7 mio augmentation des demandes.

Subsides LAMal : forte croissance des subsides PC, mais compensée par la diminution (-14,9 mios) des subsides revenu insertion. Croissance globale de +17,5 mios. On observe un effet de vase communicant pour les personnes en demande AI. Au moment de la décision AI, la personne devient bénéficiaire de PC à AI ce qui entraîne un recalcul (à la hausse) du droit au subside pour toute la période et les subsides RI sont annulés et remplacés par des subsides PC. Enfin augmentation générale des bénéficiaires.

Prestations complémentaires AVS/AI : +27,3 mios augmentation des dépenses PC à domicile dues à une diminution du délai de traitement des nouvelles demandes de trois mois à un mois, au nombre de décisions de rentes AI accordées (effet de rattrapage), à une croissance des bénéficiaires et à une augmentation du coût par cas (loyer). Remboursement des frais de maladie : baisse due à la dissolution d'une provision (-5,7 mios).

Politique familiale : Allocation des personnes sans activité : -3,1 mios dues à une diminution des demandes ;

Rente pont : + 4 mios bénéficiaires et dépenses stables mais le budget tenait compte d'une augmentation des demandes de rentes AVS anticipées associées à des demandes de PC à l'AVS.

Aide sociale RI +11,8 mios, le nombre de bénéficiaires est stable, même si l'on peut observer, peut-être en raison de la crise COVID moins de « sortants ». Le budget prévoyait une baisse de bénéficiaires de 4% qui ne s'est pas réalisée. Mesures d'insertion RI et CSIR : une partie des mesures, en particulier celles pour le CSIR ont été différées en raison de la pandémie (-5,3 mios); ces non dépenses ont permis de financer une partie de l'indemnisation des pertes de revenus de certains organismes (1,1 mio) et un renforcement des mesures pour les jeunes FORJAD (1,4 mio).

- 4610 Participation fédérale sur les subsides, revenu inférieur de 6.6 mios au budget établi selon les indications de l'OFSP. Participation fédérale sur les PC, + 19,6 mios revenu supérieur au budget en lien avec les dépenses pour les PC (compte 3637).

067 *Accompagnement et hébergement*

L'écart des charges entre les comptes 2020 et le budget 2020 est de 36 mios soit 5,5 %.

Globalement, 41,9 mios sont des dépenses supplémentaires liées à la crise COVID.

- 3636 L'écart positif (-8,9 mios) s'explique principalement par le report de certains travaux, la diminution de certains loyers et des amortissements extraordinaires réalisés par le Sagefi (service de la dette).

- 3637 36,4 mios d'écart au budget sont dus aux indemnités des journées non réalisées dans les établissements. Ils sont justifiés par une demande de crédit supplémentaire de 35.9 mios. Hors COVID, écart total de 2.5 mios. Il est dû notamment aux PC en home (+4.8 mios dus à des paiements rétroactifs PC AI) et une diminution dans les activités de jour dans les EMS et EPSM (-2,3 mios).

- 4637 Augmentation (+7,1 mios) des remboursements des avances accordées par les régimes cantonaux par l'AI et les PC à l'AI.

6. Dépenses d'investissements DSAS

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2020	115'308'000	0	115'308'000
Comptes 2020	69'442'514	5'698'035	63'744'479
Ecart	-45'865'486	5'698'035	-51'563'521

Au 31.12.2020, les dépenses nettes d'investissement du DSAS sont inférieures au budget voté de 51.56 mios (-45%) et supérieures de +7.92 mios (+14%) par rapport au suivi des TCA à fin septembre 2020.

Pour les investissements du CHUV, l'écart entre les comptes 2020 et le budget 2020 est de -49.4 mios (-46%) et +5.6 mios (+11%) par rapport au suivi des TCA à fin septembre 2020.

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
027	SG-DSAS	7'501'000	5'463'922
037	Admin. DGS	100'000	0
064	Système de Santé	0	0
065	Admin. DGCS	750'000	687'688
066	PFI	0	0
067	Acc. et hébergement	0	0
038	CHUV	106'957'000	57'592'869
Total	DSAS	115'308'000	63'744'479

Crédits d'investissements à boucler

Resp.	N° d'EOTP	Désignation	Exposé des motifs No	Date du décret	Montant du décret	Dépenses cumulées nettes au 31.12.2020	Solde disponible	Date prévue de boucler	Commentaires
DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE									
Secrétariat général du DSAS									
DGNSI	1.000113.01	RDU - Revenu déterminant unifié - inf.	279.2010	09.11.2010	4'842'000.00	4'576'651.88	265'348.12		
Direction générale de la cohésion sociale									
DGNSI	1.000352.02	Mise en oeuvre du SI SAMOA	251.2015	24.11.2015	9'292'700.00	10'026'333.74	-733'633.74		
CHUV									
CHUV	1.000097.01	CE - transfo. bât. hospitalier Prangins	058.2002	21.01.2003	860'000.00	860'000.00	--	30.05.2021	En cours de signature CDSAS
CHUV	1.000097.02	Prangins Ext.+transfo Eglantine-Peuplier	390.2006	24.04.2007	18'670'000.00	21'196'997.00	-2'526'997.00	30.05.2021	En cours de signature CDSAS
CHUV	1.000110.01	Extension du centre coordonné oncologie	420.2011	01.11.2011	16'990'000.00	17'510'702.85	-520'702.85	30.05.2021	En cours de signature CDSAS
CHUV	1.000112.01	Entretien tech. : ascenseurs - secours	248.2009	04.05.2010	30'070'000.00	27'299'322.31	2'770'677.69	30.06.2023	Paielements prévus jusqu'en 2022
CHUV	1.000114.01	Extension restaurant et bureaux	420.2011	01.11.2011	16'860'000.00	17'264'309.63	-404'309.63	30.05.2021	En cours de signature CDSAS
CHUV	1.000115.01	CHUV - locaux loués	396.2011	04.10.2011	12'240'000.00	12'408'659.69	-168'659.69	30.05.2021	En cours de validation finale au CHUV
CHUV	1.000117.01	Crédit cadre laboratoires - Bugnon 27	233.2009	08.12.2009	15'415'500.00	6'543'983.82	8'871'516.18	30.09.2021	En attente subvention finale DGES
CHUV	1.000117.02	Crédit cadre laboratoires - biomédical	233.2009	08.12.2009	14'584'500.00	16'582'771.79	-1'998'271.79	30.09.2021	En attente subvention finale DGES
TOTAL DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE					139'824'700.00	134'269'732.71	5'554'967.29		

13.5 Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Commissaires : Mme Amélie Cherbuin
M. Jean-Marc Sordet, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 4 demi-journées à l'examen des comptes 2020 du DEIS.

Elle remercie les chef-fe-s de service et les collaboratrices et collaborateurs du Département de la clarté et, de la diligence avec lesquelles lui ont été fournies les informations demandées, ainsi que la responsable de l'unité financière du Département, Mme M. P. Grego Pasinelli, qui l'a accompagnée tout au long de ces séances.

Elle a rencontré M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba à la fin de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2020

Les charges 2020 du DEIS se montent à 872 mios et les revenus à 528,5 mios, laissant apparaître un excédent de charges de 343,5 mios. L'excédent des charges est dû essentiellement aux mesures prises par le Conseil d'Etat pour les coûts COVID-19 et toutes ses implications. Des crédits supplémentaires d'un montant de 197,9 mios ont été attribués.

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	685'804'500	511'213'300
Comptes 2020	871'985'427	528'483'466
Différence en fr.	186'180'927	17'270'166
Différence en %	27.15%	3.38%

b) Comparaison avec le budget total 2020, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	685'804'500	511'213'300
Crédits supplémentaires	197'900'400	25'365'400
Budget total 2020	883'704'900	536'578'700
Comptes 2020	871'985'427	528'483'466
Différence en fr.	-11'719'473	-8'095'234
Différence en %	-1.33%	-1.51%

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	685'744'343	509'044'479
Comptes 2020	871'985'427	528'483'466
Différence en fr.	186'241'084	19'438'988
Différence en %	27.16%	3.82%

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charge nette	343'501'961	174'591'200	176'699'864

3. Reports de crédits

a) 2019 sur 2020 pour un montant de 6'748'000 fr.

Service publié	Montant	Description
041 DGAV	180'000	Projet Contrôle de la vendange non réalisé
042 SEPS	140'000	Soutien à la promotion de la relève sportive (postulat Martinet)
042 SEPS	1'000'000	JOJ2020 - contribution complémentaire de 1 mio
044 SPEI	5'428'000	Projets LADE non réalisés en 2019

b) 2020 sur 2021 pour un montant de 70'974'862 fr.

Service publié	Montant	Description
041 DGAV	78'400	Achat d'écrans interactifs pour les salles de classe d'Agrilogie
041 DGAV	80'000	Climatisation des laboratoires de l'Institut Galli-Valerio
023 SPOP	80'000	Développement informatique GestStar
044 SPEI	779'662	Projets LADE non réalisés en 2019
044 SPEI	3'876'900	Projets LADE non réalisés en 2020
044 SPEI	66'079'900	COVID-19 : Aides prévues pour les entreprises dans le cadre des indemnités de fermeture et des cas de rigueur en lien avec la crise sanitaire

4. Remarques de détail

039 Secrétariat général du DEIS

Comme partout ailleurs, le travail a été bouleversé au sein du DEIS durant l'ensemble de l'année 2020, tant au niveau de l'organisation générale des services et des affaires fondamentalement nouvelles à traiter (Réduction de l'horaire de travail – RHT, cas de rigueur, soutien aux entreprises) qu'au niveau de la mise en place du télétravail. A cela, se sont ajoutés beaucoup de réclamations et demandes de la population vaudoise concernant le dispositif administratif lié au COVID-19. Si le rôle du SG a été avant tout de servir de courroie de transmission entre le conseiller d'Etat et les différents services du département, son souci permanent a été de garder la vue d'ensemble, afin d'être parfaitement à jour sur la situation légale liée au COVID-19.

Rien d'autre à signaler concernant les comptes.

040 Service de l'emploi (SDE)

L'année 2020 a été marquée par la crise COVID-19. Les répercussions de cette pandémie – notamment économiques – ont fortement impacté les missions du Service de l'emploi (SDE), en particulier les activités liées au traitement des réductions d'horaire de travail (RHT) et les contrôles en entreprise. C'est pourquoi la 1^{re} partie de ce document présente les chiffres clés liés spécifiquement à ces activités.

Chiffres clés 2020 spécifiques aux activités COVID-19

- 30'000 préavis RHT reçus et traités
- Près de 70'000 décomptes RHT traités
- Plus de 900 mios d'indemnités RHT versées
- Près de 9'000 contrôles COVID en entreprise

- 28'508 demandeurs d'emploi en moyenne ont été suivis par les ORP, plus de 20'305 ont retrouvé un emploi en 2020 dont 1'047 bénéficiaires RI.
- 19'561 sanctions ont été prononcées en 2020 à l'encontre des demandeurs d'emploi assurés LACI et 2'283 sanctions pour les bénéficiaires RI.
- A fin 2020, le taux de chômage était de 4.5% et les chômeurs longue durée sont en augmentation.

Contrôle du marché du travail (en nombre).

	2018	2019	2020
Contrôles effectués dans le cadre des MALCP* et lutte contre le travail au noir	1'219	1'138	636
Contrôles effectués dans le secteur de l'hôtellerie-restauration	271	270	155
Contrôles effectués dans le secteur de la construction	1'052	1'144	750
Contrôles en matière de santé et sécurité au travail	1'276	1'151	731
Contrôles en entreprise de la durée du travail des chauffeurs routiers	51	52	12
Audits sur la Loi sur le service de l'emploi et la location de service	16	16	12
Infractions constatées dans le cadre de la lutte contre le travail au noir	1'646	1'457	709
Dénonciations pénales d'employeurs pour infractions à la loi sur les étrangers	300	284	213

*Mesures dans le cadre de l'accord sur la libre circulation des personnes

Emoluments et amendes (en francs).

Emoluments pour actes administratifs	1'241'305	1'198'220	868'045
Amendes administratives	148'000	199'900	122'735

- 3510 Attribution du résultat net au fonds cantonal d'assurance perte de gain et maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage (Fond 2026 APMG).
- 3511 1. Dotation au Fonds de lutte contre le chômage, crédit supplémentaire entièrement compensé de 50 mios dans le cadre du plan de soutien à l'économie lié à la crise COVID-19.
 2. Dotation au Fonds de lutte contre le chômage. Crédit supplémentaire non compensé de 15 mios versés dans le cadre du plan de soutien à l'économie COVID-19.
 3. Les excédents de revenus ont été virés sur le compte capital du fonds cantonal de lutte contre le chômage.
- 3610 Participation des cantons aux coûts du service de l'emploi et des mesures relatives au marché du travail. Ce coût est partiellement pris en charge par les communes via la facture sociale, voir compte 4612.
- 3613 Frais de fonctionnements et d'investissements des ORP. Logistique des mesures du marché du travail. Instance juridique chômage intégralement prise en charge par le fonds de compensation de l'assurance chômage. Retour compte 4613.
- 3634 1. Frais de fonctionnement de la Caisse cantonale de chômage (CCh) et indemnisation des caisses de chômage concernant l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage.
 2. Coûts relatifs aux mesures de réinsertion professionnelle RI. Participation des communes via la facture sociale, voir compte 4612.

- 3637 1. Prestations versées aux assurés de l'assurance perte de gain maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage. Le taux de chômage ayant progressé, les prestations ont été supérieures au budget.
2. Coût relatif aux mesures de réinsertion professionnelle. Diminution due à l'interruption de ces mesures à cause du COVID-19.
4. Prise en charge par le fonds cantonal de lutte contre le chômage de 10% des salaires du mois de novembre 2020 des employés des établissements contraints à la fermeture en raison du COVID-19 au bénéfice de la réduction de l'horaire de travail (RHT). Dépassement de 3'014'803 fr. financé par le fonds cantonal de lutte contre le chômage et par le fonds cantonal d'assurance perte de gain et maladie en faveur des bénéficiaires d'indemnités de chômage.

4210 Baisse des émoluments due entre autres, à la restriction des activités des entreprises.

4270 Amendes administratives facturées aux entreprises en cas d'infraction constatée de la loi fédérale sur les mesures d'accompagnement applicables aux travailleurs détachés et aux contrôles des salaires minimaux perçus par les contrats-type de travail.

041 Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

En mars 2020, le Conseil d'Etat a nommé un nouveau directeur général ad intérim et créé une *task force* avec 2 adjointes à la Direction générale.

A la suite de la décision de la Confédération d'accorder un montant de 10 mio en soutien au le déclassement des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) en vin de table, le Conseil d'Etat a octroyé un montant de 1 mio en complément au soutien fédéral. Ce montant est prélevé sur le Fonds de prévoyance pour les risques non assurables.

Il a également accordé un crédit supplémentaire compensé pour accorder un complément cantonal à des fins logistiques, soit pour le transport et le stockage du vin d'un montant de 300'000 fr.

Enfin, le Conseil d'Etat a décidé de prendre en charge 90% de la taxe en faveur de l'Office de Vins vaudois (OVV), taxe que les exploitations viticoles doivent payer en fonction de la surface du terrain exploité et des litres de vins produits. Ce soutien à la branche vitivinicole s'est réalisé par un prélèvement de 3 mio au Fonds de prévoyance pour les risques non assurables (FPRNA).

Une sous-réalisation des budgets de recettes et de charges due à la fermeture des réfectoires de Marcelin et de Granges-Verney ainsi que de la cuisine pédagogique pendant deux mois a été constatée.

3111 L'équipement pour des salles de classe en tableaux interactifs n'est pas terminé.

3120 Baisse du tarif moyen du traitement des déchets carnés en 2020 de 5.34 fr / to. (dont 5 fr. d'incinération) - tarif d'incinération à 110 fr / to. en 2019 contre 105 fr / to. en 2020).

3130 4. Impact de la pandémie : non tenue des manifestations (promotion d'Agrilogie, caves ouvertes, etc.)

3132 2. Frais de séquestre et préavis de la Société vaudoise pour la protection des animaux (SVPA), dont 2 séquestres à plus de 10'000 fr.

10. Projet Vigne et vendanges 2020 (VV20) en retard.

11. Plan climat présenté distinctement. Montant ventilé dans d'autres comptes.

3170 Baisse des frais de déplacement et autres frais liés à l'activité professionnelle due à l'activité réduite.

3634 Moins de pertes de bétail que projeté.

3637 Budget sous-évalué.

- 3636 24. Impact de la pandémie sur les demandes de subventionnement ad hoc.
27. Correction d'une écriture de 2018.
40. Budget au compte 3635.2
42. Prise en charge d'environ 90% de la taxe d'encavage 2020 en faveur de l'OVV par prélèvement sur le Fonds pour les risques non assurables (FPRNA).
- 3637 1. Aides individuelles économiques (incluant le soutien à la logistique du déclassement des vins).
14. Soutien cantonal au déclassement des vins vaudois en vin de table prélevé sur le fonds pour les risques non assurables (FPRNA).
- 4210 7. Emoluments liés aux décisions administratives du vétérinaire cantonal, incluant les émoluments liés à la cantonalisation du contrôle des abattoirs.
- 4309 2. Augmentation des prestations du laboratoire d'analyses vétérinaires Institut Galli-Valerio (IGV).

042 Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

Le télétravail a été imposé de manière soudaine et imprévue à l'ensemble du personnel de l'Etat. Même si, à l'instar des autres services de l'ACV, le SEPS n'y était pas préparé, il a été en mesure d'implémenter rapidement cette nouvelle pratique pour l'ensemble du personnel, avec l'aide efficace et appréciée de la DGNSI. Dans ce nouveau contexte, l'efficacité au travail du service n'a que peu été grippée ou ralentie, au contraire.

Les activités générales Jeunesse+Sport et des cours ont été restreints, d'où une forte diminution dans plusieurs comptes.

- 3636 9. Subventions spéciales COVID-19. Crédit supplémentaire entièrement compensé de 279'900.- fr. pour le soutien financier au sport vaudois suite à la pandémie de COVID-19.

023 Service de la population (SPOP)

L'activité du service est fortement liée aux fluctuations en termes de demandes d'asile. En 2020, 11'041 demandes d'asile ont été déposées en Suisse, soit 3'228 de moins qu'en 2019. Les requérants sont répartis proportionnellement à la population de chaque canton, pour Vaud environ 9,4% du total des arrivées. La Confédération ne rembourse qu'une partie des frais de renvois touchant le domaine de l'asile et aucun s'ils relèvent de la LEtr. Le nombre de mineurs non accompagnés se monte à 68 pour le canton. L'effectif des demandeurs d'asile étant de 4'784 à fin décembre 2020, alors que la Suisse en compte 45'300.

Pour la subvention à l'EVAM, le budget du SPOP avait été élaboré sur la base d'un effectif de 4'707 personnes à prendre en charge en moyenne annuelle en accordant un montant de 124'852'100 fr. au budget. Avec la pandémie, l'EVAM a enregistré une baisse notable des arrivées, mais les effectifs ont tout de même augmenté, notamment à l'aide d'urgence, car les personnes devant être renvoyées n'ont pas pu l'être et les clandestins travaillant au noir n'ont pas eu d'autre choix que de s'inscrire à l'aide d'urgence.

- 3130 6. Baisse d'activité de la fondation Polyval, mandatée pour assumer l'acheminement du courrier interne (COVID).
- 3132 2. Dans le cadre du regroupement des offices de l'état civil, une société externe a été mandatée.
3. En charge de la gestion électronique des dossiers, la fondation Polyval assume les fonctions administratives de traitement et numérisation de certains registres qui doivent être conservés, ainsi que du courrier quotidien.
4. La mise en place des cyber-prestations pour les administrés et front office pour les communes. Les coûts généraux de ce compte ont diminué, ceci est dû à la pandémie et la diminution d'activité.
- 3135 1. Frais de détention et médicaux en lien avec la détention administrative des étrangers en situation illégale. Un transitoire de 470'500 fr. a été constituée pour couvrir, la quote-part de 51.9% du canton de Vaud, sur le déficit de l'établissement concordataire Frambois LMC, lié à la sous activité en période de

pandémie. Refacturation partielle des frais de détention à la Confédération au compte 4610, sauf les Cas Dublin, qui étaient auparavant des reprises et qui sont placés en détention administrative à la charge du canton.

- 3612 Le remboursement des frais de scolarisation se base sur un recensement communal des élèves demandeurs d'asile scolarisés au cours de l'année civile. Le relevé ne pouvant pas être réalisé avant le bouclage comptable de l'exercice, le montant comptabilisé est le résultat d'une estimation. Pour 2020, la charge était estimée à 1'868'500.- fr. La dotation budgétaire est insuffisante et engendre un écart. Le coût réel est de 2'214'466.- fr.
- 3636 Les programmes d'intégration cantonaux sont le résultat d'une concertation entre la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et la Confédération. Le Programme d'intégration cantonal vaudois (PIC) est conçu comme une vision de la politique d'intégration pour le canton de Vaud. Diminution des subventions en faveur de l'intégration des réfugiés et des admis provisoires, accordées aux institutions membres de la Communauté d'Intérêt pour la Formation Elémentaire des Adultes (CIFÉA) en faveur de l'intégration des réfugiés et des admis provisoires. La situation sanitaire a impacté le nombre de personnes entrant en Suisse dans le cadre de l'asile, avec une baisse notable des arrivées. Moins de produits au compte 4630, en lien et donc moins de mesures d'intégration développées dans ce cadre.
- 3637 Diminution générale de 30% de charges, suite à la pandémie.
- 4210 2. Un budget de 4,07 mio basé sur les émoluments des années précédentes a été maintenu. En réalité, le coût réel dû à la fréquentation aux guichets était fortement à la baisse.
- 4610 5. Les cas Dublin qui étaient auparavant des cas pris en charge par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) sont désormais placés en détention administrative à la charge du canton.

044 Service de la Promotion de l'Economie et de l'Innovation (SPEI)

Lors de la déclaration du Conseil Fédéral, en février 2020, annonçant la « situation particulière » au sens de la loi sur les épidémies (LEp), des réunions ont été organisées en urgence pour évaluer la situation et les mesures sanitaires à mettre en place. GastroVaud y a été associé afin que toutes les cafétières-restauratrices et tous les cafetiers-restaurateurs puissent être rapidement informé-e-s.

Si aucune planification particulière n'existait dans le service pour gérer une crise de cette ampleur, toutes les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la sécurité des collaborateurs, tout en maintenant des prestations de conseil/renseignements aux entreprises. Le télétravail a rapidement été mis en place grâce à l'énorme soutien et l'efficacité de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI), qui a pu pallier le manque de matériel informatique dans certains cas. Le problème des ordinateurs a été réglé en remplaçant la plupart des ordinateurs fixes par des ordinateurs portables.

D'importantes mesures ont dû être mises en place :

- Mise en place et déploiement de la mesure concernant le soutien aux start-ups vaudoises en lien avec la pandémie du COVID-19 et ses conséquences économiques (enveloppe de 20 mio), ce en collaboration avec la Confédération et sur la base de l'arrêté du Conseil d'Etat du 1er mai 2020.
- Arrêté cantonal pour la prise en charge d'un quart du montant des loyers commerciaux de mai et de juin 2020, ceci en fonction des critères d'éligibilité (enveloppe de 5 mio). Importante charge de travail administratif de mi-avril à fin 2020, avec un pic de mai à septembre. Plus de 2'500 demandes déposées, 2'300 décisions positives rendues, environ 1 heure à une heure et demie de traitement par décision compte tenu des multiples imprécisions dans les données.
- Création et mise en ligne d'un document d'information synthétique aux entreprises (FAQ).
- Création immédiate d'une *hotline* Economie suite aux annonces de la mi-mars 2020. Affectation de la plupart des collaborateurs de la PCC à celle-ci. Ceux qui n'étaient pas concernés se consacraient à répondre par mail aux nombreuses questions posées sur les mesures adoptées par Berne, respectivement à informer les partenaires de contrôle dans le canton.

■ Les revenus ont baissé de 386'838 fr. entre 2019 et 2020, cela s'explique ainsi :

- diminution, dans le contexte du COVID-19, du nombre d'inspections et du nombre de prélèvements microbiologiques;
 - suppression (depuis janvier 2020) des analyses d'échantillons d'eau dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs d'eau. Cela ce chiffre à environ 200'000 frs. Cette diminution doit être considérée comme pérenne.
- 3130 3. Diminution des frais de représentation/invitation/promotion. Le service représente le canton à des événements/manifestations en Suisse ou à l'étranger (missions économiques), accueille des délégations étrangères et organise des conférences de presse et des séances d'informations à ses partenaires. Les événements mis sur pied directement par le service pour le compte du Conseil d'Etat émarginent également à cette rubrique.
- 3132 6. Coûts administratifs marque Vaud+.
8. Communication pour WelQome 1+2.
- 3511 Crédit supplémentaire non compensé de 8 mios pour financer la dotation du Fonds de soutien à l'industrie. Crédit supplémentaire non compensé de 18 mios pour financer la mesure de soutien à la consommation et au commerce local (opération WelQome 2). Attribution au Fonds pour la protection de la jeunesse et en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée, en vertu de l'article 59 al. 3 de la Loi sur la protection des mineurs (LProMin) qui stipule que 20% du montant des taxes perçues sur les loteries, lotos et tombolas (compte 4130) sert à alimenter ce fonds.
- 3632 LADE : moins de financement de projets régionaux et cantonaux dû à certains retards et à la pandémie.
- Le budget des comptes 3634-3632-3635 est respecté bien que la répartition entre eux diffère quelque peu.
- 3635 9. WelQome 1 – COVID-19
10. WelQome 2 – COVID-19
11. Abaissement loyers mai-juin COVID-19
12. Indemnités de fermeture / Cas de rigueur – COVID-19
- 4210 2. Autorisation LADB. Une diminution du nombre de licences est à constater.
3. Autorisation du transport des personnes à titre professionnel. La demande a été nettement plus faible que prévu (taxi, Uber).
- 4309 Prélèvements sur l'enveloppe des préfinancements du programme de soutien à l'économie et à l'innovation. Cette recette est budgétée au compte 4309, mais sa comptabilisation intervient au compte 4893.

6. Dépenses d'investissement 2020

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2020	31'653'100	1'925'000	29'728'100
Comptes 2020	24'865'360	6'236'745	18'628'615
Ecart	-6'787'740	4'311'745	-11'099'485

SP	Service	Budget	Comptes
039	SG-DEIS	0	0
040	SDE	0	0
041	DGAV	7'945'000	12'803'483
042	SEPS	11'194'100	2'950'102
023	SPOP	200'000	183'761
044	SPEI	10'389'000	2'691'269
Total	DEIS	29'728'100	18'628'615

13.6 Département des infrastructures et des ressources humaines

Commissaires : M. Hadrien Buclin
M. Georges Zünd, rapporteur

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré le 29 avril 2021 les chefs de service de la DGNSI, de la Chancellerie et du SG-DIRH, en présence de Mme la responsable financière départementale. Le même jour les responsables du Contrôle cantonal des finances (CCF) ont été questionnés. Le 7 mai, ce sont les responsables de la DGMR et du SPEV qui ont été entendus. Enfin, le rapporteur a participé à la présentation des comptes 2020 de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) dans le cadre de la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI). Les commissaires remercient les cadres du DIRH pour leur disponibilité et les explications fournies dans le cadre de l'examen des comptes 2020.

2. Récapitulation des comptes 2020

Préambule COVID-19

Les tâches et missions supplémentaires liées à la pandémie COVID-19 ont été bien absorbées dans le travail au quotidien des services. Seuls deux services qui ont été impactés par les aides de la Confédération et son lot de modifications des règlements ; ce sont le SG-DIRH avec l'OAJE et l'accueil de jour des enfants et la DGMR avec le soutien aux entreprises de transports publics. La Chancellerie a également obtenu la mission cantonale de soutenir les médias régionaux.

Pour ce qui concerne les crédits supplémentaires non compensés COVID-19, il y en a eu pour les trois services mentionnés ci-dessus. Le soutien à l'accueil d'urgence a bénéficié d'une enveloppe de 1,5 mio et de deux enveloppes pour le financement du manque à gagner des réseaux ainsi que le soutien aux institutions d'accueil de jour des enfants : une de 18,9 mios et l'autre de 2,7 mios. Les discussions sont encore en cours afin de faire admettre à Berne les critères établis par le canton de Vaud pour le versement de l'aide fédérale.

Pour les transports publics, le montant prévu est de 37,4 mios. Il sera attribué aux entreprises une fois leurs comptes 2020 bouclés.

La Chancellerie a dû gérer un soutien aux médias régionaux d'un montant de 1,6 mio.

Pour les autres services soit la DGNSI, le SPEV et le CCF, il n'y a pas de remarques particulières à formuler.

Des crédits supplémentaires sont néanmoins attendus pour l'année 2021 au niveau de la DGMR pour la baisse des recettes des transports publics en 2021 et au niveau de la Chancellerie dans le cadre du décret voté sur l'aide aux médias.

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	609'764'900	138'911'200
Comptes 2020	663'094'455	147'570'692
Différence en fr.	53'329'555	8'659'492
Différence en %	8,75%	6,23%

Lors de l'établissement du budget 2020, l'impact du COVID-19 n'était pas connu. Pour les charges liées au COVID-19 du département, il y a lieu de prendre en compte les charges spéciales COVID-19 pour un montant de 62,1 millions. Décomposés comme suit : 23,1 mios pour le soutien aux structures de l'accueil de jour, soutien aux entreprises de transports publics pour 37,4 millions et 1,6 million pour le soutien au secteur des médias régionaux (information). Par conséquent, les montants pour les charges dans les comptes 2020 (hors COVID-19) sont inférieurs au budget 2020 et la différence pour les charges de 8,75% est inférieure au taux cantonal de 9,3%, ce qui signifie que le département maîtrise globalement les charges. Pour les revenus au niveau du SG-DIRH, c'est

la participation à hauteur de 4,17 mios aux structures d'accueil de la Confédération et pour la DGMR, il y a aussi eu des estimations inférieures dans certains montants versés par la Confédération de 4,4 mios. Les différences des revenus concernant la DGNSI, le SPEV, la Chancellerie et le CCF se compensent globalement. Les revenus augmentent malgré tout de 6,23%.

b) Comparaison avec le budget total 2020, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	609'764'900	138'911'200
Crédits supplémentaires	63'833'100	518'300
Budget total 2020	673'598'000	139'429'500
Comptes 2020	663'094'455	147'570'692
Différence en fr.	-10'503'545	8'141'192
Différence en %	-1,56%	5,84%

Les charges 2020 sont inférieures au budget total, crédits supplémentaires compris, de 10,5 mios, soit -1,56%. Quant aux revenus, ils sont supérieurs par rapport au budget total pour 8,1 mios, soit 5,84%. Les 19 crédits supplémentaires pour l'année 2020 ont été attribués de la manière suivante, en fonction des montants, selon les règles en vigueur : 2 par la cheffe de Département, 11 par le Conseil d'Etat et 6 par la COFIN. Le nombre de crédits supplémentaires est donc égal à celui de 2019.

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	593'574'282	150'196'313
Comptes 2020	663'094'455	147'570'692
Différence en fr.	69'520'173	-2'625'621
Différence en %	11,71%	-1,75%

Les charges 2020 présentent une augmentation de 69,52 mios par rapport aux comptes 2019, soit une augmentation de 11,71%. Ces augmentations viennent essentiellement des soutiens COVID-19, au SG-DIRH pour soutenir les structures d'accueil, à la DGMR pour le soutien aux entreprises de transports publics et à la DGNSI pour l'internalisation des ressources de travail, dans l'augmentation des coûts de licences de logiciels et dans la réalisation d'applications. Les revenus 2020 baissent légèrement de 2,62 mios soit 1,75%. Pendant la pandémie il y a eu quelques manques de recettes dus aux confinements successifs.

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charge nette	515'523'763	470'853'700	443'377'969

La valeur de la charge nette aux comptes 2020 est supérieure de 44,7 mios par rapport au budget 2020. En revanche, la charge nette a augmenté par rapport aux comptes 2019, pour un montant de 72,1 mios. Les dépenses dues à la gestion de la pandémie en sont les principales raisons.

3. Remarques générales

A relever que grâce aux services de la DGNSI, dès le début de la pandémie, les collaborateurs ont pu accompagner les autres services de l'Etat dans le déploiement du télétravail. Une constatation : à l'avenir, les ordinateurs portables devraient devenir la norme dans les services de l'Etat. L'accueil de jour des enfants mis en place et fortement développé dans le Canton de Vaud au cours de ces dernières années a pu être maintenu pendant cette année compliquée. La même constatation peut être faite pour l'exploitation des transports publics. La pérennité financière des entreprises a pu être sauvegardée et l'offre de transports maintenue. Le taux d'activités au télétravail est très variable selon les tâches administratives des services. Il est compris entre 50 et 80% mais il a fait des pics durant les périodes de confinement.

En conclusion, on peut relever que les charges et revenus ont été budgétés sans compter l'impact de la pandémie et que malgré tout on peut considérer globalement que les éléments des comptes en plus des éléments exogènes ont été maîtrisés à satisfaction dans tous les services du DIRH.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2019 sur 2020 pour un total de 2'428'100 fr.

Service publié	Montant	Description
045 SG-DIRH	100'000	Etude impact réduction vitesse nocturne 50 à 30 km/h
045 SG-DIRH	55'500	Projets BEFH non réalisés en 2019
047 DGNSI	810'000	Réécriture des applications métiers Notes Domino
047 DGNSI	130'000	Finalisation des projets GED et Ecrans d'accueil pour la DGEP
047 DGNSI	37'000	Extension GED à l'ensemble de la DGS
047 DGNSI	72'600	Gestion documentaire du SSCM
047 DGNSI	124'000	Outils de fonctionnement ARAS
047 DGNSI	125'000	Registre cantonal des entreprises - adaptation des interfaces FOOSC
047 DGNSI	79'000	Migration des géo-données du SAE au format MN95
047 DGNSI	66'000	Evolutions et adaptations du SI du SPOP
047 DGNSI	567'000	Mise en état câblage SPIAC et mise aux normes des installations
054 SPEV	250'000	Système de gestion des formations du CEP
056 CCF	12'000	Mandat de participation au COPIL REFA

b) Reports de crédits 2020 sur 2021 pour un total de 29'146'600 fr.

Service publié	Montant	Description
045 SG-DIRH	110'400	Report de campagnes de BEFH non réalisées en 2020
046 DGMR	35'000	Projet de réaménagement des locaux non terminé
046 DGMR	27'510'100	COVID-19 : Subventions en faveur des entreprises de transports publics

047 DGNSI	220'000	Réalisation Centrale Vaudoise Police et adaptations spécifiques de l'infrastructure supportant SAGA SAE de la centrale d'engagement CET/PCV/PML
047 DGNSI	985'000	Evolutions de plusieurs systèmes d'information
054 SPEV	75'000	Système de gestion des formations du CEP
054 SPEV	74'700	Développement de la formation à distance et réalisation de deux e-learning sur la culture inclusive
054 SPEV	76'400	Formations prévues en 2020 non réalisées
050 Chancellerie d'Etat	10'000	Mandat d'étude dans le domaine des médias
056 CCF	50'000	Mandat de contrôle du registre des personnes morales de l'ACI et d'audit de la sécurité de la gestion des accès à SIRH

5. Remarques de détails

045 *Secrétariat général (SG-DIRH)*

L'arrivée d'une nouvelle Conseillère d'Etat, Mme Chrystelle Luisier Brodard, a eu comme effet DUPLO, des transferts d'entités. La CAMAC et l'OIT sont rattachés au département des institutions et du territoire (DIT, ex-DTE) au sein de la nouvelle Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Et à l'inverse, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) passe du SG-DIT au SG-DIRH. La crise sanitaire COVID-19 a eu un impact important sur l'Office de l'accueil de jour des enfants. Le nouveau total des ETP pour le SG-DIRH est maintenant de 85,75 au lieu des 115,82.

- 3049 La Junior Team comprend, en 2020, 2 apprentis médiaticiens par année de formation (1^{ère} année), soit à terme une équipe de 8 apprentis. Cette équipe assume des mandats internes à l'Etat et se veut une vitrine pour la promotion des nouveaux métiers.
- 3100 Les fournitures courantes d'économat ainsi que les fournitures en toner pour les imprimantes du département sont en diminution de 26'000 fr. Une explication se trouve dans l'activité de télétravail. Ce point a permis une compensation du compte 045/3160 de 10'000 fr. pour la location et l'aménagement de locaux supplémentaires pour l'Office de l'accueil de jour des enfants.
- 3102 Les charges sont en diminution de 69'000 fr. car les imprimés, les mémentos des diverses entités comme l'Etat-major du SG en relation avec le bureau de la présidence du Conseil d'Etat, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et l'Unité d'appui et de contrôle (UCA) n'ont pas été produits. Sur ce poste, une compensation du compte de 54'700 fr. a été sollicitée pour la location et l'aménagement des locaux supplémentaires (28'700 fr.) et pour le financement des travaux d'aménagement (26'000 fr.) à l'OAJE.
- 3106 La différence entre le budget et les comptes de 25'817 fr. provient essentiellement du crédit supplémentaire totalement compensé, pour l'achat des masques et solution hydroalcoolique fournis en urgence via l'EMCC, aux structures d'accueil de jour des enfants lors de leur réouverture en mai 2020, après la 1^{ère} vague de COVID-19. Cette fourniture a été refacturée aux structures sous la rubrique 4250.
- 3110 Du mobilier supplémentaire a été acquis suite aux travaux de réaménagement de la réception du SG-DIRH, des locaux de la cellule juridique et des RH. Les locaux supplémentaires de l'Office de l'accueil de jour des enfants ont aussi bénéficié d'un crédit supplémentaire de 5'000 fr.

- 3120.2 Il ne reste plus que la facture pour la consommation d'électricité pour le Centre de vie infantine La Fourmi. La consommation d'eau et de chauffage n'est plus facturée (le loyer est avec les charges comprises).
- 3130 Ce poste est en forte diminution suite à la pandémie. Les composantes de ce poste sont les frais de port et d'envoi des colis, les frais de téléphone, les frais de représentation, les frais d'organisation de la conférence romande des directeurs cantonaux des travaux publics, qui devait être organisée par le canton de Vaud et qui a été annulée et les nombreuses organisations de campagnes du Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes qui ont également été annulées ou reportées en 2021. Il n'y a que les frais de nettoyage du Centre de vie de la Fourmi (contrat finalisé) qui ont été plus élevés que ceux budgétisés.
- 3132.3 Le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes s'occupe également de mandats de contrôle de l'égalité salariale.
- 3132.4 Reprise par le CHUV (halte-jeux La Récré) d'un poste d'éducatrice de la petite enfance dont la charge demeure au CVE La Fourmi.
- 3170 Les frais de déplacement et autres frais ont subi une forte diminution.
- 3635 Subventions COVID-19 versées par l'OAJE sur le manque à gagner des structures d'accueil de jour privées hors réseaux. A relever une différence fondamentale entre les cantons suisses allemands et la Romandie : chez nous, l'accueil de jour fait partie d'une politique publique ; c'est moins le cas en Suisse alémanique.
- 3636 Les subventions COVID de l'OAJE représentent un montant de 22'675'865 fr., soit 898'183 fr. pour l'accueil d'urgence et 21'777'682 fr. pour le manque à gagner des structures privées en réseaux et communales. La participation de la Confédération de 33% est comptabilisée en revenus à la rubrique 4610 (4'175'865 fr.).
- 4250 Les recettes sont issues principalement de la vente en urgence des fournitures (masques et solution hydroalcoolique) par l'OAJE au travers de l'EMCC.
- 4309 Les factures n'ont pas été établies aux parents pendant la fermeture forcée.
- 4634.1 Le personnel du CHUV dispose de 56 places sur les 76 à disposition au Centre de vie infantine La Fourmi.
- 4636.1 C'est la subvention ordinaire et de formation versée par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).
- 4636.2 Les Centres de vie La Fourmi et Carambole ont touché 21'160 fr. à titre d'accueil d'urgence et 99'502 fr. comme aide pour le manque à gagner.

046 Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

L'exercice 2020 peut être traité de « normal dans l'anormalité ». Les comptes sont stables, mis à part la pandémie. Tout s'est bien déroulé au niveau du travail. L'équipe du staff a très vite trouvé ses marques pour que les projets puissent continuer à avancer, et cela avec concentration et calme (les collaborateurs ont vraiment bien géré le télétravail). Il n'y a pas eu de retard sur les projets. Le service a pu traiter un bon nombre d'interventions des députés qui attendaient des réponses. Les grands projets d'infrastructures arrivent au bout du processus et les responsables de la DGMR se réjouissent que les séances en présentiel puissent reprendre pour redonner une nouvelle dynamique aux projets. Sur le terrain, pour l'entretien des routes, il y a d'abord eu un service minimum à domicile (piquet) durant 2 mois. Ensuite, lors de la reprise du service, des plans de sécurité ont été mis en place, de manière tout à fait efficace, car il n'y a eu que quelques cas COVID-19 à gérer. Les chantiers routiers ont été fermés au début de la pandémie et lors de la reprise des travaux en application des consignes sanitaires. Le service a démontré beaucoup de fair-play pour le règlement des frais inhérents à la fermeture des chantiers envers les entrepreneurs. Pour les transports publics, le taux de fréquentation a chuté à 20% au pic du confinement, pour remonter à environ 75-80% à l'heure actuelle. La branche des transports publics ne prévoit pas une récupération totale avant début 2024 de la fréquentation connue en 2019. La Convention sur le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) se met bien en place.

- 3030 Cette rubrique recouvre les dépenses pour les travailleuses et travailleurs auxiliaires (contrats de durée déterminée pour des arrêts-maladie, maternité, etc.). Les charges sont en diminution par rapport aux comptes 2019.
- 3090 Pour le personnel des routes nationales, les dépenses de formation basculent dans les comptes de SIERA. Le reste des dépenses de formation de la DGMR est centralisé au SPEV.
- 3130 Globalement les dépenses du compte prestations de services de tiers sont en diminution, dans le détail on constate :
- 3130.6 Les frais de port sont en diminution d'environ 10'000 fr.
- 3130.7 Les frais de téléphone sont en augmentation de 30'000 fr. principalement en raison des redirections vers les téléphones privés des collaborateurs.
- 3130.9 Les frais de représentation sont en diminution de 26'000 fr. en l'absence d'événements.
- 3130.11 Une diminution des surfaces à nettoyer a diminué les montants à payer de 30'000 fr.
- 3132.2 Les dépenses sont nettement inférieures à ce qui était budgété : la DGMR a en effet peu de maîtrise sur ce compte, car beaucoup d'études financées ici sont commandées par les communes.
- 3132.4 Un certain nombre d'études sont en cours sous cette rubrique (planification des transports publics, aménagements, espaces publics, mobilité douce).
- 3141 Le dépassement de la rubrique est principalement dû au service hivernal (3141.11) de la fin de l'année 2020 pour un montant de 1,5 mio. A l'aide des équipes réduites par les circonstances, il a été réalisé l'indispensable pour garantir la sécurité routière.
- 3170 Moins de déplacements en général
- 3635 Cette position intègre le crédit supplémentaire non compensé de 37,4 mios dans le cadre du soutien financier extraordinaire du Canton pour les pertes des entreprises de transport dues au COVID-19. Les soutiens seront versés sur la base des comptes 2020 bouclés en 2021 et leur versement se fera vraisemblablement au cours du second semestre 2021. A noter que, conformément à l'EMPD, les mesures de soutien s'appuient sur le cadre légal en vigueur dans la LMTP. Ainsi seules peuvent en profiter les entreprises qui ont réalisé durant l'année 2020 des prestations de transport public régies par la LMTP ; les entreprises purement touristiques, par exemple celles actives dans le trafic d'excursion ou les remontées mécaniques, sont donc exclues du champ des bénéficiaires.
- 3702 Les montants sont difficilement planifiables et pas connus à l'avance. Ils concernent les projets d'agglomération et les « mesures de protection contre le bruit et l'isolation acoustique ». Ces montants sont redistribués aux communes ou associations de communes. Les revenus sont indiqués sous rubrique 046/4700 et 046/4701.
- 4309 Les sous-rubriques 5 à 16 concernent uniquement SIERA. Les prestations internes et externes du centre cantonal d'entretien des véhicules ont rapporté moins de la moitié de ce qui avait été budgété.

047 Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI)

L'année 2020 a permis la mise en application d'urgence de concepts. Il aurait fallu 3 à 5 ans pour qu'ils voient le jour, notamment l'acquisition puis le déploiement des ordinateurs portables pour les collaborateurs de l'ACV qui sont en télétravail. La volonté de travailler avec une mutualisation des applications de façon transverse dans les services signifie qu'en fonction des besoins des différents métiers, on choisira collectivement une solution qui corresponde à 90% des besoins souhaités et qui puisse être obtenue rapidement. En effet, sont privilégiées les solutions existantes par rapport à solution permettant une réussite à 100% qui serait en place beaucoup plus tard, car il faudrait un développement spécifique à chaque service.

L'internalisation de ressources externes engagées à la DGNSI a débuté fin 2019 avec l'engagement pérenne de 24 ETP (22,7 ETP au 1.1.2021) qu'il a fallu payer au second semestre 2020 et pour lequel un crédit supplémentaire entièrement compensé de 600'000 fr. a été sollicité.

Les charges pour les comptes sont supérieures de 3,6 mios au budget. Les raisons essentielles sont dans l'ordre décroissant des montants : compte 3158 Maintenance des licences de logiciels et augmentation du périmètre des prestations informatiques 1,7 mio ; compte 3300 Amortissements planifiés 1,5 mio et compte 3301 amortissements non planifiés de 0,5 mio. La somme ne correspond pas, car il y a d'autres postes dans ce service qui compensent en plus ou en moins.

Ce sont 87% des charges informatiques que l'on peut considérer comme des charges peu ou pas négociables dès lors qu'elles servent à maintenir et à exploiter le patrimoine existant. La part des évolutions possibles est ainsi de 13%.

- 3106 Achat de matériel sanitaire (gants, masques et désinfectants liquides et en lingettes pour le matériel) pour protéger les collaborateurs qui devaient continuer de se rendre sur le site ou dans les services bénéficiaires pour y accomplir leur mission.
- 3110 Réaménagement des locaux au Business Park à Prilly en espaces flexibles (« Flex-desk ») ; 134 places de travail flexibles ont ainsi été créées sur les 160 à disposition sur le site.
- 3131 Montant accordé par le Conseil d'Etat pour clore un crédit d'étude n'ayant pas abouti à un projet de décret « Environnement Utilisateur Collaboratif et Mobile » (EUCM).
- 3158 Le dépassement est en lien avec l'augmentation des coûts de licences d'une part et d'autre part, la réalisation de prestations de cyberadministration dans le cadre de la pandémie. Collaboration avec le CHUV, UNISANTE et l'ACV pour la mise en œuvre des centres de « contact-tracing ».
- 3300 Les acquisitions de matériel informatique ont été plus élevées que ne le prévoyait le budget. Notamment pour la mise à disposition de postes de travail portables et d'infrastructures de télécommunications supplémentaires dans le cadre de la pandémie COVID-19.
- 3301 Ce poste résulte du changement des postes de travail fixes en portables. Les postes retirés du service n'avaient pas tous atteint la durée maximale d'utilisation. Relevons encore que le matériel informatique est amorti sur une durée entre 3 et 5 ans (p. ex. 4 ans pour les serveurs).

054 Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Les dépenses du SPEV sont inférieures au budget pour un montant de 3,9 mios env., soit une baisse de 20%. Et ce sur toutes les rubriques, sauf les deux seules supérieures aux charges budgétées. La rubrique 3110 pour engager les travaux et achats nécessaires pour l'aménagement du local de formation du SPEV à la Rue Caroline 9 et la rubrique 3160.3 avec la location dudit local de formation.

Une nouvelle entité a été rattachée au SPEV pour l'année 2020, il s'agit de la structure ARC Emploi qui a été transférée du Service de l'emploi SDE. Cette structure gère les mesures d'insertion du chômage au sein de l'Etat de Vaud.

- 3030 Le montant prévu pour les travailleurs temporaires auxiliaires (contrat et horaire Etat) n'a pas été engagé dans sa totalité. Idem pour celui des travailleurs temporaires intérimaires (contrat avec une entreprise d'emplois temporaires) qui n'a pas entièrement été consommé. Parmi les services ayant recouru de manière conséquente à des travailleuses et travailleurs intérimaires en 2020, on signalera le Service de la population (SPOP), pour le centre biométrique, à hauteur de 1,0 mio ; la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), pour un montant de 0,27 mio et la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse, pour 0,14 mio. Les autres services ont des dépenses d'intérimaires inférieures à 100'000 fr. en 2020. Relevons que les règles de recours aux intérimaires sont strictes : passé 500 heures de travail au sein de l'administration cantonale, ces derniers doivent être régularisés avec contrats d'auxiliaires.

- 3090 Un tel compte centralisé permet d'éviter des crédits supplémentaires dans les services pour des dépenses de formation. Cette centralisation des dépenses de formation au SPEV ne concerne pas tous les départements. Ceux qui gèrent la formation eux-mêmes sont le DFJC et le DSAS. Les formations ont aussi souffert des effets de la pandémie. Des modules de e-learning voient le jour.
- 3091 Les fluctuations dans cette rubrique sont fréquentes, au gré du nombre de postes mis au concours chaque année. L'année sous revue n'a pas vraiment favorisé les mutations dans les postes de travail.
- 3130.2 La commission de recours sur la réforme de la grille salariale DECFO n'a pas eu besoin de se réunir en 2020.
- 3130.4 Les bulletins de paie en ligne ont vraiment permis des économies sur les envois postaux.
- 3132 Une sensibilisation des collaborateurs au e-learning a été demandée. Les activités des médecins-conseils sont en hausse. Certaines affaires de la politique salariale se débattent toujours au TRIPAC.
- 4600 Les revenus de la taxe CO2 sont budgétés de manière prudente suite à de mauvaises surprises financières par le passé. A l'avenir, il faudra peut-être être encore plus prudent.

050 Chancellerie d'Etat

Les comptes 2020 sont supérieurs de 0,64 mio au budget. Ceci est principalement et essentiellement dû à l'aide aux médias au travers de deux crédits d'études non compensés, le premier à hauteur de 1,22 mio pour financer les annonces liées à la pandémie dans la presse régionale et le second en complément du premier de 0,4 mio.

- 3030 Crédit supplémentaire pour permettre l'engagement de deux auxiliaires aux Archives cantonales vaudoises.
- 3101.3 L'inventaire des vins est à la baisse de 59'000 fr. C'est un effet direct lié au COVID-19. Malgré cela, les rotations d'approvisionnement sont assurées en plus petite quantité auprès des fournisseurs.
- 3102 Les crédits supplémentaires non compensés à hauteur de 1,62 mio pour financer les annonces dans la presse régionale.
- 3105.2 En relation avec la diminution des manifestations.
- 3130.2 La réception prévue du président de la Confédération, entre autres, n'a pas eu lieu, entraînant des dépenses plus petites que prévues.
- 3130.3 Les informations et les actions de la DGNSI dans le domaine de la téléphonie portent leurs fruits. Amélioration des abonnements.
- 3170 Cette rubrique contient notamment les frais de transport et de représentation des membres du Conseil d'Etat et du Chancelier (montants forfaitaires) ainsi que des frais de séances et d'hébergement et des frais de tenues pour les huissiers. Pour les dépenses hors du périmètre des indemnités forfaitaires, les conseillers d'Etat font des notes de frais soumises à l'approbation de la Chancellerie et celle-ci renseigne les comptabilités des départements en cas de doute sur ces frais.
- 4309 Il s'agit de la facturation du Groupe Impact, qui est ouvert à d'autres entités parapubliques, aux services de l'Etat et aux collectivités publiques. Ce groupe est chargé de la gestion des conflits et du traitement des situations de harcèlement psychologique (mobbing) et sexuel au travail.

056 Contrôle cantonal des finances (CCF)

Durant l'année 2020, le CCF a pu poursuivre ses missions selon son programme de travail ainsi que celles mentionnées dans son cadre légal, soit le contrôle des comptes de l'Etat de Vaud. Le CCF a délivré 75 rapports. Deux mandats spéciaux ont occupé les ressources du CCF : le premier mandat pour la mise en œuvre, l'octroi et le suivi des dépenses liées au COVID-19, le second mandat pour les coûts de construction de l'Hôpital Riviera-Chablais, ainsi que sa situation financière.

Tout ceci avec une économie sur les charges d'un montant de 0,48 mio. Les revenus sont reportés avec une différence positive de 850 fr. et l'entier du revenu (rubrique 4260, 1'850 fr.) provient de la part privée aux frais de natel.

3030.2 Avec le télétravail, les mandats ordinaires ont nécessité plus de temps et de ce fait, de nombreux mandats seront reportés en 2021. S'agissant de mandataires, seuls trois audits ont nécessité le recours à des mandataires.

3090 La diminution vient de l'annulation du séminaire annuel de formation de la Conférence des Chefs des Contrôles des Finances des Cantons Latins (CCCFCL) et de certaines formations.

3132.2 Assistance à l'audit de la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication. En 2020, conformément au programme de travail, un audit de sécurité et de gestion des accès à SAP a été effectué. Suite à cet audit, il a été décidé d'effectuer un même mandat pour le SIRH (Système d'Information des Ressources Humaines, logiciel salaires) avec le même mandataire.

6. Dépenses d'investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2020	125'524'500	5'794'000	119'730'500
Comptes 2020	92'111'263	4'778'803	87'332'460
Ecarts	-33'413'237	-1'015'197	-32'398'040

Les dépenses nettes d'investissement sont inférieures de 33,4 mios par rapport au budget 2020. Cet écart s'explique en particulier par des investissements nets moins élevés que prévu à la DGMR, qui correspondent à des travaux prévus, mais pas débutés (planifications, disponibilités, recours). Au niveau de la DGNSI et du SPEV, les dépenses sont globalement inférieures, par contre au niveau de la Chancellerie et de ses trois projets, ils sont tous en excès de dépenses.

Dépenses nettes d'investissements par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
045	SG-DIRH	0	0
046	DGMR	110'601'500	79'018'569
047	DGNSI	5'235'000	3'187'723
054	SPEV	1'594'000	378'519
050	Chancellerie	2'300'000	4'747'649
056	CCF	0	0
Total	DIRH	119'730'500	87'332'460

Les investissements pour l'ensemble du groupe informatique de l'administration cantonale vaudoise atteignent un montant de 31.2 mios qui est légèrement supérieur à la moyenne des années précédentes.

Crédits d'investissements bouclés en 2020

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
I.000150.01	RC 537b, Thierrens-Neyruz, correction	152.2003	10.02.2004	2'200'000.00
I.000175.01	CE-RC 82 & 40 équip. électromécaniques	191.2009	24.11.2009	820'000.00
I.000175.02	RC 82 & 40 équipements électromécaniques	353.2010	11.01.2011	7'000'000.00
I.000261.02	RC 151 Bussigny entr. lourd viad. Cudrex	283.2016	08.03.2016	5'450'000.00
I.000287.02	RC 639 Mollie Margot – Forel cor. et gir.	125.2013	08.04.2014	5'430'000.00
I.000041.01	SI-Laboratoire-Renov. des applications	464.2012	29.05.2012	1'393'200.00
I.000180.01	Guichet électr. ACV socle cyberadmin.	290.2010	22.06.2010	6'359'000.00
I.000182.01	RCV 4b : modern. réseau backbone	223.2009	24.11.2009	13'460'000.00
I.000182.02	RCV 4b : modern. réseau – fibres	223.2009	24.11.2009	3'480'000.00
Total département des infrastructures et des ressources humaines				45'592'200.00

13.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-André Pernoud, rapporteur
M. Pierre Dessemontet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré cinq séances à l'examen des comptes 2020 des divers services du DFIRE et des institutions rattachées à ce dernier :

- Cour des comptes
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Entretien groupé de l'Office des affaires extérieures (OAE), de Statistique-VD (Stat.VD) et du Secrétariat général (SG)
- Direction générale de la fiscalité (anciennement ACI et Registre foncier)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine

La sous-commission a pu obtenir tous les renseignements, documents et réponses aux questions posées. Elle remercie tous les chefs de service et les collaboratrices et collaborateurs du département pour leur disponibilité et leurs compétences.

2. Récapitulation des comptes 2020

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	682'706'600	6'853'075'800
Comptes 2020	783'075'135	7'735'722'189
Différence en fr.	100'368'535	882'646'389
Différence en %	14.70%	12.88%

b) Comparaison avec le budget total 2020, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	682'706'600	6'853'075'800
Crédits supplémentaires	9'591'200	2'767'400
Budget total 2020	692'297'800	6'855'843'200
Comptes 2020	783'075'235	7'735'722'189
Différence en fr.	90'777'335	879'878'989
Différence en %	13,11%	12,83%

L'augmentation des charges est de 90.77 mios. Ce dépassement budgétaire s'explique principalement par la dotation de 105 mios aux fonds pour l'innovation, l'économie durable et l'oncologie adoptés par le grand conseil en 2020. Une augmentation des revenus est constatée à hauteur de 879,8 mios. Les crédits supplémentaires octroyés en 2020 au DFIRE représentent une augmentation des charges nettes de 9,59 mios concernant essentiellement la DGIP et une augmentation des revenus nets de 2,7 mios.

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	808'623'529	7'217'766'924
Comptes 2020	783'075'135	7'735'722'189
Différence en fr.	-25'548'394	517'955'265
Différence en %	-3.16%	7.18%

On peut observer une augmentation des revenus de 518 mios. La diminution des charges de 25.5 mios du DFIRE résulte principalement des écritures de boucllement ainsi que des préfinancements gérés par le SAGEFI.

d) Comparaison du revenu net

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Revenu net	6'952'647'054	6'170'369'200	6'409'143'395

Le revenu net augmente de 543,5 mios par rapport à 2019.

3. Reports de crédits

a) Reports de crédit 2019 sur 2020 pour un montant de 5'770'300 fr.

Service publié	Montant	Description
048 DGIP	851'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	222'300	Subvention Château La Sarraz
048 DGIP	610'000	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	180'000	Subvention 2018 en faveur de la Fondation Château La Sarraz
048 DGIP	3'433'600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments
048 DGIP	240'000	Parcours muséal
052 DGF	141'100	Assainissement des archives RF
052 DGF	92'300	Regroupement de la taxation des DI

b) Reports de crédits 2020 sur 2021 pour un montant de 4'343'700 fr.

Service publié	Montant	Description
051 SG-DFIRE	42.500	Rapport Vaud 2040 et brochure 50 ans
052 DGF	87.000	Financement d'une salle de conférence
048 DGIP	606.600	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2017)
048 DGIP	224.400	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2019)
048 DGIP	3'383'200	Travaux d'entretien et de transformation des bâtiments (2020)

4. Remarques générales

L'exercice comptable 2020 fait apparaître un revenu net de 6.952 mrds. Soit une augmentation de revenu de 543.5 mios en comparaison des comptes 2019. Les comptes 2020 du DFIRE bouclent avec un revenu net de 782,3 mios supérieur au budget 2020.

La dette a atteint au 31.12.2020 la somme de 975 mios. Sa stabilité s'explique par le bon résultat qui a permis de financer les dépenses du ménage courant et les investissements. La charge des intérêts reste négative (-15 mios) en raison d'intérêts rémunérateurs sur créances fiscales et des taux d'emprunt extrêmement bas.

Les responsables des services soulignent la qualité et la nécessité des formations SAP et MCH2 mises en place par le SAGEFI. Ce système se révèle précieux pour la gestion financière et l'élaboration des budgets.

5. Remarques de détail

051 *Secrétariat général (SG)*

Ce service publié comprend de façon consolidée le secrétariat général du DFIRE (SG), l'entité Statistique Vaud (STAT VD) ainsi que l'Office des affaires extérieures (OAE) : sans complément d'information, cette organisation rend la lecture difficile étant donné la nature très différente des activités. L'ensemble des responsables était présent et le détail des informations demandées pour chacune des trois entités a été transmis aux commissaires. Par conséquent, les commentaires rédigés sous chaque entité ne concernent que chacune d'entre elles et non l'ensemble du service. La sous-commission rend attentifs les lecteurs au fait que cette ventilation en trois entités n'est pas visible en détail dans la brochure des comptes dans la mesure où ce document mentionne des données consolidées au niveau du service.

Secrétariat général, Office des affaires extérieures, Statistique Vaud

Les charges brutes pour l'ensemble du SG-DFIRE (y.c. OAE et Stat-VD) sont supérieures de 195'331 fr. comparativement aux comptes 2019 mais comparativement au budget 2020 elles sont inférieures de 1,026 mio.

Les revenus régressent de 941 fr. comparativement aux comptes 2019.

Les revenus régressent de 69'826 fr. comparativement au budget 2020.

Les effectifs du personnel se composent comme suit : SG : 13,95 ETP / OAE : 6,70 ETP / Stat Vaud : 22,85 ETP.

Secrétariat général

Les dépenses nettes sont inférieures au budget de 1.01 mio.

3010 Les salaires du personnel sont inférieurs au budget en raison de postes non repourvus immédiatement et des remplacements de personnes aux salaires inférieurs au salaire médian, mais pratiquement équivalent aux comptes 2019.

3132 L'utilisation du montant de la réserve stratégique budgétée à hauteur de 0,6 mio en 2020 a été effectivement comptabilisée à hauteur de 74'333 frs dans les comptes.

3160 Ce compte est soumis aux fluctuations des prix de l'énergie.

Office des affaires extérieures (OAE)

3130 Les participations financières aux conférences intercantionales gouvernementales sont proportionnelles à la population de chaque canton. Cela concerne la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC), la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale et la Fondation ch, mais également les contributions au Conseil du Léman, à la Conférence TransJurassienne (CTJ), au Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI) ou encore au Comité régional franco-valdo-genevois (fonds interreg). Ce fonds est alimenté à hauteur de 300'000 fr. annuellement et a subventionné une soixantaine de projets en 2020.

3132 Production de documents et d'argumentaires, frais de traduction et mandats pour échanges

3631 Attribution au fonds du bilan de la part cantonale Interreg. Cette part est gérée par le Canton de Vaud, alors que la gestion de la Contribution fédérale est assurée par la coordination régionale Interreg.

- 3632 Projet : mise en valeur des espaces naturels dans les villes d'Annecy et de Lausanne.
- 3634 Projets : optimiser le réseau franco-suisse dans le domaine de la Geron technologie ainsi que la gestion durable forestière de l'arc jurassien
- 3636 Projet : promotion de la coopération culturelle transfrontalière.
- 4511 Le montant total des aides versées ne correspond pas forcément aux montants attribués, les versements étant alloués en fonction de l'avancement des projets, en plusieurs tranches.

Statistique Vaud

- 3030 Personnel auxiliaire pour la gestion d'enquêtes engagé selon les besoins avérés.
- 3099 Formation du personnel.
- 3100 Ce poste est proportionnel aux nombres d'impressions.
- 3161 Location photocopieuse.
- 4250 Diminution des ventes de l'annuaire statistique et des publications numérisés.

052 Direction générale de fiscalité (DGF)

L'administration cantonale des impôts représente une part extrêmement importante des comptes de l'Etat du point de vue des produits, mais il existe toutefois une marge d'incertitude, étant donné que ces derniers subissent les effets de la conjoncture économique. Même si les prévisions budgétaires ont été calculées avec toute la rigueur nécessaire, certaines tendances sont imprévisibles.

La situation particulière liée au COVID a été particulièrement bien maîtrisée, une multitude de demandes de renseignements, de modification d'acompte ont été gérées avec du personnel en présentiel et en télétravail qui a géré cette situation inédite d'une manière professionnelle. Une visite du centre d'appel a permis de constater l'efficacité et la compétence du personnel.

La DGF incite les contribuables que cela soit des personnes morales ou des personnes physiques à payer leurs impôts durant la durée du délai de paiement, le dépôt des déclarations d'impôt par voie électronique remporte un franc succès. Une information auprès des jeunes citoyens a été mise sur pied pour les sensibiliser à leur devoir de contribuables, cela devrait permettre d'éviter des procédures néfastes aux deux parties.

L'entrée en vigueur de l'échange automatique des données a généré des dénonciations spontanées non punissables avec des répercussions financières positives pour les comptes de l'Etat, car elle fait émerger bon nombre de biens jusqu'alors non déclarés à l'étranger. L'effet pérenne de ces annonces est à pondérer.

L'évolution des contribuables a franchi le cap des 500'000 contribuables à ce jour. La population quant à elle atteint quelque 815'300 habitants soit une progression de 1,1%.

Les charges sont supérieures de 6,4 mios comparativement aux comptes 2019. Les produits sont supérieurs aux comptes 2019 de 432,2 mios. Soit une progression de 6'5 %

L'entier des comptes du Registre foncier est totalement intégré dans la Direction générale de la fiscalité

Remarques spécifiques

- 3010 Inférieur au budget pour des raisons de recrutement de personnel spécialisé, rare sur le marché. Donc pas nommé. Les crédits supplémentaires totalement compensés ont été utilisés à des fins de regroupement des activités et de sécurisation d
- 3090 Les différentes formations sont maintenues à un niveau performant, les cours volontaires sont largement suivis. La formation de Schwarzenbourg a été reportée pour cause de COVID.
- 3099 Ces montants sont proportionnels aux collaborateurs, ils intègrent également les cadeaux de départ, les décès et les primes d'ancienneté.
- 3102 Supérieur au budget lié aux campagnes de sensibilisation lié au COVID et à la nouvelle grille tarifaire de la Direction des achats et logistique (DAL).

- 3120 Frais d'élimination des documents et d'archives.
- 3130 La commission impôt source est en corrélation avec le compte 4002 impôt à la source.
Formule électronique 3%, formule papier 1%
- 3132 Au vu de la situation COVID, frais réduit à l'essentiel.
- 3137 Taxe-Consultation du RF à distance. Emoluments.
- 3150 Mise à niveau du matériel et meuble de bureau lié à plusieurs regroupements et restructuration de locaux.
- 3161 Renouvellement et changement du parc des photocopieurs.
- 3180 Provision pour débiteurs douteux : les risques sont toujours évalués à leur plus haut niveau, les critères de calculs sont idem à 2019 (factures échues risque 0, factures poursuites 40%, factures actes de défaut de bien 100%).
- 3181 Pertes sur créances effectives durant l'exercice et à réception des actes de défauts de bien délivrés par les OP.
- 3400 Taux en vigueur à 0,125% pour l'intérêt rémunérateur.
- 3602 Augmentation principalement liée à l'activité immobilière
- 4000 Les recettes des personnes physiques 2020 sont inférieures de 29,6 mios par rapport aux comptes 2019.
- 4009 Impôts récupérés après défalcation : la gestion des reprises des actes de défaut de biens permet d'optimiser leur règlement.
- 4010 Baisse du taux d'imposition des entreprises au 01.01.2019 de 8% à 3.33%. L'augmentation est essentiellement liée à des situations exceptionnelles.
- 4022 Part communale de 5/12
- 4024 Un certain nombre de dossiers exceptionnels explique la progression positive.
- 4210 Taxe encaissement impôts.
- 4270 Amendes taxation d'office concernant environ 20'000 cas, l'objectif de la DGF étant de sensibiliser les citoyens confrontés à cette problématique.
- 4401 Intérêt des créances : cet intérêt est à hauteur de 3,5%, la progression de ce compte provient d'un suivi rigoureux des procédures de contentieux, de règlement de cas particuliers, et d'une augmentation des intérêts compensatoires des personnes physiques et progression des déclarations spontanées.
- 4600 Augmentation de la part du taux de l'IFD de 17,7% à 21,2 %.

053 Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

Les amortissements des investissements et la gestion de la dette sont gérés par le SAGEFI. Depuis l'année 2014, les amortissements des divers projets commencent dès la première dépense et sont calculés sur la base des montants effectivement dépensés et non plus sur la base du montant des décrets.

Les préfinancements et dotations aux autres capitaux propres s'élèvent à 261 mios ; les plus importants sont les suivants :

- Préfinancements communes : 60 mios
- Préfinancement climat : 41.4 mios
- Risque trop perçu sur acomptes 2020 PP PME : 160 mios

Aucune écriture de bouclage et aucun amortissement non planifié n'a été comptabilisé en 2020.

La part au bénéfice de la BNS est difficilement programmable au vu du mode de répartition qui lui est défini au plan fédéral.

Remarques spécifiques

- 3010 Inférieur au budget en raison notamment de la future mise en œuvre de SAP 4 différée.

- 3030 Inférieur au budget par rapport aux besoins liés à SAP 4 différée.
- 3110 Matériel de communication notamment salle de cours SAP.
- 3130 Ce compte inclut notamment les frais bancaires et postaux.
- 3300 Amortissement en fonction des dépenses effectives, en principe d'une durée de 10 à 25 ans. Inférieur au budget au vu du retard pris par certains projets pour des raisons administratives et des amortissements non planifiés faits en 2019.
- 3321 Aucun amortissement non planifié.
- 3401 Inférieur au budget lié au renoncement de réaliser un emprunt public en 2020.
- 3419 Pertes de change sur monnaie étrangère, voir compte 4419 pour les gains de change.
- 3499 Le budget avait tenu compte d'une évolution du taux d'intérêt.
- 3636 Aucun remboursement d'emprunt garanti.
- 3661 Pas d'amortissements non planifiés.
- 4110 Part supplémentaire du canton de 187mio.
- 4401 Intérêt des créances et compte courant, FIR ,FIA.
- 4411 Vente de terrain (DGIP).
- 4451 Dividende du patrimoine administratif : Romande Energie, Salines Suisse, Force motrice Avançon, etc.
- 4490 Revenu de tiers versés en 2020 pour des investissements amortis en 2019.

048 Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

D'une manière globale, la DGIP est un service dont la nature des charges est variable. Par conséquent, le recours fréquent aux crédits supplémentaires est considéré comme normal, compte tenu du nombre substantiel de variations entre le budget et les comptes. Les commissaires de la sous-commission ont pu avoir accès et contrôler la liste complète des opérations.

La stratégie de gestion et d'acquisition des immeubles de l'Etat est de conserver les immeubles destinés aux missions de l'Etat en propriété et d'acquérir tant que faire se peut les immeubles en location. Ce qui devrait avoir pour conséquence une meilleure maîtrise des charges.

Par rapport aux comptes 2019, les charges sont supérieures de 0,7 mio et les revenus sont supérieurs de 5,8 mios.

Remarques spécifiques

- 3099 Les charges sont largement inférieures aux comptes et au budget ceci est lié au COVID-19.
- 3100 L'ancien outil scanning a été remplacé par du matériel nettement plus performant.
- 3102 Plusieurs publications liées aux divers chantiers et projets d'envergure gérés par la DGIP.
- 3104 Les effets COVID se sont marqués par une diminution de l'édition et de la matérialité ; les achats de la DAL destinés à la production ou à la vente de matériel scolaire se font au prix coûtant et sont comptabilisés dans ce compte.

La DAL imprime également des imprimés pour les Retraites Populaires et la Ville de Lausanne etc. Elle travaille avec 13 ETP fixes, 4 auxiliaires et jusqu'à 45 temporaires.
- 3120 Les charges des énergies du service pénitentiaire sont comptabilisées dorénavant dans ce compte.

Un certain nombre de recours est encore pendant concernant les taxes d'évacuation des eaux claires et eaux usées de bâtiments volumineux.
- 3132 Montants fortement influencés par l'intensité des chantiers concernant plusieurs sites archéologiques et des bâtiments patrimoniaux.
- 3134 Cette somme assure le patrimoine immeuble pour 3 mrds et le patrimoine mobilier pour 1,6 mrd.

- 3137 Décalage temporel des facturations et évacuation des eaux ville de Lausanne.
- 3144 L'entretien des bâtiments correspond à environ 1 % de la valeur ECA du parc immobilier, ce qui est légèrement inférieur au taux de la Confédération pour comparaison. Les besoins spécifiques émanant des services sont financés par ces derniers au travers de demandes de crédits supplémentaires
- 3170 Forte diminution lié au COVID.
- 3636 Concernent essentiellement des travaux archéologiques et parfois en lien avec le patrimoine proportionnel aux activités des chantiers.
- 3706 La DGIP octroie et contrôle les subventions fédérales pour les travaux de restauration des monuments historiques et fouilles archéologiques. Elles sont de 20% pour la part cantonale et 20% pour celle fédérale.
- 4309 Refacturation des auxiliaires en archéologie, ainsi que des travaux à des tiers. Ce compte comptabilise également les ventes liées au centre d'édition de la DAL.
- 4430 Loyers inférieurs aux comptes 2019 et au budget lié à la vacance de divers immeubles ; 4 cures ont été vendues.
- 4472 Refacturation des logements des concierges (Marcelin, Grange-Verney, Gymnases).
- 4610 Convention programme avec la Confédération sur 4 ans, quelques dossiers encore ouverts, la participation de celle-ci se situe à hauteur de 25 %.

059 Cour des comptes

Les charges sont inférieures de 16'809 fr., par rapport aux comptes 2019. La sous-commission peut constater l'extrême stabilité des comptes de la Cour des comptes qui fonctionne avec 8 chefs d'audit où chacun supervise en principe 2 audits annuels. Un effort particulier sera effectué sur le suivi des recommandations.

- 3000 En 2019, somme supérieure afin de régulariser les indemnités d'un magistrat.
- 3030 Le but est de former des stagiaires quand il y a nécessité.
- 3090 Le coût des cours de perfectionnement a été moins onéreux que budgété, suite à la participation à des cours gratuits organisés par des pairs.
- 3130 Les présentations des audits en présentiel aux députés n'ont pas eu lieu d'où une baisse significative des coûts.
- 3161 Location photocopieuse.

6. Dépenses d'investissements 2020

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2020	28'687'400	9'945'000	18'742'400
Comptes 2020	14'288'814	10'175'360	4'113'454
Ecart	-14'398'586	230'360	14.628.946

Dépenses nettes par Service publié (SP)

SP	Service	Budget	Comptes
051	SG-DFIRE	0	0
052	DGF	4'437'000	3.294.003
053	SAGEFI	0	0
048	DGIP	14'305'400	819.451
059	CC	0	0
Total	DFIRE	18'742'400	4'113'454

Récapitulation des éléments les plus impactant :*DGIP*

Prison de la Tuilière Lonay
 Cadev: Renouvellement plateforme d'achat
 CC3 entretien bâtiment

DGF

Registres de l'ACV-RCPERS, RCEnt, SITI.
 Registres de l'ACV-applic. Des communes
 Désengagement de l'Host-fiscalité-tax. PM
 Changement législatif, poursuites

Crédits d'investissements à boucler

Les objets place du château cantonal St-Maire ont été bouclés en 2020. Les objets restants de la DGIP seront bouclés durant l'année 2020 et suivante.

N° d'EOTP	Désignation		N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
	Direction générale de la fiscalité				
DGNSI	I.000204.01	Registres de l'ACV-RCPERS,RCEnt,SITI	040.2013	19.03.2013	7'200'000
DGNSI	I.000204.02	Registres de l'ACV-applic. des communes	040.2013	19.03.2013	2'100'000
DGNSI	I.000245.01	ACI-Vision 2010-poursuite automatisé	289.2010	22.06.2010	14'099'700
DGNSI	I.000245.02	ACI-Vision 2010-pours. autom. - cr. add.	445.2011	27.03.2012	973'000
	Direction générale des immeubles et du patrimoine				
DGIP	I.000154.01	Gymnase d'Yverdon, assainissement	056.2008	20.05.2008	18'400'000
DGIP	I.000155.01	EPCL Vallée Jeunesse Lsne Ass.énerg.	320.2010	05.10.2010	5'684'000
DGIP	I.000171.01	Cathédrale Lsne Travaux de maintenance	451.2011	01.05.2012	3'040'000
DGIP	I.000186.01	HEIG Yverdon Ass.énergétique	320.2010	05.10.2010	30'014'000
DGIP	I.000187.01	ERACOM Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	8'000'000

DGIP	I.000189.01	CLE Epalinges Ass.énergétique, Bât. A -	001.2012	11.12.2012	11'950'000
DGNSI	I.000201.01	CADEV-Gestion du centre d'édition	048.2013	02.07.2013	1'210'000
DGNSI	I.000216.01	EPSIC Lausanne Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	9'120'000
DGIP	I.000217.01	Prison du Bois-Mermet Lsne Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	1'810'000
DGIP	I.000218.01	Prison la Tuilière Lonay Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	1'166'000
DGIP	I.000219.01	EPO Pénitencier Bochuz Orbe Ass.énerg.	001.2012	11.12.2012	2'117'000
DGIP	I.000220.01	EPO colonie Ass.énergétique	001.2012	11.12.2012	1'337'000
DGIP	I.000224.01	Acqu. parcelle 1223 Gare 45 Payerne	342.2010	14.12.2010	2'200'000
DGIP	I.000224.02	Surélévation bât. Gare 45 Payerne - créd	128.2013	25.03.2014	3'890'000
DGIP	I.000315.02	CE SYNATHLON à Dorigny	104.2014	03.12.2013	3'000'000
DGIP	I.000315.03	Synathlon à Dorigny	244.2015	06.10.2015	12'475'000
DGIP	I.000337.02	CE-Cité U La Pala Chavannes	167.2014	30.09.2014	8'000'000
DGIP	I.000337.03	Cité U la Pala Passerelle Chavannes	301.2016	07.06.2016	8'000'000
DGIP	I.000362.01	Abbatiale Payerne, aide exceptionnelle	112.2013	01.04.2014	1'500'000
DGIP	I.000635.01	CE Transf. poste directeur Plateforme 10	346.2017	09.05.2017	100'000
DGIP	I.000710.01	Acqu. parcelle Biopôle Epalinges et Lsne	093.2018	27.11.2018	12'228'000
TOTAL DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES					169'613'700

13.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires Mme Claire Richard, rapportrice
M. Alberto Cherubini

057 Ordre judiciaire vaudois

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les membres de la sous-commission ont rencontré M. Eric Kaltenrieder, Président du Tribunal cantonal, Mme Valérie Midili, secrétaire générale et M. Benoit Duc, responsable financier. Les commissaires ont reçu toutes les informations nécessaires à l'analyse des comptes et ils remercient ces personnes pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2020

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	157'526'900	87'842'400
Comptes 2020	166'375'038	84'799'849
Différence en fr.	8'848'138	-3'042'551
Différence en %	5.62%	-3.46%

b) Comparaison avec le budget total 2020, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	157'526'900	87'842'400
Crédits supplémentaires	11'796'700	19'000
Budget total 2020	169'323'600	87'861'400
Comptes 2020	166'375'038	84'799'849
Différence en fr.	-2'948'562	-3'061'551
Différence en %	-1.74%	-3.48%

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	154'335'605	91'703'304
Comptes 2020	166'375'038	84'799'849
Différence en fr.	12'039'433	-6'903'455
Différence en %	7.80%	-7.53%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charge nette	81'575'188	69'684'500	62'632'301

3. Reports de crédits

- a) Reports de crédits 2019 sur 2020
Néant.
- b) Reports de crédits 2020 sur 2021 pour un montant total de 186'000 fr.

Service publié	Montant	Description
057 OJV	30'000	Achat de mobilier
057 OJV	27'000	Achat de mobilier et frais de déménagement dans les nouveaux locaux de l'Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
057 OJV	129'000	Installation de Wifi dans les offices de l'OJV

4. Remarques générales

La charge nette de ce service est supérieure de près de 11,89 mios par rapport au budget.

Les résultats des comptes 2020 ont été fortement influencés par la pandémie de COVID-19. La baisse très importante d'activité au printemps, durant le semi-confinement, a pu être rattrapée par la suite, mais on constate une baisse d'activité due à une diminution des affaires introduites dans les tribunaux et les offices des poursuites et faillites. Il en résulte que les recettes et certaines charges sont moins élevées que budgétées.

Comparativement aux comptes 2019, les charges augmentent de 2.04 mios, après déduction d'une indemnisation de 10 mios intervenue dans le cadre d'une action en responsabilité de l'État de Vaud. Par rapport au budget, et toujours après déduction de la même indemnisation, les charges sont inférieures de 1.15 million.

Les recettes se situent à un niveau inférieur à celles budgétisées (-3.04 mios), ainsi qu'aux recettes de 2019 (-6.9 mios) ; un rattrapage pourrait intervenir en 2021.

Concernant les émoluments administratifs, une baisse enregistrée par les offices des poursuites et des faillites (-4.9 mios par rapport à 2019) est en partie masquée par les émoluments de l'Office cantonal du registre du commerce. Ce dernier a en effet vu ses recettes se maintenir (5.2 mios), après avoir abaissé son budget à 3.7 mios afin d'anticiper la révision du tarif fédéral qui devait intervenir en 2020. Celui-ci n'entrera toutefois en vigueur qu'en 2021.

Les émoluments des tribunaux diminuent également (-2.04 mios) par rapport au budget prévu, en particulier dans les tribunaux d'arrondissement et, dans une moindre mesure, les justices de paix.

Crédits supplémentaires

Neuf crédits supplémentaires ont été octroyés en 2020 pour un total net de 11,7 mios. Ces crédits concernaient notamment l'indemnisation exceptionnelle (charges brutes) dans le cadre de l'action précitée en responsabilité de l'Etat (10 mios), les indemnités aux avocats d'office (1,5 mio) et les indemnités aux curateurs (330'000 fr.).

Remarques supplémentaires

- 3110 Budget initial prévu uniquement pour l'aménagement de 5 nouveaux postes pour les offices des faillites. Crédit supplémentaire demandé en cours d'année.
- 3130 Ligne budgétaire stable, malgré une hausse des rémunérations des curateurs privés, compensée par une baisse générale des affaires et procédures et, dès lors, des frais y relatifs.
- 3135.1 Augmentation des placements de détenus dans un autre canton, notamment pour éviter tout risque de collusion.
- 3135.2 Les frais de placement pour mineurs ont été plus bas que budgétisé en 2020.

- 3199 Déduction faite du montant de 10 mio pour l'indemnisation d'une action en responsabilité de l'Etat de Vaud (voir plus haut), la rémunération des avocats d'office en pénal est en augmentation de quelque 0,33 mio par rapport aux comptes 2019.
- 4210 La baisse de ce poste est due à un ralentissement de l'activité des offices de poursuites et faillites, partiellement compensée par une anticipation par l'Office cantonal du registre du commerce de la révision du tarif fédéral, reportée en 2021.

5. Investissements

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2020	6'056'000	0	6'056'000
Comptes 2020	2'441'926	0	2'441'926
Ecart	-3'614'074	0	-3'614'074

Dépenses et recettes d'investissement de l'exercice 2020

EOTP	Service	Budget	Comptes
I.000355.01	Modernisation du SI justice	1'456'000	1'921'958.52
I.000597.01	Extension du tribunal cantonal	3'500'000	0
I.000597.02	CE Regroup. sur un site du TC	0	519'967.53
I.000598.01	Impact inform. projets fédéraux	100'000	0
I.000599.01	Sécurisation des offices judiciaires	1'000'000	0
Total		6'056'000	2'441'926.05

Crédit d'investissement à boucler

N° d'EOTP	Désignation	N° d'EMPD	Date du décret	Montant du décret
I.000597.02	OJV : CE Regroup. sur un site du TC	038.2017	06.03.2018	1'400'000

13.9 Secrétariat général du Grand Conseil

Commissaires Mme Claire Richard, rapportrice
M. Alberto Cherubini

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré M. Igor Santucci, secrétaire général, ainsi que M. Sylvain Jaquenoud, secrétaire général adjoint. Qu'ils soient remerciés pour les réponses claires et détaillées apportées à nos questions.

2. Récapitulation des comptes 2020

a) Comparaison avec le budget 2020

	Charges	Revenus
Budget 2020	8'561'700	25'200
Comptes 2020	8'168'441	8'166
Différence en fr.	-393'259	-17'034
Différence en %	-4.59%	-67.60%

b) Comparaison avec le budget 2020, y compris les crédits supplémentaires

	Charges	Revenus
Budget 2020	8'561'700	25'200
Crédits supplémentaires	0	0
Budget total 2020	8'561'700	25'200
Comptes 2020	8'168'441	8'166
Différence en fr.	-393'259	-17'034
Différence en %	-4.59%	-67.60%

c) Comparaison avec les comptes 2019

	Charges	Revenus
Comptes 2019	7'913'064	38'992
Comptes 2020	8'168'441	8'166
Différence en fr.	255'377	-30'826
Différence en %	3.23%	-79.06%

d) Comparaison de la charge nette

	Comptes 2020	Budget 2020	Comptes 2019
Charge nette	8'160'275	8'536'500	7'874'072

3. Reports de crédits**a) 2019 sur 2020**

Néant.

b) 2020 sur 2021

Service publié	Montant	Description
058 SG-GC	28'500	Réception de la Présidence 2020 reportée en 2021

4. Remarques sur les comptes

3000 Les indemnités aux députés sont restées stables par rapport à 2019, malgré la suppression de séances due au COVID au printemps 2020. D'autres séances ont été ajoutées ou prolongées lors du même exercice.

3001.7 Une différence de 4'000 fr. entre le montant budgétisé à ce poste et le report de crédit (voir ci-dessus) représente la dédite versée aux Milices vaudoises pour l'annulation de leur prestation prévue lors de la cérémonie reportée.

3130 Ce poste comprenant divers frais (port, téléphonie, organisation de congrès, etc.) présente un dépassement de charges dû essentiellement aux frais provoqués par la délocalisation des séances du Grand Conseil, d'abord à La Marive à Yverdon-les-Bains, puis au STCC à l'EPFL, à Ecublens.

3150 Un important dépassement de ce compte est dû aux frais de régie relatifs à chaque séance de Grand Conseil délocalisée.

4472 En raison des restrictions sanitaires, aucune salle du Parlement n'a été louée à des tiers.

5. Dépenses d'investissement

Néant.